

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
COMMISSION

V/SEC(65) 2240 final

Bruxelles, le 28 juillet 1965

6

BILAN ANNUEL DES ACTIVITES DE
COMPENSATION ET DE PLACEMENT
AU SEIN DE LA COMMUNAUTE
(art. 25 § 4 du règlement n° 15/61
art. 36 § 4 du règlement n° 38/64)

LIBRE CIRCULATION ET MIGRATIONS DES TRAVAILLEURS
DANS LA COMMUNAUTE

Bilan annuel des activités de compensation et de placement
dans la Communauté
(1er octobre 1963 - 30 septembre 1964)

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
<u>INTRODUCTION</u>	4
<u>I. VUE D'ENSEMBLE SUR LA SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LES ÉTATS MEMBRES EN 1964</u>	6-16
<u>BELGIQUE</u>	7
<u>ALLEMAGNE</u>	8
<u>FRANCE</u>	10
<u>ITALIE</u>	12
<u>LUXEMBOURG</u>	14
<u>PAYS-BAS</u>	15
<u>II. COMPENSATION INTERNATIONALE DES OFFRES ET DES DEMANDES D'EMPLOI DANS LA COMMUNAUTÉ (1er octobre 1963 - 30 septembre 1964)</u>	17-21
<u>BELGIQUE</u>	18
- Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale	18
- Recours à la main-d'œuvre étrangère	18
- Placement des travailleurs étrangers, par nationalité	19
- Recrutement de main-d'œuvre étrangère par branche d'activité	20
- Frontaliers	21
<u>ALLEMAGNE</u>	22-29
- Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale	22
- Offres d'emploi non satisfaites	23
- Recours à la main-d'œuvre étrangère	24
- Immigration dite "organisée" et l'immigration dite "spontanée"	26
- Placement de main-d'œuvre étrangère par branche d'activité	27
- Frontaliers	28
- Demandes d'emploi non satisfaites en compensation internationale	29

	<u>Pages</u>
<u>FRANCE</u>	30-34
- Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale	30
- Recours à la main-d'oeuvre étrangère	31
a) Permanents	31
b) Saisonniers	32
- Placements de main-d'oeuvre étrangère par branche d'activité	33
a) Permanents	33
b) Saisonniers	34
- Demandes d'emploi enregistrées en compensation internationale	34
<u>ITALIE</u>	35-38
- Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale	35
- Recours à la main-d'oeuvre étrangère	35
- Mouvements de main-d'oeuvre italienne vers les Etats membres	36
<u>LUXEMBOURG</u>	39-41
- Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale	39
- Recours à la main-d'oeuvre étrangère	39
- Placement de main-d'oeuvre étrangère par branche d'activité	40
- Demandes d'emploi enregistrées en compensation internationale	41
<u>PAYS-BAS</u>	42-45
- Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale	42
- Recours à la main-d'oeuvre étrangère	43
- Placement de main-d'oeuvre étrangère par branche d'activité	44
- Demandes d'emploi enregistrées en compensation internationale	45

.../...

III. <u>PROFESSIONS ET REGIONS OU LA PRIORITE DU MARCHÉ</u> <u>NATIONAL DE L'EMPLOI A ETE RETABLIE</u> (recours aux dispositions de l'article 2 du règlement no. 38/64	46
IV. <u>EMPLOI PAR PRIORITE DES RESSORTISSANTS DE LA</u> <u>COMMUNAUTE</u> (article 29 du règlement no. 38/64 ...	52
CONCLUSION	56
ANNEXE STATISTIQUE	60
RETROSPECTIVE SUR L' EVOLUTION DES MIGRATION DANS LES PAYS DE LA C.E.E. DE 1958 A 1964	99

INTRODUCTION

Depuis déjà deux années consécutives, soit en mars 1963 et en juin 1964, la Commission a publié un "Bilan annuel des activités de compensation et de placement au sein de la Communauté", conformément à la disposition (article 25 § 4) du Règlement n° 15 relatif à la libre circulation des travailleurs. Or, le 1er mai 1964, est entré en vigueur un nouveau règlement (n° 38/64), qui, on le sait, est fondé sur l'abandon de la priorité du marché national de l'emploi. L'article 29 (1) de ce nouveau règlement prévoit un certain nombre de mécanismes destinés, aux termes mêmes du Règlement, à permettre l'emploi "par priorité dans toute la mesure du possible" de ressortissants de la Communauté. Un des mécanismes prévus à cet effet consiste en l'examen, au début de chaque année, par les Etats membres, d'un rapport établi par la Commission, contenant :

1. des indications sur la situation des marchés nationaux du travail au cours de l'année écoulée;
2. une comparaison entre les estimations faites pour l'année précédente et les mouvements de travailleurs effectivement réalisés;
3. des estimations, établies par les Etats membres au sujet de leurs disponibilités ou de leurs besoins en main-d'oeuvre pour l'année en cours.

Au début de 1965, pour la première fois, la Commission a établi un rapport en application de l'article 29 du règlement n° 38/64, intitulé "Situation des marchés du travail dans la Communauté en 1964 et prévisions d'évolution pour 1965" et destiné à l'attention des gouvernements des Etats membres.

.../...

(1) voir, page 53 et suivantes du présent rapport, le chapitre consacré plus spécialement à l'application de l'article 29 du règlement n° 38/64

L'année 1964 ayant ainsi été une année de transition entre l'application du règlement n° 15 et celle du règlement n° 38/64, le Bilan annuel établi sous la forme qu'il a revêtue les années précédentes risquait, compte tenu de l'établissement d'un rapport fondé sur l'article 29, de contenir des redites. Aussi, a-t-il été quelque peu allégé de la partie relative à l'analyse des marchés nationaux de l'emploi au cours de l'année écoulée, d'autant plus que cette rétrospective se trouve contenue, sous une forme beaucoup plus détaillée, dans le rapport annuel établi par les services de la Commission avec la collaboration des Etats membres, et intitulé "Les Problèmes de main-d'oeuvre dans la Communauté".

Le présent bilan après avoir rappelé brièvement quelques traits généraux de l'évolution des marchés du travail des Etats membres en 1963/1964, analysera les mouvements de main-d'oeuvre entre les Etats membres, à la lumière notamment des dispositions du règlement n° 38/64.

I. VUE D'ENSEMBLE

SUR LA SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LES ÉTATS MEMBRES

EN 1964

VUE D'ENSEMBLE SUR LA
SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LES ETATS MEMBRES (1)

Au cours de l'année 1964, dans l'ensemble de la Communauté, le marché du travail a été caractérisé, tout au moins jusqu'au troisième trimestre (2), par :

1. une diminution quasi-générale du nombre des chômeurs et des demandeurs d'emploi;
2. le maintien à un niveau élevé des offres d'emploi non satisfaites;
3. des variations limitées du nombre total de placements.

On peut dire que dans tous les Etats membres, à l'exception de l'Italie, les tensions qui affectaient le marché du travail l'année précédente, se sont aggravées, comme en témoigne l'accroissement du recours à la main-d'oeuvre étrangère, qui a dépassé, avec près de 800.000 placements de travailleurs étrangers, les chiffres atteints les années précédentes.

BELGIQUE

L'expansion de l'économie, en Belgique, s'est poursuivie à un rythme très rapide. Toutefois, de légères tendances au ralentissement de la demande se sont manifestées au cours du deuxième semestre.

L'évolution du marché du travail a été caractérisée durant la période qui fait l'objet de ce rapport, par le maintien de fortes tensions. En effet, si les offres d'emploi non satisfaites ont diminué, les demandes non satisfaites et le chômage ont diminué de façon plus nette encore. Ces tensions ont eu une répercussion sur les placements de travailleurs qui ont, eux aussi, marqué un sensible fléchissement.

(1) Cette vue d'ensemble constitue un bref résumé des analyses des marchés nationaux du travail contenues dans le rapport intitulé "Les Problèmes de main-d'oeuvre dans la Communauté en 1965" (doc. II/V/SEC(65) 1180 final)

(2) Il est rappelé que le présent Bilan annuel concerne les mouvements internationaux de main-d'oeuvre qui sont enregistrés du 1er octobre 1963 au 30 septembre 1964.

Offres et demandes d'emploi non satisfaites, placements

(Moyennes mensuelles)

	Octobre 1962 à fin sept. 1963	Octobre 1963 à fin sept. 1964	Différence en %
Offres d'emploi non satisfaites en fin de mois	16.426	14.855	- 9,6
Demandes d'em- ploi non satis- faites en fin de mois	67.670	56.188	- 16,9
Placements	12.233	11.337	- 7,3

Les déficits de main-d'oeuvre les plus sensibles ont concerné les travailleurs du textile, de la production et de la transformation des métaux, de la construction et de l'extraction. Par ailleurs, pour mesurer plus exactement le degré de tension du marché du travail belge, il convient de tenir compte de ce que les demandeurs d'emploi comprennent de 20 à 25 % seulement d'inscrits comme ayant une "aptitude normale" à occuper un emploi.

ALLEMAGNE

L'évolution économique a été marquée par une croissance vigoureuse du produit national brut. Les tendances temporaires à la détente qui s'étaient manifestées en 1963, ne se sont pas maintenues en 1964. On peut voir, en effet, un indice de l'accentuation des tensions dans l'élargissement de l'écart qui s'est vérifié entre le nombre des offres d'emploi non satisfaites ou des chômeurs. Le tableau ci-dessous donne un aperçu global de l'évolution de ces données de 1962/1963 à 1963/1964.

Offres et demandes d'emploi non satisfaites, chômage, placements (1)
(moyennes mensuelles)

	octobre 1962 à fin sept. 1963	octobre 1963 à fin sept. 1964	Différence en %
Offres d'emploi non satisfaites en fin de mois	550.141	598.296	+ 8,8
Demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois	301.668	284.417	- 5,7
Chômeurs	183.658	171.918	- 6,4
Placements (2)	245.689	244.202	- 0,6

(1) Berlin-ouest inclus
(2) Nationaux et étrangers

On peut voir un indice de l'accroissement des tensions du marché du travail, dans le fait que sur 1.000 offres d'emploi non satisfaites, on comptait en 1963, 334 demandes d'emploi émanant de chômeurs, tandis qu'en 1964, on n'en comptait plus que 287.

On notera que les chiffres les plus élevés d'offres non satisfaites ont été enregistrés dans la métallurgie et la transformation des métaux (plus de 66.000 par mois en moyenne), la construction (66.000), le textile et l'habillement (39.000), les services en général, et, en ce qui concerne la main-d'oeuvre non qualifiée. Toutefois, dans la construction, les offres ont eu tendance à diminuer par rapport à 1963 (- 13,5 % en septembre).

Il faudrait également citer, parmi les branches où sévissent toujours des pénuries de main-d'oeuvre : l'électricité (94.000), le commerce (28.000), les transports (25.000). En ce qui concerne les manoeuvres, le volume des offres a peu évolué en chiffres absolus, se situant aux environs de 57.000 unités, mais on notera qu'il a quelque peu diminué en pourcentage du total des offres.

.../...

Quant au nombre des chômeurs proprement dits, il est réduit et son évolution par branche est peu significative. Il a toutefois sensiblement augmenté dans la construction (+ 19,2 % fin mars, + 26,8 % fin juin, + 25,2 % fin septembre, par rapport aux mêmes mois de 1963).

FRANCE

Sous l'effet de l'apaisement conjoncturel, auquel ont contribué les mesures de stabilisation mises en oeuvre par le Gouvernement, le marché du travail en France a subi une sensible détente. On a constaté une diminution des offres d'emploi non satisfaites assez forte (- 18,9 %), tandis que les demandes d'emploi non satisfaites (non comprises celles des rapatriés d'Afrique du Nord) diminuaient de 4,9 % seulement, marquant même, notamment à partir du mois d'août, des signes d'accroissement. Quant aux placements, ils ont, durant la période considérée, diminué de 2,9 %.

Offres et demandes d'emploi non satisfaites, placements
(moyennes mensuelles)

	Octobre 1962 à septembre 1963	Octobre 1963 à septembre 1964	Différence en %
Offres d'emploi non satisfaites en fin de mois	60.577	49.122	- 18,9
Demandes d'em- ploi non satis- faites (non com- pris les rapa- triés)	97.756	92.973	- 4,9
Demandes d'em- ploi non satis- faites des rapa- triés d'Afrique du Nord	55.523	18.909	- 65,9
Placements	38.017	36.897	- 2,9

Dans l'ensemble le ralentissement conjoncturel n'a eu que peu d'influence sur le niveau de l'emploi. Les premiers signes d'une détente ne se sont manifestés que dans le courant de l'année sur le marché du travail.

.../...

Le nombre des offres d'emploi a cessé de croître - accusant même, à partir du milieu de l'année, une tendance nettement régressive - et le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté, à partir de l'automne de manière plus sensible que les variations saisonnières habituelles. Le taux de chômage est cependant resté faible mais la durée hebdomadaire du travail qui, dans l'ensemble de l'industrie, était restée, à un niveau très élevé, a légèrement diminué au 2ème semestre, lorsque certaines grandes branches industrielles (automobiles, textile et vêtement) ont été contraintes à limiter leur production; elle a été, au 1er octobre 1964, inférieure de 0,6 % en moyenne à celle enregistrée à la même époque de l'année précédente.

Toutefois, comme on le verra, dans le chapitre consacré aux mouvements de main-d'oeuvre, l'immigration s'est poursuivie à un rythme fortement accru.

Les pénuries de main-d'oeuvre les plus importantes ont été enregistrées dans les branches d'activité suivantes : métallurgie et transformation des métaux, construction, et dans la catégorie des manoeuvres.

On retiendra surtout, du rapprochement des offres et des demandes d'emploi non satisfaites, qu'en 1963, pour 1.000 demandes non satisfaites, on comptait 619 offres non satisfaites, et qu'en 1964, on n'en comptait plus que 528. Ainsi, le nombre d'offres d'emploi non satisfaites pour 1.000 demandes d'emploi non satisfaites a-t-il diminué de 14,7 %, ce rapport traduisant les tendances à la détente sur le marché du travail.

En ce qui concerne les demandes d'emploi non satisfaites, si elles ont évolué assez différemment selon les branches d'activité, on notera, qu'après une nette diminution en mars et juin, elles ont augmenté de 8 % dans la métallurgie et la transformation des métaux, ainsi que dans la construction.

.../...

ITALIE

Les difficultés conjoncturelles qui ont affecté, en 1964, l'économie de l'Italie n'ont eu jusqu'au mois de septembre que des répercussions peu accusées sur les données statistiques relatives aux demandes d'emploi qui ont continué à décroître, quoique de façon beaucoup moins importante que les années précédentes.

En effet, la réduction de l'activité s'est traduite généralement par une diminution de la durée moyenne du travail (-3 à -4 %) plus que par des licenciements de personnel. Selon l'enquête par sondage du 20 juillet 1964, de l'Institut central de statistiques (ISTAT), l'emploi total avait diminué de moins de 1,0 % depuis l'enquête de juillet 1963, passant de 19.866.000 à 19.750.000 unités. A la même date, l'emploi avait diminué de 8,4 % dans l'agriculture, de 0,4 dans l'industrie, mais progressé, par contre, de 4,8 % dans les activités du secteur tertiaire, ce qui était probablement une forme d'expansion du sous-emploi, ce dernier étant particulièrement courant dans le secteur des services

Offres et demandes d'emploi non satisfaites
(moyennes mensuelles)

	Octobre 1962 à fin sept. 1963	Octobre 1963 à fin sept. 1964	Variation en %
Offres d'emploi non satisfaites en fin de mois	5.408	3.906	- 27,6
Demandes d'em- ploi non satis- faites (clas- ses I à V) (1)	1.219.768	1.180.353	- 3,2
Demandes d'em- ploi non satis- faites (clas- ses I à II) (1)	1.087.681	1.061.250	- 2,4

Comme le montre le tableau ci-dessus, la moyenne des demandes d'emploi non satisfaites a faiblement diminué par rapport à l'année précédente. Or, selon d'autres sources, notamment selon les enquêtes par sondage effectuées par l'ISTAT, on a pu constater, au contraire, un net accroissement et des chômeurs proprement dit et des personnes en quête d'un premier emploi. C'est ainsi qu'entre deux sondages

(1) Statistique du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Il s'agit du relevé des cinq classes de demandeurs inscrits sur les listes des bureaux de placements (I, chômeurs ayant déjà été occupés; II, personnes en quête d'un premier emploi; III, ménagères en quête d'un emploi; IV, pensionnés; V, personnes déjà occupées et

(20 juillet 1963 et 20 juillet 1964), le nombre des premières demandes restées non satisfaites est passé de 207.000 à 233.000 unités, soit un accroissement de 12,5 %; et le nombre des chômeurs de 180.000 à 236.000, soit un accroissement de 31,1 %.

Si l'on considère, mois par mois, l'ensemble des demandes non satisfaites déposées dans les bureaux de main-d'oeuvre, on constate que d'octobre 1963 à mai 1964, leur nombre a, de façon constante, diminué par rapport à la période correspondante de 1962/1963; mais qu'à partir du mois de juin 1964, il n'a cessé de dépasser les chiffres relevés lors des mêmes mois de 1963. Dans l'agriculture, qui demeure la branche d'activité où les excédents de main-d'oeuvre sont les plus nombreux, on a pu constater, au cours de l'année, une sensible diminution des demandes d'emploi, en mars (- 10,7 %) et en septembre (- 5,5 %). Par contre, dans la métallurgie et la transformation des métaux, la progression des demandes d'emploi non satisfaites a été très nettement marquée, atteignant en mars 4,2 %, en juin 17,0 % et en septembre 23,4 %. Le chiffre de 90.592 demandes non satisfaites, enregistré en septembre 1964 dans les industries des métaux, est le plus élevé qui ait été relevé dans cette branche depuis décembre 1961 (96.651). Dans les industries de la construction, les demandes non satisfaites qui avaient quelque peu diminué en mars (- 4,0 %), ont été ensuite assez fortement en hausse, soit de 16,1 % en juin et de 29,4 % en septembre. Dans les industries du textile et de l'habillement, les demandes d'emploi ont diminué de 31,6 % en mars, en juin elles ont remonté quelque peu, retrouvant leur niveau de 1963. D'autre part, les réserves de main-d'oeuvre deviennent importantes en ce qui concerne les employés de bureau et un accroissement appréciable de leur volume s'est confirmé en juin (+ 9,5 %) et plus encore en septembre (+ 11,2 %). On doit enfin souligner que la catégorie des manoeuvres, qui, si elle représente le plus fort pourcentage de la main-d'oeuvre en quête d'emploi, a été marquée par une réduction constante des demandes non satisfaites (8,8 % en mars, 2,3 % en juin, 4,2 % en septembre); à cette dernière date, leur nombre ne s'élevait plus qu'à 240.000 unités, chiffre qui est parmi les plus bas qui aient été enregistrés en Italie au cours des dernières années.

.../..

LUXEMBOURG

Une forte reprise de la demande mondiale d'acier, qui représente l'élément déterminant de l'évolution économique au Luxembourg, a été observée en 1964. Aussi, les tensions qui, depuis plusieurs années, s'exerçaient très vivement sur le marché du travail du Grand Duché de Luxembourg se sont-elles maintenues comme en témoigne la persistance d'un écart considérable entre les offres d'emploi non satisfaites et les demandes, qui sont réduites à un chiffre insignifiant. Le tableau suivant donne une indication sur le rapport entre ces deux facteurs, et, d'autre part, sur l'évolution des placements de main-d'oeuvre, ces derniers bénéficiant, comme on le verra plus loin, de l'apport de travailleurs étrangers.

Offres et demandes d'emploi non satisfaites, placements
(moyennes mensuelles)

	Octobre 1962 à fin sept. 1963	Octobre 1963 à fin sept. 1964
Offres d'emploi non satisfaites à la fin du mois	1.082	857
Demands d'emploi non satisfaites à la fin du mois	215	45
Placements	2.266	2.204

Les pénuries de main-d'oeuvre affectent presque toutes les professions, de façon plus ou moins passagère ou limitée, mais elles se font sentir plus particulièrement dans les groupes de professions suivants : ouvriers spécialisés des métaux et artisanat en général, personnel domestique, ouvriers qualifiés et manoeuvres du bâtiment, employés de commerce et de bureau, agriculteurs, personnel de l'industrie hôtelière et ouvriers non qualifiés en général. Toutefois, une assez forte réduction des offres d'emploi non satisfaites s'est manifestée dans la construction.

Quant aux demandes d'emploi non satisfaites, elles n'ont été, chaque mois, que de quelques dizaines d'unités.

.../...

PAYS-BAS

Les efforts de stabilisation ont été poursuivis : d'une part, la politique visant à freiner la croissance de la demande globale a été renforcée, d'autre part, des mesures ont été prises pour augmenter l'offre sur le marché du travail, notamment en libérant par anticipation du service militaire des ouvriers de la construction et en favorisant l'immigration. Néanmoins, les pénuries de main-d'oeuvre ont persisté, malgré l'augmentation de la population active, de sorte que le marché du travail est resté, en 1964, largement tributaire de l'apport de travailleurs étrangers. Le nombre des offres non satisfaites a continué de s'accroître (+ 7,9 %), tandis que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites diminuait dans une proportion encore plus forte (-12,0 %). Quant aux placements, ils se sont stabilisés à peu près au même niveau que l'année précédente.

Offres et demandes d'emploi non satisfaites, placements
(moyennes mensuelles)

	Octobre 1962 à fin sept. 1963	Octobre 1963 à fin sept. 1964	Variation en %
Offres d'emploi non satisfaites en fin de mois	119.798	129.205	+ 7,9
Demandes d'em- ploi non satis- faites en fin de mois	42.495	37.409	- 11,9
Placements au cours du mois	17.739	17.621	- 0,7

L'accroissement des offres d'emploi non satisfaites s'est vérifié non seulement en moyenne annuelle mais chaque mois de 1964, par rapport aux mois correspondants de 1963, atteignant le chiffre record de 151.030 unités en juin 1964 et 156.266 en juillet. Parmi les groupes de professions où ces offres ont été les plus nombreuses, il convient de relever : la construction, la transformation des métaux, le textile et l'habillement, les services en général, les emplois de bureau et du commerce.

.../...

Dans la construction, toutefois, les pénuries ont eu tendance à diminuer (- 8,9 %) en juin (- 11,3 %) en septembre. Par contre, les offres non satisfaites se sont fortement accrues dans le textile et l'habillement (+ 13,7 % en mars et + 9,3 % en juin) mais plus encore dans les industries des métaux où l'accroissement a été d'environ 15 % à la fin des mois de mars, juin et septembre. En ce qui concerne le personnel de bureau et les employés de commerce, les besoins se sont accrues considérablement, atteignant + 17,8 % en mars, + 15,9 % en juin et + 23,4 % en septembre. Ces pourcentages d'accroissement doivent s'entendre par rapport aux mêmes mois de 1963.

Quant au volume des demandes d'emploi non satisfaites, il s'est encore amenuisé en 1964. Alors que l'année précédente, on comptait encore, en moyenne, 354 demandes d'emploi non satisfaites pour 1.000 offres, en 1964, on n'en comptait plus que 289, soit une diminution d'un peu plus de 18 %. Si l'on considère mois par mois l'évolution des demandes non satisfaites, on constate que leur niveau, en 1964, a toujours été (sauf en mai où l'on a compté 27.812 demandes contre 26.394) inférieur au niveau de 1963.

On peut constater, d'autre part, que les "réserves enregistrées" de main-d'oeuvre, c'est-à-dire l'ensemble des chômeurs et des personnes occupées par les pouvoirs publics, se situent à un niveau encore plus bas. Ces réserves ont, pendant la période de référence, passé d'une moyenne mensuelle de 34.983 unités en 1963 à une moyenne de 29.568 en 1964, soit une diminution de 15,5 %.

Dans l'industrie de la construction, le volume du chômage a eu tendance à s'accroître très sensiblement, non seulement en juin et septembre, mais également en juillet et août où il a atteint respectivement 1.987 et 1.504 unités contre 1.451 et 904 en juillet et en août 1963. Dans les métaux, par contre, le chômage qui était déjà très bas, a marqué une légère diminution. De même a-t-on vu décroître progressivement et de façon très nette les disponibilités de main-d'oeuvre moins qualifiée (manoeuvres), ainsi que les disponibilités de personnel de bureau ou du commerce.

II. COMPENSATION INTERNATIONALE DES OFFRES ET DES DEMANDES D'EMPLOI
DANS LA COMMUNAUTE

(1er octobre 1963 - 30 septembre 1964)

BELGIQUE

1. Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale

Les tensions aiguës du marché du travail belge ont eu pour corollaire une augmentation assez considérable du recrutement de main-d'oeuvre étrangère. Toutefois, on doit souligner que le nombre d'offres d'emploi émises en compensation internationale, est sans commune mesure avec les effectifs de travailleurs étrangers recrutés.

En effet, au cours de l'année étudiée ici, soit d'octobre 1963 à septembre 1964, 978 offres d'emploi ont été adressées à d'autres Etats dont 50 seulement à des Etats membres. Le total de ces offres a diminué de 6,5 % par rapport à l'année précédente (1.046 unités).

La diminution des offres anonymes et l'accroissement simultané des recrutements nominatifs traduisent une situation de fait, qui n'est d'ailleurs pas, comme on le verra plus loin, particulière à la Belgique. On notera que le plus grand nombre d'offres a été émis au cours du deuxième trimestre 1964 (632 dont aucune en compensation avec les Etats membres).

Par groupes de professions, le total des offres se répartit comme suit :

Mines, carrières, etc...	117
Construction	732
Bois et professions assimilées	30
Textile et habillement	35
Autres groupes	<u>64</u>
Total	978

Recours à la main-d'oeuvre étrangère

L'accroissement des premiers permis de travail accordés en Belgique à des travailleurs étrangers a été important, atteignant + 40,6 %. En effet, en chiffres absolus, le nombre des permis de travail est passé de 22.702 unités d'octobre 1962 à septembre 1963,

.../...

à 31.914 entre octobre 1963 et septembre 1964. Rappelons que d'octobre 1962 à septembre 1963, l'accroissement des premiers permis de travail, par rapport à la période précédente, n'avait été que de + 17,1 %.

On trouvera ci-dessous quelques indications sur la répartition de ces permis de travail, par nationalité, et par grands groupes de professions.

Placement de travailleurs étrangers par nationalité.

Il est à signaler, tout d'abord, que l'accroissement du nombre des premiers permis de travail délivrés aux ressortissants des autres pays de la Communauté est beaucoup moins important (6.346 contre 5.829, soit + 8,9 %) que l'accroissement des permis accordés aux ressortissants des Etats non membres (25.568 contre 16.883, soit + 51,4 %).

La main-d'oeuvre allemande qui en chiffres absolus est très réduite, a augmenté en pourcentage de 20,2 % (614 unités contre 511 l'année précédente). Il s'agit principalement de travailleurs de la production et de la transformation des métaux (170) et d'employés de commerce (122). Le nombre des femmes (193) représente 31,4 % du total de ces travailleurs.

Le nombre des travailleurs français est passé de 1.285 à 1.587 unités, soit un accroissement de 23,5 %. Ils ont été occupés surtout dans les métaux (387), la construction (246) et le commerce (198). Par contre, l'accroissement du nombre de travailleurs italiens a été minime (2,8 %) soit 4.145 (dont 613 femmes) contre 4.033. Ils ont été occupés dans les métaux (1.210), la construction (954), les minéraux non métalliques (406), les mines (443). Il est à noter que dans cette dernière branche d'activité, le nombre de travailleurs italiens placés a fortement diminué, passant de 706 à 443 unités.

En ce qui concerne les ressortissants des pays tiers dont, on l'a vu, le nombre a très fortement augmenté, ils ont représenté 80,1 % du total des permis de travail accordés, contre seulement 74,3 % durant la période précédente. Sur 25.568 permis accordés à

.../...

des ressortissants d'Etats tiers entre octobre 1963 et fin septembre 1964, 15.837 soit 32 % l'ont été à des travailleurs espagnols, turcs et portugais.

Si, au cours de la période précédente, le nombre des travailleurs grecs avait augmenté fortement, soit de + 67,2 % au cours de l'année étudiée ici, il a, par contre, diminué de - 53,5 % passant de 4.212 à 1.959. On a compté, sur ce nombre 200 femmes. C'est principalement dans les mines que ces travailleurs ont été occupés (1.234, soit 63,0 % du total). Par contre, l'apport de main-d'oeuvre turque a presque triplé, passant de 2.604 à 8.063 unités. Il est à noter que près de 96,0 % de cette main-d'oeuvre a été recrutée dans les mines. Le nombre de femmes turques n'a été que de 22. Les travailleurs portugais, encore peu nombreux, ont cependant vu leur nombre s'accroître de 242 à 517 unités, dont 67 femmes; 304 de ces travailleurs ont également été embauchés dans les mines. Quant aux travailleurs espagnols, leur nombre s'est accru de 9,1 % soit de 6.654 à 7.257 dont 1.858 femmes. Les branches où ces travailleurs ont été recrutés en majorité sont celles des mines (1.304) et des métaux (1.502) et celle des soins personnels (1.374).

Recrutement de main-d'oeuvre étrangère par branche d'activité.

Si l'on considère les différentes branches d'activité, on constate, tout d'abord, que dans la plupart d'entre elles le nombre des travailleurs des pays tiers recrutés dépasse, dans des proportions variables, mais presque toujours importantes, le nombre des travailleurs de la Communauté (1). C'est ainsi que le pourcentage de travailleurs de la Communauté par rapport au total des travailleurs étrangers introduits a été très bas dans les mines, soit de 3,5 % avec 527 permis accordés sur 14.924; il a été plus élevé dans le textile et l'habillement soit de 29,8 %, avec 373 permis sur 1.250; dans la branche des soins personnels (21,2 %) avec 438 permis sur 2.068; dans le bois et l'ameublement (25,0 %) avec 65 permis sur 260. Enfin, il a atteint 36,7 % dans les industries des métaux, avec

.../...

(1) Rappelons que les travailleurs du Bénélux ne figurent pas dans les statistiques de travailleurs étrangers en Belgique.

1.767 permis sur 4.811; tandis que dans les industries de la construction, ce pourcentage s'élevait à 42 % avec 1.261 permis sur 2.998 et dans l'hôtellerie à 58,4 % avec 150 permis sur 257.

Il ressort des données concernant la délivrance des premiers permis de travail, que l'introduction de travailleurs étrangers est restée très réduite dans l'agriculture, soit en chiffres absolus 58 unités, nombre égal à celui de la période précédente.

Dans les mines, le nombre des étrangers recrutés s'est accru de 36,9 % passant de 10.901 à 14.924 unités, composé en majorité de travailleurs turcs et d'Afrique du Nord.

L'accroissement du recrutement de travailleurs étrangers a également été très marqué (+ 94,7 %) dans les industries de la production et de la transformation des métaux, puisqu'il est passé de 2.470 à 4.811 unités, de même que dans la branche des soins personnels (+ 6,37 %) où le nombre des permis est passé de 1.944 à 2.068 unités. Tandis que dans les industries de la construction, l'accroissement du nombre des premiers permis délivrés a été modéré (+ 14,3 %), passant de 2.622 à 2.998 unités.

Dans les industries du textile et de l'habillement, l'accroissement des recrutements de main-d'oeuvre étrangère a été en nette augmentation (+ 28,7 %) passant de 971 à 1.250 unités; ainsi que dans les industries chimiques, où il a plus que doublé, le nombre des permis de travail avant passé de 424 à 1.011 unités.

Frontaliers

Les mouvements de travailleurs frontaliers entre la Belgique et les deux autres pays du Bénélux n'étant pas enregistrés, on ne trouvera ici que des indications relatives à la délivrance de nouvelles cartes aux travailleurs frontaliers provenant de France et d'Allemagne. En ce qui concerne les frontaliers français, le nombre des nouvelles cartes délivrées s'est accru de 41,7 % passant de 496 à 703 unités. Ces frontaliers ont été occupés principalement dans les régions de Charleroi, Tournai et Arlon. Quant à la délivrance de cartes de frontaliers à des travailleurs allemands, elle ne s'est accrue que de quelques unités, 113 contre 108 lors de la période précédente.

.../...

ALLEMAGNE

Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale

En ce qui concerne les offres d'emploi en compensation internationale, on ne dispose que des données statistiques relatives aux offres adressées aux Etats membres de la Communauté. Si, comme on le verra plus loin, le nombre des premiers permis de travail délivrés en Allemagne, a notablement augmenté durant la période du 1er octobre 1963 au 30 septembre 1964, par rapport à la période octobre 1962 - septembre 1963, on a pu constater, par contre, une forte diminution des offres d'emploi adressées aux Etats de la Communauté. L'évolution divergente de ces deux facteurs est liée à l'extension de l'immigration dite "spontanée" de travailleurs italiens. Ceux-ci ayant eu tendance depuis ces dernières années à recourir de moins en moins au bénéfice de l'assistance officielle, il en est résulté que les Etats déficitaires en main-d'oeuvre, en particulier l'Allemagne, n'ont généralement pas cru devoir adresser à l'Italie des offres d'emploi qui, estimaient-ils, n'avaient que peu de chances d'être satisfaites par les procédures officielles.

Offres d'emploi adressées aux Etats membres

4ème trimestre 1962	6.586	2ème trimestre 1963	10.855
1963	4.493	1964	4.854
	<hr/>		<hr/>
1er trimestre 1963	31.100	3ème trimestre 1963	8.288
1964	25.126	1964	7.907
	<hr/>		<hr/>
Total 1962/1963	56.829	dont femmes	1.562
1963/1964	42.351	dont femmes	1.676

On notera que si le nombre total des offres a diminué d'environ 25 %, celui des offres adressées à la main-d'oeuvre féminine s'est accru en valeur relative de 2,8 % à 4,0 %.

La diminution des offres adressées aux Etats membres a été plus accentuée en ce qui concerne l'agriculture, 596 offres en 1963/1964 contre 1976 en 1962/1963; en ce qui concerne également la catégorie

.../...

des manoeuvres, 3.027 contre 19.796. Par contre, des offres plus nombreuses ont été adressées en 1963/1964 en ce qui concerne les travailleurs de la construction (17.421 contre 16.638) et des métaux (14.149 contre 10.266).

Offres d'emploi non satisfaites

L'examen des données statistiques fait apparaître à la fin de chaque trimestre, au cours de la période d'octobre 1963 - septembre 1964, un accroissement des offres d'emploi non satisfaites enregistrées en compensation internationale, par rapport au même trimestre de la période précédente (sauf au 3ème trimestre 1964).

Soldes en fin de trimestre des offres non satisfaites
enregistrées en compensation internationale

Pays ayant reçu les offres	4ème trimestre		1er trimestre		2ème trimestre		3ème trimestre	
	1962	1963	1963	1964	1963	1964	1963	1964
CEE	7.965	8.608	20.858	23.815	14.264	4.639	13.648	2.785
Etats non membres	17.989	35.551	25.742	52.240	25.347	45.125	36.872	44.343
Total	25.964	44.159	46.055	66.055	39.611	49.764	50.520	47.128

On retiendra du tableau ci-dessus, l'élargissement de la disparité entre les offres non satisfaites dans la Communauté et celles qui ont été non satisfaites dans les Etats non membres, les premières s'étant très fortement réduites. Pour saisir la portée de cette diminution des offres non satisfaites dans les pays de la Communauté, il faut tenir compte de ce que le nombre, en Italie, des demandeurs d'emploi disposés à émigrer avait, en 1962, et 1963, considérablement diminué. Cette pénurie de disponibilités de main-d'oeuvre italienne a incité, en 1964, un assez grand nombre d'employeurs, en raison de l'urgence de leurs besoins, à faire appel plus largement à des travailleurs de pays tiers.

.../...

Les difficultés de recrutement, que traduisent les chiffres les plus élevés d'offres d'emploi non satisfaites, ont été les plus sensibles pour les travailleurs des métaux, des mines, du textile et compte tenu des variations saisonnières, de la construction. On notera, en outre, que de nombreuses offres d'emploi sont demeurées non satisfaites dans la catégorie des manoeuvres.

Offres d'emploi non satisfaites en fin de trimestre par principaux groupes d'activité

Groupes de professions	4ème trimestre		1er trimestre		2ème trimestre		3ème trimestre	
	1962	1963	1963	1964	1963	1964	1963	1964
Agriculture	473	370	1.987	1.588	495	364	354	249
Mines et carrières	6.443	11.901	7.133	10.662	8.738	9.017	11.317	6.598
Poterie, céramique	790	1.230	1.917	2.785	1.500	2.130	1.958	2.328
Construction	2.723	6.363	12.110	21.062	6.953	5.265	7.045	3.917
Production et transformation des métaux	6.545	11.172	5.220	12.396	7.492	16.707	13.569	16.956
Textile	2.022	2.892	1.982	2.724	1.937	3.310	2.626	3.790
Alimentation	1.499	1.376	3.407	3.742	2.342	2.033	1.700	2.396
Autres groupes y compris les manoeuvres	5.469	8.770	12.844	11.084	10.144	9.950	11.951	10.894

L'accroissement des offres non satisfaites s'est vérifié plus particulièrement en Grèce, où à fin juin 1964, le nombre de ces offres s'est élevé à 17.109 contre 10.604 à fin juin 1963; et en Turquie, où il s'est élevé à 13.232 contre 4.252 aux mêmes dates de référence. En Espagne, il s'est stabilisé entre 10.500 et 11.500.

Recours à la main-d'oeuvre étrangère.

Durant la période octobre 1963 - septembre 1964, en Allemagne, le nombre de premiers permis de travail s'est accru très sensiblement soit de 11,2 % s'élevant à 445.274 unités contre

.../...

400.505 au cours de la période octobre 1962 à septembre 1963, où l'accroissement des permis de travail n'avait été que de 3,5 %. Cette progression de l'apport de main-d'oeuvre étrangère s'est accompagnée de modifications dans la composition des mouvements migratoires vers l'Allemagne. On voit, en effet, simultanément s'accroître l'apport de main-d'oeuvre des pays tiers et se réduire celui de la main-d'oeuvre de la Communauté. Celle-ci, qui représentait encore 48,5 % du total des introductions en 1962/1963, n'en représentait plus, en 1963/1964, que 40,2 %. Au cours de l'année considérée ici, la main-d'oeuvre italienne n'a ainsi plus représenté qu'environ 30,0 % de la main-d'oeuvre introduite, avec 137.118 permis contre 152.132 au cours de la période précédente.

Premiers permis de travail accordés à des travailleurs étrangers
(Permanents, saisonniers et frontaliers)

Origine des travailleurs	Octobre 1962 Septembre 1963	Octobre 1963 Septembre 1964	Variation en %
C.E.E. dont Italiens	194.351 (152.132)	179.042 (137.118)	- 7,9 - 9,9
Pays non membres	206.154	266.232	+ 29,1
Total	400.505	445.274	+ 11,9
% travailleurs CEE sur total	48,5	40,2	- 8,3
% travailleurs italiens sur total	37,9	30,8	- 7,1

En résumé, on peut considérer qu'entre les périodes 1962/1963 et 1963/1964, le mouvement de main-d'oeuvre étrangère vers l'Allemagne a été caractérisé par une diminution d'environ 10,0 % de l'apport de travailleurs italiens et un accroissement de presque 30,0 % de l'apport de travailleurs provenant de pays situés en dehors de la Communauté.

.../...

Par nationalité, si l'on examine le nombre total des travailleurs qui ont reçu un premier permis de travail, l'évolution par rapport à l'année précédente se présente comme suit :

Le nombre de travailleurs belges est resté à peu près stable (3.091 contre 3.047), 50,2 % de travailleurs frontaliers contre 47,2 % l'année précédente; la même stabilité a marqué le placement de travailleurs français (10.907 contre 10.213) l'année précédente, dont la moitié concernait des frontaliers (6.061 contre 5.741); et celui des travailleurs luxembourgeois (221 contre 232). Par contre, le nombre des permis accordés à des travailleurs néerlandais a eu tendance à légèrement décroître (27.705 contre 28.727) précédemment. En ce qui concerne les travailleurs italiens placés, on a vu ci-dessus qu'ils ont diminué de 10,0 %.

Le nombre des travailleurs des pays non membres a continué de s'accroître notamment de :

Grecs	: 66.313 contre 56.327, soit + 17,7 %
Portugais	: 3.044 contre 1.479, soit + 105,8 %
Espagnols	: 63.958 contre 55.110, soit + 16,1 %
Turcs	: 62.303 contre 19.985, soit + 211,7 %

On retiendra surtout le considérable accroissement, en 1963/1964, de l'apport de main-d'oeuvre turque.

Immigration dite "organisée" et immigration dite "spontanée"

Dans le précédent Bilan annuel, il avait été relevé que l'immigration dite "spontanée" tendait à s'accroître, du moins en ce qui concerne les travailleurs italiens. Au cours de la période étudiée ici, soit d'octobre 1962 à fin septembre 1963, la même tendance s'est poursuivie. C'est ainsi qu'en 1962/1963, sur 152.132 travailleurs italiens ayant reçu un premier permis de travail, 36.563 avaient été recrutés par la Commission allemande en Italie, c'est-à-dire que 24,0 % des travailleurs italiens recrutés avaient bénéficié de l'immigration dite "organisée". Durant la période octobre 1963 - septembre 1964, le nombre des travailleurs italiens recrutés par la Commission allemande a été de 25.042 sur un total de 137.118, soit 18,3 %.

.../...

En ce qui concerne les ressortissants des pays non membres recrutés par la Commission allemande, leur nombre s'est accru considérablement en chiffres absolus, passant de 88.899 en 1962/1963 à 142.360 en 1963/1964. Mais leur pourcentage, par rapport au total des travailleurs des pays non membres placés, s'est également accru, puisqu'il est passé de 43,1 % à 53,5 %.

En chiffres absolus, on a constaté également un accroissement de l'immigration dite "spontanée" en ce qui concerne les travailleurs des pays tiers, l'accroissement de l'immigration spontanée étant lié à celui de l'immigration "organisée".

Évolution de l'immigration dite "spontanée" en Allemagne

	1.10.1962 au 30.9.1963	1.10.1963 au 30.9.1964
Italiens	115.569	112.076
Grecs	19.214	22.464
Portugais	1.479	1.950
Espagnols	18.506	21.271
Turcs	4.803	7.573

Placement de main-d'oeuvre étrangère par branche d'activité

Les branches d'activité qui, au cours de l'année étudiée ici, ont bénéficié plus particulièrement de l'apport de main-d'oeuvre étrangère sont la production et la transformation des métaux, la construction et les industries manufacturières.

La ventilation par groupes de professions, des permis de travail accordés aux travailleurs étrangers ne correspondant pas à la ventilation des offres non satisfaites ou des placements en général sur le plan national, il est difficile d'apprécier dans quelle mesure, l'apport de travailleurs étrangers répond aux besoins de main-d'oeuvre exprimés.

.../...

On notera, par ailleurs, que c'est seulement dans le secteur de la construction que le nombre des permis accordés à des travailleurs de la Communauté dépasse celui des permis accordés à des travailleurs des pays tiers. Le rapport est inverse et assez fortement marqué, dans l'extraction, le textile et l'habillement, les métaux et l'électricité; tandis que l'on constate une répartition à peu près égale de travailleurs de la Communauté et des pays tiers dans les catégories du personnel hôtelier, des gens de maison et des professions du nettoyage. Dans la production et la transformation des métaux, le chiffre des permis délivrés s'est élevé à 117.255 contre 84.536 l'année précédente, soit + 38,7 %. Dans ce secteur, ont été placés notamment 33.773 Italiens, 23.451 Grecs, 22.035 Espagnols, 20.711 Turcs.

Dans le secteur intitulé "autres industries manufacturières", c'est-à-dire, excluant le textile, la construction et la transformation des métaux, on a noté une assez sensible régression des placements (99.927 contre 105.782, soit - 5,6 %). Les placements ont concerné surtout les travailleurs italiens (28.502), grecs (26.685), espagnols (20.227) et turcs (5.335).

Dans la construction, où les placements se sont accrus de 9,4 % (92.280 contre 84.351), les travailleurs italiens ont été les plus nombreux (48.196), alors que les Turcs placés n'ont été que 13.842 les Espagnols 10.337 et les Grecs 6.016 .

Enfin, dans l'extraction, 29.034 travailleurs étrangers ont été placés, dont 11.387 Turcs. Il est à noter que dans ce secteur le nombre de nouveaux travailleurs italiens continue de s'amenuiser, n'atteignant, cette année, que 6.829 unités contre 8.606 l'année précédente.

Frontaliers

Le nombre de permis accordés à des frontaliers est demeuré à peu près stationnaire (33.533 contre 33.303); il représente 7,5 % de l'ensemble des permis accordés à des travailleurs étrangers en Allemagne. Près de 60 % de ces frontaliers ont été des Néerlandais (19.669 contre 20.446 l'année précédente). Par contre, les frontaliers belges ont augmenté (1.511 contre 1.437), de même que les frontaliers français (6.061 contre 5.741).

.../...

Demandes d'emploi non satisfaites en compensation internationale

Dans le domaine de la compensation communautaire relatif aux travailleurs allemands désireux d'occuper un emploi dans un des cinq autres Etats de la Communauté, on ne dispose que de statistiques des demandes non satisfaites. Celles-ci sont, d'ailleurs, très peu nombreuses.

Solde des demandes d'emploi non satisfaites, en fin de trimestre, enregistrées en compensation communautaire

4ème trimestre		1er trimestre		2ème trimestre		3ème trimestre	
1962	1963	1963	1964	1963	1964	1963	1964
883	1.040	999	1.135	961	570	1.088	471

Ces demandes étaient en majorité destinées à la France et concernaient surtout des employés de bureau, traducteurs, ingénieurs et du personnel domestique.

.../...

FRANCE

Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale

Au cours de l'année étudiée, la France a émis en compensation internationale 118.075 offres anonymes et nominatives destinées à des travailleurs permanents. Par rapport à l'année précédente, ces offres ont marqué une augmentation de 91,2 % (118.075 contre 61.768). Par contre, le nombre des offres communiquées à des Etats membres a diminué de 43,7 % passant de 15.783 en 1962/1963 à 8.881 en 1963/1964.

Evolution des offres d'emploi enregistrées
en compensation internationale
(Travailleurs permanents)

Branches d'activité	1.10.62 au 30.9.63		1.10.63 au 30.9.64	
	Total	dont aux Etats membres	Total	dont aux Etats membres
Agriculture, forestage	8.970	1.486	16.230	1.327
Mines, carrières	5.949	446	15.795	67
Production des métaux	3.864	143	6.481	257
Transformation des métaux	9.362	5.611	11.514	1.277
Matériaux de construction	1.524	133	3.290	119
Bâtiment et travaux publics	26.853	5.230	53.585	3.688
Autres activités	6.246	2.734	11.180	2.146

Il s'agit ici d'offres émises pour des travailleurs permanents. Si l'on avait pu tenir compte également des travailleurs saisonniers, les offres du secteur de l'agriculture et du forestage auraient été beaucoup plus élevées.

En ce qui concerne la diminution des offres communiquées à des Etats membres, en l'occurrence à l'Italie, il y a lieu de remarquer qu'au moins deux fois par an, les services compétents français communiquent aux services italiens, l'ensemble des besoins en main-d'oeuvre étrangère, en invitant les autorités italiennes à faire

.../...

connaître leurs disponibilités correspondantes. C'est dans la mesure où l'Italie n'a pu satisfaire les besoins exprimés, qu'il a été fait appel à d'autres sources de recrutement.

Recours à la main-d'oeuvre étrangère

a) Travailleurs permanents

En France, comme dans les autres pays de la Communauté utilisateurs de main-d'oeuvre étrangère, l'année 1963/1964 étudiée ici, a été marquée, en ce qui concerne les introductions de travailleurs permanents, par une accentuation, déjà visible l'année précédente, de la régression de l'apport de main-d'oeuvre communautaire, notamment de main-d'oeuvre italienne, alors que le chiffre global des introductions de travailleurs étrangers continuait à s'accroître.

Ainsi, le total des introductions de travailleurs permanents, est passé de 116.019 unités en 1962/1963 à 139.992 unités en 1963/1964, soit un accroissement de 20,7 % tandis que sur ce total, le nombre des travailleurs permanents originaires de la Communauté diminuait de 21,9 %.

Travailleurs étrangers permanents introduits et placés

Origine des travailleurs	1.10.1962 au 30.9.1963	1.10.1963 au 30.9.1964	Variation en %
C.E.E. (dont Italiens)	17.632 (14.893)	13.764 (10.722)	- 21,9 (- 28,0)
<u>Pays non membres</u>	98.387	126.228	+ 28,3
dont : Espagnols	(59.393)	(65.304)	+ 9,9
Portugais	(22.330)	(35.137)	+ 57,4
Autres	(16.664)	(25.787)	+ 54,7
TOTAL	116.019	139.992	+ 20,7

Il est à remarquer également que la composition de l'apport de travailleurs permanents originaires des pays tiers a subi, en 1963/1964, une sensible évolution par rapport à la période précédente. Si, en effet, en chiffres absolus, le nombre de permanents espagnols s'est

.../...

accru, en fait, leur pourcentage par rapport au total des permanents introduits et placés, a quelque peu diminué, représentant en 1963/1964, 46,6 % contre 51,2 % durant la période précédente. Par contre, le nombre des permanents portugais s'est accru à la fois en chiffres absolus (+ 12,6 %) et en pourcentage du total des permanents introduits et placés, ce pourcentage passant de 19,2 % à 25,0 %.

b) Travailleurs saisonniers

En ce qui concerne les travailleurs saisonniers, dont le recrutement est, en France, beaucoup plus important que dans les autres pays de la Communauté, l'évolution des introductions a été marquée par un accroissement total de 24,6 % (124.464 permis accordés contre 99.886 durant la période octobre 1962 - septembre 1963). Mais, sur ce total, la main-d'oeuvre saisonnière originaire de pays de la Communauté, a, durant la même période, diminué de 22,6 %, le nombre des permis passant de 12.815 à 9.923.

Travailleurs étrangers saisonniers introduits et placés

Origine des travailleurs	1.10.1962 au 30.9.1963	1.10.1963 au 30.9.1964	Variation en %
C.F.E.	12.815	9.923	- 22,6
dont : Italiens	(8.167)	(6.172)	(- 24,4)
Belges	(4.648)	(3.722)	(- 19,4)
<u>Pays non membres</u>	<u>87.071</u>	<u>114.541</u>	+ 31,5
dont : Espagnols	(84.861)	(109.328)	(+ 28,8)
Portugais	(2.166)	(3.738)	(+ 72,6)
Autres	(44)	(1.475)	
TOTAL	99.866	124.464	+ 24,6

Le tableau ci-dessus fait ressortir que la main-d'oeuvre saisonnière, en France, était composée presque exclusivement de travailleurs espagnols, qui ont, en effet, en 1963/1964, 92,2 % du total des saisonniers, contre 84,9 % en 1962/1963.

.../...

Placement de main-d'oeuvre étrangère par branche d'activité

a) Travailleurs permanents

Le plus fort contingent de travailleurs permanents a été placé dans le bâtiment et les travaux publics (58.389 placements contre 43.343 l'année précédente), ; il a représenté 41,7 % du total des permanents contre 37,4 % l'année précédente.

Dans la transformation des métaux, le nombre des permanents n'a que très peu augmenté en chiffres absolus passant de 16.562 à 16.705 unités. Il a toutefois, sensiblement diminué en pourcentage du total des placements de travailleurs permanents, ce pourcentage étant passé de 14,3 % à 11,9 %.

Dans l'agriculture et le forage, l'apport de main-d'oeuvre permanente s'est sensiblement élevé, passant de 10.497 à 12.623 unités, mais son pourcentage est resté exactement le même, 9,0 % par rapport au total des permanents placés.

Dans les mines et carrières, le recrutement de travailleurs permanents a légèrement diminué en chiffres absolus, de 6.422 à 6.340 et de 1,0 % en pourcentage. Mais la diminution a été plus nette dans la branche de la production des métaux, soit de 5.334 à 4.102 unités, le pourcentage des introductions passant de 4,6 % à 2,9 %.

C'est par contre, une assez nette augmentation que l'on a enregistrée en ce qui concerne la branche "matériaux de construction", où les effectifs de main-d'oeuvre permanente placée, sont passés de 2.579 à 3.828 unités, tandis que leur pourcentage s'élevait de 2,2 % à 2,7 %.

Enfin, dans le groupe désigné dans les statistiques nationales, comme "autres activités", et dont la ventilation n'est pas fournie, les effectifs permanents placés se sont accrus de 21,5 % passant de 31.276 à 38.007 unités, tandis que leur pourcentage par rapport au total des permanents s'élevait de 26,9 % en 1962/1963, à 27,2 % en 1963/1964.

.../...

b) Travailleurs saisonniers

Si les placements de saisonniers étrangers sont, durant l'année étudiée, demeurés comme l'année précédente, de l'ordre de quelques centaines dans l'extraction (310 en 1963/1964 contre 224 en 1962/1963), dans le bâtiment et les travaux publics (507 en 1963/1964 contre 759) d'une centaine dans la production de matériaux de construction (143 en 1963/1964 contre 123), dans la catégorie "autres activités", les saisonniers ont été plus nombreux (3.744 en 1963/1964 contre 3.950), mais dans cette catégorie également leur pourcentage, déjà minime (3,9 %), s'est encore réduit (3,0 %). Pratiquement, la presque totalité des saisonniers étrangers placés, en France, sont des saisonniers de l'agriculture. Ceux-ci ont été au nombre de 94.815 en 1962/1963, représentant 94,2 % de la main-d'oeuvre étrangère saisonnière, et au nombre de 119.754 en 1963/1964, représentant un pourcentage encore un peu plus élevé (96,2 %) du total des saisonniers étrangers.

Demandes d'emploi enregistrées en compensation internationale.

Ces données ne sont pas communiquées, en raison du volume insignifiant des demandes.

ITALIE

L'Italie est le seul Etat de la Communauté à disposer encore d'excédents importants de main-d'oeuvre et à entretenir vers les autres Etats membres un courant migratoire de travailleurs d'une certaine ampleur. Une vue d'ensemble de ce mouvement de main-d'oeuvre italienne vers les autres pays de la Communauté est donnée plus loin dans un chapitre consacré à l'application de l'article 29 du règlement 38/64, et intitulé : "Emploi par priorité des ressortissants de la Communauté" (1),

On se limitera donc, ici, à ne relever que l'évolution du recrutement en Italie de travailleurs étrangers, dont le nombre ne s'élève chaque trimestre, qu'à quelques centaines d'unités.

Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale

Le nombre des offres d'emploi émises en compensation internationale est demeuré très bas. Pendant l'année allant du 1er octobre 1963 au 30 septembre 1964, il a été de 2.657 unités soit 1.478 offres adressées à des Etats membres et 1.179 à des Etats non membres. Il s'agissait d'offres nominatives concernant presque exclusivement du personnel bilingue, employés de bureau, techniciens et personnel de l'hôtellerie.

Recours à la main-d'oeuvre étrangère

Au cours de l'année étudiée ici, le total des placements de travailleurs étrangers, permanents et saisonniers, a atteint 3.405 contre 3.006 au cours de l'année précédente. Notons que ces chiffres sont trop peu élevés pour que leurs variations aient une signification.

Placements de travailleurs étrangers

Pays d'origine	1.10.1962 au 30.9.1963	1.10.1963 au 30.9.1964
<u>C.E.E.</u>	<u>1.854</u>	<u>1.843</u>
dont Belgique	68	58
Allemagne	1.131	924
France	442	593
Luxembourg	9	6
Pays-Bas	206	262
<u>Pays non membres</u>	<u>1.152</u>	<u>1.562</u>
Total général	3.006	3.405

(1) Voir pages 52 et suivantes

Mouvements de main-d'oeuvre italienne vers les Etats non membres

Les chapitres de ce rapport consacrés aux opérations de compensation qui ont eu lieu dans les Etats membres de la Communauté analysent de façon particulière les mouvements de main-d'oeuvre italienne vers ces Etats. Il a paru opportun, ici, de souligner brièvement, afin d'en montrer l'amplitude, les mouvements de main-d'oeuvre italienne vers les Etats non membres.

Les données complètes relatives à l'émigration de main-d'oeuvre italienne en 1964 n'étant pas encore disponibles, on ne peut actuellement recueillir que des indications d'ordre général.

Après un maximum atteint en 1961, on a vu décroître à un rythme rapide le volume global de l'émigration de travailleurs italiens qui a évolué comme suit depuis les cinq dernières années.

Total des travailleurs italiens ayant émigré

1959	1960	1961	1962	1963
199.060	319.463	335.330	318.427	240.399

Source : ISTAT - Bolletino mensile di statistica.

En d'autres termes, l'émigration totale de main-d'oeuvre a diminué de 5 % entre 1961 et 1962 et de 24,5 % entre 1962 et 1963.

En l'absence de données pour 1964, on trouvera ci-dessous une comparaison globale entre 1962 et 1963, qui fait apparaître quelques grandes tendances de l'émigration italienne.

.../...

Émigration de main-d'oeuvre italienne par région de destination (1)

	1 9 6 2	1 9 6 3	Variation en %
Émigration totale	318.427	240.399	- 24,5
C.E.E.	154.863	103.451	- 33,2
Europe (sauf CEE)	146.233	138.725	- 5,1
dont Suisse	138.725	118.649	- 14,5
Royaume-Uni	6.223	3.430	- 44,9
Migrations internationales	17.099	14.067	- 17,8

Source : ISTAT, Bolletino mensile di statistica.

Alors qu'en 1962, les travailleurs italiens avaient émigré en plus grand nombre vers les pays de la Communauté, leur pourcentage représentant environ 48,6 % de l'émigration totale, ce pourcentage, en 1963, n'était plus que de 43,0 %. Or, durant la même période, le pourcentage de main-d'oeuvre émigrée en Suisse était passé de 43,6 à 49,4 % de l'émigration totale.

C'est donc vers la Suisse que s'est dirigé le plus fort courant migratoire de main-d'oeuvre italienne. A défaut d'autres statistiques, on trouvera, ci-joint, un relevé des effectifs des travailleurs étrangers en général et des travailleurs italiens occupés en Suisse au mois d'août.

.../...

(1) Données concernant une année civile.

Effectifs des travailleurs italiens et étrangers occupés en Suisse
(relevés effectués en août)

	1960	1961	1962	1963	1964
Italiens	353.090	392.060	454.402	472.052	474.340
Total	485.476	548.312	644.706	690.013	720.901

Source : Statistique de l'Office fédéral de l'Industrie, des arts et métiers et du travail.

On notera que le pourcentage de la main-d'oeuvre italienne en Suisse (par rapport à la main-d'oeuvre étrangère totale) est passé de 62,4 % en 1960 à 65,8 % en août 1964, tandis que pendant la même période, les effectifs de travailleurs italiens s'étaient accrus, en valeur absolue de 56,5 %.

On notera également qu'en août 1964, sur 474.340 Italiens occupés, on comptait 283.742 permanents, 170.492 saisonniers et 20.106 frontaliers.

La plupart des saisonniers italiens étaient employés dans le bâtiment (138.000), et les permanents dans les métaux (87.000), l'hôtellerie (26.000), le bâtiment (14.000), l'alimentation et le tabac (15.000), le textile (27.000) et l'habillement (30.000).

Les récentes mesures adoptées par le gouvernement suisse sont donc de nature à augmenter de façon non négligeable les disponibilités de main-d'oeuvre italienne dans l'année à venir.

.../...

GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG

Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale

Le nombre des offres d'emploi émises en compensation internationale par le Luxembourg et adressées à des Etats membres, a quelque peu diminué durant la période octobre 1963 - septembre 1964, n'atteignant que 5.169 unités contre 7.637 durant la période précédente. Ces offres concernaient surtout des travailleurs italiens pour les besoins des industries de la construction.

Quant au solde des offres non satisfaites en compensation internationale, à la fin de chaque trimestre, il a continué à être très réduit, 398 unités à la fin du quatrième trimestre de 1963 et respectivement 675, 109 et 309 unités à la fin des trois premiers trimestres de 1964.

Recours à la main-d'oeuvre étrangère

La première observation qui ressort de l'examen des données relatives à l'introduction de main-d'oeuvre étrangère au Grand Duché de Luxembourg, en 1963/1964, c'est le léger accroissement qui s'y est vérifié, du nombre de permis de travail délivrés à des ressortissants de la Communauté. Le Luxembourg est le seul pays où ce phénomène se soit produit, et où, en particulier, le nombre des permis accordés à des travailleurs de la C.E.E. dépasse, de près de 50 %, celui des permis accordés à des travailleurs des pays tiers.

Evolution des placements de travailleurs étrangers

Pays d'origine des travailleurs	1.10.1962 au 30.9.1963	1.10.1963 au 30.9.1964
C.E.E.	6.447	6.677
dont Italie	(4.926)	(3.772)
Pays non membres	2.414	3.693
Total	8.861	10.370

.../...

Comme on peut le voir en consultant le tableau détaillé concernant les permis de travail délivrés au Luxembourg, qui figure en annexe, l'accroissement du recrutement de la main-d'oeuvre communautaire provient d'une forte augmentation des permis accordés à des travailleurs français, dont le nombre est passé de 535 à 1.563 unités, et à des travailleurs allemands (1.342 contre 986). Par contre, comme dans les autres pays de la Communauté, le nombre de permis accordés à des travailleurs italiens a sensiblement diminué. En fait, les admissions de travailleurs originaires de pays tiers ont augmenté proportionnellement beaucoup plus (54 %) que celles des travailleurs de la C.E.E. (à peine 4 %).

Placement de main-d'oeuvre étrangère par branche d'activité

La branche des industries de la construction est celle qui utilise le plus fort contingent de travailleurs étrangers, soit environ la moitié des travailleurs recrutés. Ainsi, 5.508 permis ont-ils été délivrés dans cette branche d'activité en 1962/1963 et 5.243 en 1963/1964. On remarquera surtout que pendant l'année écoulée, le nombre de placements de travailleurs italiens s'est assez sensiblement réduit (2.941 contre 3.958).

Dans la sidérurgie et les autres industries manufacturières (à l'exclusion de la construction, de l'alimentation et de l'habillement), le nombre des permis accordés a plus que doublé, passant de 919 à 1.958 unités. Dans ce secteur, le nombre des Italiens placés a été en augmentation (576 contre 388 l'année précédente).

Dans les services en général, on a constaté également une augmentation des placements (1.345 contre 1.226) et une diminution des placements de travailleurs italiens (310 contre 403).

En ce qui concerne les autres groupes de professions, l'évolution a été la suivante :

.../...

	1.10.1962 au 30.9.1963	1.10.1963 au 30.9.1964
Agriculture, forestage,	190	229
Mines et carrières	62	100
Alimentation	120	217
Habillement	27	59
Transports	186	169
Hôtellerie	365	563
Employés de bureau et du commerce	258	487
Services en général	1.226	1.345

Demandes d'emploi enregistrées en compensation internationale

Ces demandes, en raison de leur volume insignifiant, n'ont pas été communiquées.

.../...

PAYS-BAS

Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale

Les données relatives aux offres enregistrées en compensation internationale par les Pays-Bas, n'ont été communiquées qu'à partir du premier trimestre 1964. Il ressort, toutefois de l'examen de ces données relevées au cours des neuf premiers mois, que sur un total de 5.140 offres émises en compensation internationale, 447 seulement avaient été adressées à des Etats membres de la Communauté, et 4.693 à des Etats non membres.

Offres d'emploi enregistrées en compensation internationale (1)

Pays auxquels les offres ont été adressées	1 9 6 4			
	I°	II°	III°	Total
C.E.E.	134	120	193	447
Pays non membres	610	2.553	1.530	4.693
Total	744	2.673	1.723	5.140

Le nombre des offres non satisfaites, à la fin de chaque trimestre, a comme on le voit peu évolué, se maintenant à un niveau élevé comme il ressort du tableau ci-après.

Solde, en fin de trimestre, des offres d'emploi non satisfaites enregistrées en compensation internationale

Pays auxquels les offres ont été adressées	1 9 6 4		
	I°	II°	III°
C.E.E. (2)	1.052	974	946
Etats non membres	2.648	2.492	2.036
Total	3.700	3.466	3.252

- (1) Permanents et saisonniers. Données non disponibles pour 1963.
 (2) Ces offres ont été adressées presque exclusivement à l'Italie.

.../...

Recours à la main-d'oeuvre étrangère

Durant la période du 1er octobre 1963 au 30 septembre 1964, le recours à l'emploi de main-d'oeuvre étrangère s'est considérablement accru, le nombre des permis de travail accordés passant, par rapport à 1962/1963 de 16.489 à 26.973 unités (1), soit + 63,6 %. De tous les pays de la Communauté, les Pays-Bas ont été celui où l'apport de travailleurs étrangers a marqué la progression la plus forte. Il est à noter que sur le nombre total des permis de travail accordés en 1963/1964, 5.913 ou 21,9 %, l'ont été à des ressortissants de pays membres de la Communauté et 21.060 ou 78,1 % à des ressortissants de pays tiers. Durant la période précédente, ces pourcentages avaient été respectivement de 29,0 % pour les pays membres et de 71,0 % pour les pays tiers.

Si le nombre des placements de travailleurs italiens s'est très légèrement accru, puisqu'il est passé de 2.274 à 2.456 unités, le pourcentage de la main-d'oeuvre italienne, par rapport à l'ensemble des placements d'étrangers, a très nettement diminué. Ce pourcentage n'était plus, en effet, que de 9,1 % contre 13,8 % durant la période précédente. Le nombre des travailleurs allemands et français s'est lui aussi légèrement accru, passant, pour les premiers de 2.307 à 2.795 unités, et pour les seconds de 201 à 562. Mais on notera également que le pourcentage, relativement faible, de la main-d'oeuvre allemande a encore décru, ne représentant plus que 10,3 % contre 14,0 % des permis de travail accordés (2).

Par contre, un des traits caractéristiques de l'évolution des placements de travailleurs étrangers, aux Pays-Bas, est le rapide accroissement du nombre des permis de travail accordés à des travailleurs espagnols, grecs et turcs. En effet, les placements de main-d'oeuvre espagnole ont augmenté de 4.670 à 7.777 unités soit de + 66,5 %, de main-d'oeuvre grecque, de 1.113 à 2.069 unités, soit + 89,8 %. Enfin, la main-d'oeuvre turque est passée de 356 unités à 3.522 ayant ainsi décuplé. On notera enfin que presque un tiers des nouveaux permis ont été accordés à des travailleurs espagnols.

(1) Permanents et saisonniers.

.../...

(2) Rappelons que les mouvements de travailleurs provenant de Belgique et du Luxembourg, relevant du Traité Bénélux, ne figurent pas dans ces statistiques

Permis de travail délivrés pour la première fois à
des travailleurs étrangers
(Permanents et saisonniers)

Origine des travailleurs	1.10.1962 au 30.9.1963	1.10.1963 au 30.9.1964	Variation en %
C.E.E. dont Italiens	4.782 (2.274)	5.813 (2.456)	+ 21,5 + 8,0
Pays non membres	11.707	21.160	+ 80,7
Total	16.489	26.973	+ 63,6

Placement de main-d'oeuvre étrangère par branche d'activité

Durant la période étudiée ici, presque toutes les branches d'activité aux Pays-Bas, ont été affectées de pénuries de main-d'oeuvre étendues. Toutefois, les placements les plus nombreux de travailleurs étrangers ont été effectués dans les branches suivantes : construction, textile et vêtement, cuirs et peaux, métaux, services en général, gens de maison.

Une comparaison rigoureuse de ces placements d'une année à l'autre n'est actuellement pas possible, les données ventilées par groupes de professions n'ayant été communiquées qu'à partir du premier trimestre 1964. Les données disponibles pour les neuf premiers mois de 1964 permettent toutefois de dégager quelques traits significatifs de l'apport de main-d'oeuvre étrangère sur le marché de l'emploi néerlandais. C'est ainsi que dans la construction, au cours des trois premiers trimestres de 1964 ont été placés 1.158 travailleurs étrangers, dont seulement 342 Italiens, contre 440 travailleurs turcs.

Dans les industries du textile et de l'habillement, 2.126 travailleurs ont été placés, soit près de 10 % des placements de main-d'oeuvre étrangère des trois premiers trimestres de 1964. Sur ce nombre, 562 étaient des ressortissants de la Communauté, dont 432 Italiens et 1.564 des ressortissants de pays tiers, principalement espagnols (1.132).

.../...

Dans les industries des cuirs et peaux, 975 étrangers ont été placés, notamment espagnols (425) et turcs (258); mais les travailleurs italiens n'ont été recrutés qu'en nombre assez réduit (116). La production des métaux a absorbé toujours au cours des trois premiers trimestres de 1964 environ 7 % de la main-d'oeuvre étrangère introduite, soit 1.428 travailleurs, dont 387 ressortissants de la Communauté (Italiens : 146), la majorité était des travailleurs espagnols (500) turcs (200) et grecs (130).

Les industries de la transformation des métaux ont recruté un nombre sensiblement égal de travailleurs étrangers (1.408 dont 457 ressortissants de la C.E.E., 128 Italiens, 205 Allemands, 124 Français). La main-d'oeuvre introduite des pays tiers a, par contre, été plus nombreuse : 941 unités, composée pour plus de la moitié de travailleurs espagnols (504), grecs (132), turcs (199).

Dans l'extraction, on a, durant la même période, enregistré 1.487 placements de travailleurs étrangers, dont seulement 153 travailleurs de la Communauté, soit un peu plus de 10 %.

On ne dispose pas d'une ventilation détaillée des placements dans les services en général. Cependant, en ce qui concerne le personnel domestique, on peut relever que sur 810 permis accordés à des étrangers, 255 l'ont été à des travailleurs de la Communauté (150 Allemands et 105 Italiens).

On relèvera, enfin, que les placements de main-d'oeuvre étrangère, malgré leur accroissement considérable, n'ont permis de satisfaire qu'une proportion très réduite des offres d'emploi du marché national. En moyenne mensuelle, on peut estimer qu'au cours des neuf premiers mois de 1964, ces placements ont représenté moins de 2 % des offres d'emploi non satisfaites. A ce sujet, on peut se demander pourquoi il n'a pas été possible de satisfaire, dans une plus large mesure, les offres disponibles par des des travailleurs de la Communauté, en particulier de l'Italie.

Demandes d'emploi enregistrées en compensation internationale

En raison de leur faible volume, les demandes d'emploi émises en compensation internationale n'ont pas été communiquées.

III. PROFESSIONS ET REGIONS OU LA PRIORITE DU MARCHÉ NATIONAL
DE L'EMPLOI A ÉTÉ RETABLIE

(Recours aux dispositions de l'article 2 du Règlement 38/64)

Comme il en a été fait mention dans l'introduction, le présent bilan annuel s'étend sur une année de transition entre l'application des dispositions du Règlement n° 15 qui ne concernaient que les travailleurs permanents et celles du Règlement n° 38/64 qui couvrent l'ensemble des travailleurs salariés.

Par ailleurs, alors que le Règlement n° 15 prévoyait que pour la première étape, l'embauchage des ressortissants des autres Etats membres restait subordonné, sous réserve de certains assouplissements et de certaines exceptions à la situation du marché national de l'emploi dont la priorité était maintenue, le nouveau Règlement stipule l'abandon de cette priorité. Cet abandon a toutefois été assorti de certaines réserves, les Etats membres pouvant maintenir ou éventuellement rétablir la priorité du marché national dans les régions et les professions qui connaissent un excédent de main-d'oeuvre.

Dès l'entrée en vigueur du Règlement n° 38/64, le Bureau européen de coordination a mis en place les mécanismes nécessaires à une diffusion rapide des communications faites par les Etats membres au sujet du recours qu'ils font aux dispositions de l'article 2 du Règlement n° 38/64.

C'est ainsi qu'au début de chaque trimestre civil, les Etats membres et en particulier leurs services spécialisés ont été informés par "télex" de la situation dans la Communauté au regard des dispositions de l'article 2 du Règlement. Ils ont eu ainsi la possibilité de communiquer rapidement aux services chargés des opérations de compensation les renseignements relatifs aux régions et professions protégées dans la Communauté au cours d'un trimestre.

En outre, les membres du Comité consultatif et du Comité technique ont été informés par les rapports trimestriels, établis en application des articles 26 et 34 du Règlement du maintien ou du rétablissement de la priorité du marché national et des justifications fournies par les Etats membres qui ont fait recours à la clause de sauvegarde.

.../...

On relèvera dans ce contexte que le rétablissement de la priorité du marché national de l'emploi pour certaines professions, et pour certaines parties du territoire reste limité dans la mesure où, le permis de travail doit être accordé automatiquement au ressortissant d'un Etat membre; passé un délai de deux semaines, après notification d'une vacance d'emploi, si la main-d'oeuvre appropriée n'a pas été trouvée sur le marché national; de même la suspension de la priorité ne s'applique pas aux travailleurs de la Communauté qui bénéficient des dispositions des articles 5 et 7 du Règlement n° 38/64. Ils reçoivent automatiquement le permis de travail dans le cadre de ces dispositions.

Après avoir délimité les effets produits par le recours à la clause de sauvegarde, on peut résumer la situation comme suit au regard de l'article 2.

1. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Règlement le 1er mai 1964, aucun Etat membre n'a fait usage des dispositions de l'article 2 § 1 b) qui permettent à un Etat de protéger son marché national de l'emploi, à titre exceptionnel en cours de trimestre, si l'équilibre de ce marché est mis en grave danger.
2. Trois Etats membres, l'Allemagne, l'Italie et le Luxembourg n'ont pas fait recours aux dispositions de l'article 2 § 1 a) au début de chaque trimestre.
3. La Belgique, la France et les Pays-Bas ont protégé par contre au début de chaque trimestre, depuis le 1er mai 1964, certaines professions soit sur l'ensemble de leur territoire soit dans certaines régions déterminées.

Le recours par ces trois Etats membres aux dispositions de l'article 2, 1 a) a subi une évolution assez diversifiée.

La Belgique a supprimé à partir du 4ème trimestre 1964 la protection qu'elle avait établie au cours du 2ème et 3ème trimestre de la même année en faveur des femmes de ménage et des croupiers dans certaines régions. Ont été protégées par contre et sans interruption depuis le 1er mai 1964, les professions d'artistes du spectacle et de musiciens, d'employés de bureau peu spécialisés et sans qualification sur l'ensemble du territoire et dans les provinces du

Limbourg, du Hainaut et de Liège, la profession de mineurs de surface.

Les Pays-Bas ont annulé à partir du 1er trimestre 1965, la protection qu'ils accordaient, depuis le 1er mai 1964, aux professions d'ouvriers agricoles non qualifiés (hommes) dans les provinces de Groningen, Friesland, Drente et Overijssel, ainsi qu'à la profession d'ouvriers en tourbière dans la province de Drente. Sur l'ensemble du territoire des Pays-Bas, les professions d'artistes du spectacle et de musiciens ont été protégées par contre sans interruption depuis le 1er mai 1964.

Ainsi, qu'on peut le constater dans ces deux pays, le recours aux dispositions de l'article 2 § 1 a) du Règlement n° 38/64 a marqué une assez nette tendance à diminuer en importance et en étendue depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

Par ailleurs, en ce qui concerne la protection accordée aux artistes du spectacle et aux musiciens, il a été précisé par ces deux Etats membres que les dispositions particulières de l'article 4 § 2 du règlement étaient strictement appliquées.

En France, les mesures de protection qui ne s'étendaient pour certaines professions qu'à la zone de Saint-Nazaire du 1er mai au 30 juin 1964, ont été progressivement étendues aux zones de Nantes à partir du 3ème trimestre 1964, puis aux zones de la Rochelle-Pallice et Montluçon-Commentry à compter du 4ème trimestre 1964. Temporairement, la clause de sauvegarde avait été invoquée au 4ème trimestre 1964 pour la zone de la Seyne-sur-Mer. Ainsi, la protection accordée régionalement à certaines professions a reflété l'évolution de la crise qui sévissait dans les chantiers navals. La protection a été justifiée par le fait qu'il s'agissait en outre de régions à fort excédent démographique, caractérisées par ailleurs par une insuffisance du nombre des offres d'emploi, le non ajustement des offres aux demandes, en raison de l'insuffisance des qualifications professionnelles des demandeurs d'emploi et par l'absence de mobilité d'une main-d'oeuvre attachée à la région. La protection s'est étendue aussi à certaines entreprises de la production et de l'utilisation des métaux dans des régions à faible possibilité d'emploi.

.../...

Sur l'ensemble du territoire les professions de manoeuvres, d'employés de bureau et employés de commerce ont été protégées depuis le 1er juillet 1964. Dans ces trois groupes de métiers, le Gouvernement français a indiqué que les mesures prises reposent sur les raisons d'ordre général suivantes :

1. fort pourcentage - 45 % des demandes d'emploi concernent ces métiers;
2. permanence de l'importance relative de ces demandeurs d'emploi au cours d'une période annuelle.

En outre, les chiffres suivants ont été fournis à l'appui du rétablissement de la priorité du marché national aux 1er juillet, 1er août et le 1er septembre 1964 ;

Evolution des offres d'emploi non satisfaites, des demandes non satisfaites et des placements effectués en ce qui concerne les manoeuvres.

Dates de référence	Offres d'emploi non satisfaites	Demandes d'emploi non satisfaites	Placements effectués
1er juillet	10.168	21.122	10.785
1er août	8.502	20.356	8.919
1er septembre	7.602	21.094	7.449

Evolution des offres d'emploi non satisfaites, des demandes non satisfaites et des placements effectués en ce qui concerne les employés de bureau

Dates de référence	Offres d'emploi non satisfaites	Demandes d'emploi non satisfaites	Placements effectués
1er juillet	1.892	9.848	2.682
1er août	1.311	10.935	2.797
1er septembre	949	12.159	2.000

Evolution des offres d'emploi non satisfaites, des demandes non satisfaites et des placements effectués en ce qui concerne les employés de commerce

Dates de référence	Offres d'emploi non satisfaites	Demandes d'emploi non satisfaites	Placements effectués
1er juillet	1.255	4.491	1.064
1er août	986	4.527	1.010
1er septembre	1.053	4.712	920

.../...

En conclusion, le recours à la clause de sauvegarde s'est situé dans des limites raisonnables au cours de la période examinée et les États membres, en étroite collaboration avec la Commission, ont fait des efforts pour limiter dans la mesure du possible, le rétablissement de la priorité du marché national. C'est ainsi que l'Italie, pays excédentaire en main-d'oeuvre n'a pas fait recours à la clause de sauvegarde et que la Belgique et les Pays-Bas, comme il a été dit plus haut, ont réduit progressivement la protection qu'ils avaient accordée à l'origine à certaines professions. En France où la protection est relativement la plus importante, on peut dire qu'elle a été nettement délimitée le plus souvent au niveau du canton et de la commune. Enfin, la priorité rétablie au 1er juillet 1954 en faveur des manoeuvres nationaux sur l'ensemble du territoire vient d'être limitée entre-temps à trois grandes régions de programme, à savoir :

- Bretagne, comprenant les départements du Finistère, du Morbihan, des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine;
- Pays de la Loire, comprenant les départements de la Loire Atlantique, de la Mayenne, de la Sarthe, du Maine-et-Loire et de la Vendée;
- Basse Normandie, comprenant les départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne.

IV. EMPLOI PAR PRIORITE DES RESSORTISSANTS DE LA COMMUNAUTE

(Article 29 du Règlement n° 38/64)

Le 1er mai 1964, c'est-à-dire au cours de l'exercice que couvre le présent rapport, est entré en vigueur le règlement n° 38/64 relatif à la libre circulation des travailleurs. Comme il l'a été indiqué dans l'Introduction du présent "Bilan annuel", il est prévu, aux termes de l'article 29 du nouveau règlement, qu'au début de chaque année, la Commission élabore un rapport au sujet de la situation des marchés du travail au sein de la Communauté, rapport comprenant, en outre, des estimations de leurs besoins en main-d'oeuvre pour l'année à venir. Le but de cette procédure est, rappelons-le, de permettre aux Etats membres "de pouvoir tenir compte, dans leur politique de l'emploi, de la situation du marché du travail des autres Etats membres et de pourvoir par priorité dans toute la mesure du possible les emplois disponibles par des ressortissants de ces Etats".

A la fin de chaque année, une comparaison sera faite entre les estimations contenues dans ce rapport et les mouvements de travailleurs effectivement réalisés, afin que les Etats puissent tenir compte des résultats de cette comparaison lorsqu'ils établiront leurs estimations pour l'année suivante.

Pour cette année, on ne peut donc réunir dans ce chapitre que des considérations de caractère très général sur l'emploi de travailleurs originaires d'Etats membres de la Communauté, en le comparant à l'emploi de travailleurs originaires de pays non membres.

Situation durant la période du 1er octobre 1963 au 30 septembre 1964

Si l'on examine les données relatives aux mouvements de main-d'oeuvre étrangère dans la Communauté au cours de la période prise en considération, on ne peut manquer d'observer que les placements de travailleurs étrangers ont eu tendance à concerner de plus en plus des ressortissants des pays tiers.

.../...

Même en Allemagne, où l'apport de main-d'oeuvre italienne est, en chiffres absolus, le plus important, celui-ci a marqué de façon sensible une tendance à décroître, tandis que le pourcentage des ressortissants italiens dans l'ensemble de la main-d'oeuvre étrangère ayant reçu un premier permis de travail se réduisait de 37,9 % à 30,8 %.

Le même phénomène a pu être observé en France, et, de façon moins marquée, en Belgique et aux Pays-Bas. Au Luxembourg, par contre, le nombre de placements de travailleurs de la Communauté est demeuré encore nettement supérieur à celui des travailleurs des pays tiers, bien que le nombre des Italiens recrutés ait eu tendance à diminuer (- 23,4 %).

En d'autres termes, les permis accordés à des travailleurs des pays tiers se sont accrus beaucoup plus vite que les permis accordés à des travailleurs de la Communauté économique européenne et, en particulier, de l'Italie.

En 1962/1963, sur 664.462 travailleurs étrangers placés dans les Etats membres (Italie exclue), on comptait 28,0 % de ressortissants italiens, en 1963/1964 sur 778/987 travailleurs étrangers, on ne comptait plus que 20,9 % de ressortissants italiens.

Les Etats membres intéressés par l'apport de main-d'oeuvre étrangère ont signalé, soit dans leurs rapports trimestriels adressés au Bureau européen de coordination, soit lors des réunions du Comité technique pour la libre circulation des travailleurs, les difficultés qu'ils avaient éprouvées à recruter en Italie même, les travailleurs dont le concours leur était nécessaire. On a pu constater, d'autre part, au cours de ces dernières années, une réduction progressive du nombre de travailleurs italiens désireux de répondre à des offres anonymes présentées par les différents Etats membres. Significatif, à cet égard, est le relevé des demandes d'emploi émanant de travailleurs italiens qui se sont déclarés disposés à émigrer par l'intermédiaire des services officiels et à bénéficier de l'assistance de ces services.

.../...

Travailleurs italiens ayant déclaré être disposés à occuper un emploi dans un des Etats membres

	1.10.1962 au 30.9.1963	1.10.1963 au 30.9.1964
IV trimestre	7.262	5.164
I trimestre	4.488	5.809
II trimestre	5.854	3.248
III trimestre	5.052	5.094

On notera que près de 90 % de ces demandes étaient déposées par des travailleurs désirant être occupés en Allemagne et en majorité non qualifiés. Enfin, pour saisir la portée des données ci-dessus, il faut tenir compte de ce qu'elles n'incluent pas les travailleurs disposés à se rendre par leurs propres moyens dans un des pays de la Communauté, et dont le recensement, par conséquent, échappe pratiquement à toute investigation statistique.

L'application de l'article 29 du règlement 38/64 devrait permettre, grâce à l'inventaire des ressources et des besoins en main-d'oeuvre, de développer les opérations de compensation intra-communautaire.

En février 1965, les Etats membres et la Commission, ont examiné le premier rapport établi en application de l'article 29. L'Italie, à cette occasion, ayant fait savoir, qu'elle disposerait, pendant l'année en cours, d'un plus grand nombre de travailleurs pouvant répondre à des offres d'emploi communautaires, nombre estimé par les Autorités italiennes à environ 300.000 unités, les Etats membres intéressés ont exprimé unanimement leur volonté de recruter par priorité la main-d'oeuvre excédentaire de la Communauté.

.../...

CONCLUSIONS

Les pénuries de main-d'oeuvre qui se manifestent dans cinq des Etats membres de la Communauté, de façon plus ou moins aiguë depuis plusieurs années déjà, ont eu pour conséquence, ainsi qu'on a pu le constater à la lecture de ce Bilan, un accroissement considérable du recours à la main-d'oeuvre étrangère. Le tableau ci-dessous peut résumer de façon schématique l'évolution de ces mouvements migratoires.

Evolution des placements de main-d'oeuvre étrangère dans la Communauté (1)

Pays d'emploi	Placements effectués de main-d'oeuvre étrangère		Variation en %	dont : Placements de travailleurs ressortissants Etats membres		
	1962/1963	1963/1964		1962/1963	1963/1964	Variation en %
Belgique	22.702	31.914	+ 40,6	5.829	6.346	+ 8,9
Allemagne	400.505	445.274	+ 11,2	194.351	179.042	- 7,9
France (2)	215.905	264.456	+ 22,5	30.447	23.687	- 22,2
Italie	3.006	3.405	+ 13,3	1.854	1.843	- 0,6
Luxembourg	8.861	10.370	+ 17,0	6.447	6.677	+ 3,6
Pays-Bas	16.489	26.973	+ 63,6	4.782	5.913	+ 23,7
Total CEE	667.468	782.392	+ 17,2	243.710	223.508	- 8,3

Il ressort de ce tableau que durant la période du 1er octobre 1963 au 30 septembre 1964, tous les Etats membres ont, sans exception, vu s'accroître, parfois de façon considérable (Belgique, Pays-Bas) le nombre des placements de travailleurs étrangers. Il faut noter, en outre, que les chiffres enregistrés de placements de travailleurs étrangers n'avaient encore jamais été atteints, et cela dans aucun Etat de la Communauté.

-
- (1) Voir, en annexe, le tableau détaillé.
 (2) Permanents et saisonniers.

.../...

La seconde constatation qui s'impose est que les placements de travailleurs de la Communauté ont diminué d'un peu plus de 8 %, alors que le total des placements de travailleurs étrangers s'est accru de 17 %. Si, dans trois des Etats membres le nombre des placements de main-d'oeuvre communautaire s'est accru en chiffres absolus, par contre, en pourcentage, il a été partout en régression.

Pourcentage des placements de travailleurs de la Communauté par rapport au total des placements de main-d'oeuvre étrangère (Permanents et saisonniers) (1)

Pays d'emploi	1962/1963	1963/1964	Variation en %
Belgique	25,7	19,9	- 5,8
Allemagne	48,5	40,2	- 8,3
France	14,7	9,0	- 5,7
Italie	61,7	54,1	- 7,6
Luxembourg	72,7	64,4	- 8,3
Pays-Bas	29,0	21,9	- 7,1
C.E.E.	36,5	28,6	- 7,9

Les deux tableaux ci-dessus, dans leur forme schématique, ne peuvent être considérés comme une sorte de bilan comptable, du fait, en particulier, que les chiffres qui y figurent recouvrent des réalités qui peuvent différer d'un pays à l'autre (2) et que, par ailleurs, les mouvements de main-d'oeuvre à l'intérieur du Bénélux ne figurent pas dans les statistiques. Toutefois, ils permettent de comparer entre les deux dernières années, les modifications qui se sont vérifiées dans la composition des mouvements migratoires de main-d'oeuvre.

(1) Travailleurs du Benelux non compris en ce qui concerne la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas.

(2) Leur interprétation nécessite le renvoi aux commentaires consacrés à chaque pays particulier dans le présent rapport.

.../...

Malgré l'amplitude de ces mouvements, qui, durant la période octobre 1963 - septembre 1964, ont concerné presque 800.000 personnes, impliquant le recours à un nombre considérable de travailleurs de pays tiers, le pourcentage de la main-d'oeuvre communautaire par rapport à l'ensemble des placements n'a diminué que dans une proportion relativement faible (entre 5,8 et 8,3 % selon les pays) accentuant seulement une tendance amorcée depuis quelques années, et qui, en définitive, est liée à l'amélioration progressive des conditions économiques des différents Etats membres. Il convient de rappeler, à ce sujet, qu'un autre trait caractéristique des mouvements internationaux de main-d'oeuvre, dans la Communauté, est dans la très forte diminution constatée en 1963/1964, des demandes d'emploi émises en compensation internationale, notamment par l'Italie. Il est résulté de cette situation que les Etats membres déficitaires en main-d'oeuvre ont souvent renoncé à adresser à des travailleurs italiens des offres d'emploi qui, estimaient-ils, n'avaient que peu de chances d'être satisfaites.

Il semble, enfin, qu'ait été exceptionnelle, la situation qui s'est vérifiée dans la Communauté, en 1963/1964, et qui a été marquée par des pénuries de main-d'oeuvre aiguës et généralisées. A la fin de l'année 1964, en effet, se manifestaient déjà des signes de détente, se traduisant notamment par un accroissement, en Italie, des disponibilités de main-d'oeuvre, disponibilités auxquelles les autres Etats membres ne manqueront pas de recourir par priorité, dans la mesure du possible, comme ils en ont clairement manifesté l'intention (1).

(1) cf. voir le chapitre précédent ("Emploi par priorité de ressortissants de la Communauté"), pages 52 et suivantes.

ANNEXE STATISTIQUE

TABLEAU I - 1

Moyennes mensuelles des offres d'emploi non satisfaites enregistrées dans chaque Etat membre et leur rapport avec la moyenne mensuelle de celles enregistrées dans la C.E.E.

Etats membres	Moyenne mensuelle 1/10/1962 - 30/9/1963	%	Moyenne mensuelle 1/10/1963 - 30/9/1964	%
Belgique	16.426	2,2	14.855	1,9
R.F. d'Allemagne	550.141	73,0	598.295	75,1
France	60.577	8,0	49.122	6,2
Italie	5.408	0,7	3.916	0,5
Luxembourg	1.082	0,2	857	0,1
Pays - Bas	119.798	15,9	129.205	16,2
C.E.E.	753.431	100,0	796.253	100,0

TABLEAU I - 2

Offres d'emploi non satisfaites en BELGIQUE, par groupes de professions
à la fin des mois de mars, juin et septembre des années

1962 - 1963 - 1964

Groupes de professions	fin mars 1962		fin mars 1963		fin mars 1964		fin juin 1962		fin juin 1963		fin juin 1964		fin sept. 1962		fin sept. 1963		fin sept. 1964	
	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts, chasse, pêche	1.377	8,8	664	4,1	738	4,8	85	0,5	192	0,9	103	0,7	1.455	8,5	924	4,6	384	3,0
Extraction	1.699	10,9	1.282	8,0	1.149	7,6	1.555	9,5	1.999	9,7	1.172	7,5	1.447	8,5	2.003	9,9	1.191	9,4
Bâtiments et travaux publics	3.219	20,6	2.675	16,7	2.120	13,9	3.695	22,6	3.862	18,7	1.966	12,6	3.105	18,1	3.272	16,1	1.650	13,0
Alimentation	163	1,0	228	1,4	175	1,2	561	3,4	633	3,1	317	2,0	416	2,4	503	2,5	275	2,2
Textiles et habillement	1.747	11,2	2.925	18,2	2.962	19,5	1.743	10,7	3.284	15,9	2.681	17,2	2.047	12,0	3.294	16,2	1.877	14,8
Cuir et peaux	178	1,1	271	1,7	165	1,1	172	1,1	210	1,0	159	1,0	218	1,3	185	0,9	182	1,4
Bois et ameublement	1.194	7,7	1.145	7,1	1.026	6,7	1.366	8,4	1.492	7,2	930	6,0	1.287	7,5	1.398	6,9	796	6,3
Produits chimiques et papier	162	1,0	199	1,3	169	1,1	207	1,3	169	0,8	65	0,4	214	1,2	194	1,0	34	0,3
Métallurgie de base et transformation métaux	2.193	14,1	2.074	12,9	2.684	17,6	2.582	15,8	2.881	14,0	3.022	19,3	2.596	15,2	3.151	15,5	2.121	16,7
Pierre, céramique, verre	392	2,5	350	2,2	506	3,3	418	2,6	428	2,1	451	2,9	442	2,6	420	2,1	343	2,7
Arts graphiques	95	0,6	119	0,7	102	0,7	101	0,6	119	0,6	130	0,8	97	0,6	183	0,9	115	0,9
Employés de bureau et du commerce	556	3,6	538	3,7	672	4,4	636	3,9	745	3,6	726	4,6	348	2,0	462	2,3	468	3,7
Artistes	16	0,1	1	-	1	-	2	-	3	-	39	0,3	11	0,1	-	-	1	-
Hôtels et restaurants	540	3,5	654	4,1	442	2,9	784	4,8	854	4,1	878	5,6	561	3,3	747	3,7	894	7,1
Transports	513	3,3	650	4,0	504	3,3	529	3,2	970	4,7	464	3,0	540	3,1	929	4,6	330	2,6
Services	640	4,1	839	5,2	571	3,8	597	3,6	650	3,2	558	3,6	611	3,6	677	3,3	500	3,9
Manœuvres	894	5,7	1.379	8,6	1.209	7,9	1.282	7,8	2.116	10,3	1.752	11,2	1.698	9,9	1.917	9,4	1.335	10,5
Autres groupes de professions	23	0,2	15	0,1	23	0,2	34	2,0	21	0,1	203	1,3	15	0,1	30	0,1	184	1,5
TOTAL	15.601	100,0	16.058	100,0	15.218	100,0	16.349	100,0	20.628	100,0	15.616	100,0	17.108	100,0	20.289	100,0	12.680	100,0

Offres d'emploi non estimées en R. F. d'ALLEMAGNE, par groupes de professions à la fin des mois de mars, juin et septembre des années 1963 - 1964

Groupes de professions	fin mars 1963		fin mars 1964		fin juin 1963		fin juin 1964		fin sept. 1963		fin sept. 1964	
	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %
Agriculteurs, éleveurs, horticulteurs	12.869	2,2	11.510	1,3	10.870	1,8	9.693	1,5	8.986	1,4	7.656	1,1
Professions se rapportant à laylviculture, chasse et pêche	2.421	0,4	1.696	0,3	606	0,1	481	0,1	454	0,1	463	0,1
Professions se rapportant à l'extraction et au traitement des minerais	12.490	2,2	13.195	2,1	10.871	1,8	10.939	1,6	11.618	1,9	10.186	1,5
Travailleurs de la pierre, céramistes et verriers	9.236	1,6	10.143	1,6	8.819	1,5	9.965	1,5	9.115	1,5	9.442	1,4
Professions se rapportant à la construction	77.633	13,5	75.708	12,2	77.018	12,9	67.367	10,2	77.049	12,5	67.339	10,0
Métallurgistes et travailleurs des métaux	40.210	7,0	59.352	9,5	49.169	8,2	72.378	10,9	58.681	9,4	75.265	11,2
Fonderons, serruriers, mécaniciens et professions analogues	47.616	8,3	53.636	8,6	52.305	8,8	59.469	9,0	57.883	9,3	64.210	9,6
Electriciens	20.125	3,5	22.828	3,7	20.922	3,5	26.036	3,9	22.812	3,7	27.411	4,1
Travailleurs de la chimie	5.097	0,9	7.583	1,2	6.951	1,2	9.766	1,5	6.932	1,1	9.602	1,4
Travailleurs des matières synthétiques artificielles	2.221	0,4	3.009	0,5	2.798	0,5	3.967	0,6	3.209	0,5	4.136	0,6
Travailleurs du bois et professions attenantes	12.042	1,8	13.649	2,2	13.201	2,2	15.304	2,3	14.664	2,4	16.244	2,4
Professions se rapportant à la production et à la transformation du papier	4.445	0,8	4.756	0,8	5.499	0,9	6.083	0,9	5.740	0,9	6.673	1,0
Professions se rapportant à l'impression et la photographie	4.453	0,8	4.477	0,7	4.586	0,8	5.006	0,8	4.500	0,7	4.935	0,7
Ouvriers textiles et gantiers	39.314	6,7	38.744	6,2	37.751	6,3	38.544	5,8	42.617	6,8	44.171	6,6
Travailleurs de cuirs et des peaux	7.550	1,3	7.506	1,2	6.940	1,2	7.216	1,1	7.713	1,2	8.380	1,3
Travailleurs de l'alimentation, des boissons et du tabac	24.175	4,2	24.338	3,9	27.140	4,5	29.706	4,5	26.939	4,3	28.512	4,3
Professions se rapportant au contrôle, à l'expédition et au stockage de marchandises	8.422	1,5	8.755	1,4	9.196	1,5	11.491	1,7	14.344	2,3	17.090	2,5
Main-d'œuvre auxiliaire non qualifiée	54.210	9,4	56.162	9,0	53.474	8,9	55.047	8,3	60.570	9,7	55.115	8,2
Ingénieurs et techniciens et professions analogues	7.395	1,3	8.575	1,4	7.070	1,2	8.564	1,3	6.890	1,1	8.723	1,3
Spécialistes techniques	2.826	0,5	3.583	0,6	2.908	0,5	3.863	0,6	2.882	0,5	4.147	0,6
Machinistes et professions analogues	3.443	0,6	4.195	0,7	3.653	0,6	4.072	0,6	3.994	0,6	4.259	0,6
Professions commerciales	23.997	4,2	25.971	4,2	24.939	4,2	29.382	4,4	27.117	4,3	31.535	4,7
Professions du transport	19.766	3,5	21.433	3,4	25.607	4,3	26.238	4,0	23.792	3,8	24.578	3,7
Professions de l'hôtellerie	10.596	1,9	11.522	1,8	10.757	1,8	11.968	1,8	8.860	1,4	10.030	1,5
Professions ménagères	28.990	5,0	27.228	4,4	26.905	4,5	26.675	4,0	25.147	4,0	24.277	3,6
Professions se rapportant au nettoyage	26.470	4,7	25.314	4,1	27.157	4,5	29.792	4,5	24.001	4,0	28.159	4,2
Professions se rapportant aux soins corporels	4.612	0,8	4.952	0,8	4.451	0,8	5.650	0,9	5.128	0,8	5.627	0,8
Professions se rapportant aux services de surveillance	2.596	0,5	3.123	0,5	2.877	0,5	2.799	0,4	2.794	0,4	2.620	0,4
Professions administratives et de bureau	47.056	8,2	55.645	8,9	49.442	8,3	60.411	9,1	46.116	7,4	55.412	8,3
Professions juridiques, policiers et auxiliaires	345	0,1	318	0,1	342	0,1	294	0,1	274	0,1	375	0,1
Professions se rapportant aux services sociaux	400	0,1	564	0,1	460	0,1	539	0,1	433	0,1	604	0,1
Professions se rapportant aux services sanitaires	7.942	1,4	8.624	1,4	8.366	1,4	9.117	1,4	8.362	1,3	9.175	1,4
Professions de l'éducation et de l'enseignement	2.740	0,5	3.473	0,6	2.673	0,4	3.072	0,5	2.652	0,4	3.079	0,5
Artistes	1.035	0,2	1.345	0,2	1.119	0,2	1.074	0,2	1.120	0,2	1.145	0,2
Professions non indiquées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	574.452	100,0	622.597	100,0	597.246	100,0	661.938	100,0	624.538	100,0	670.605	100,0

TABEAU I-4

Offres d'emploi non satisfaites en R.F. d' ALLEMAGNE par régions administratives (Landesarbeitsamtsbezirke)
à la date du 30 septembre 1963 et 1964

Régions administratives	Offres d'emploi non satisfaites					
	Au 30 septembre 1963			Au 30 septembre 1964		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Schleswig - Holstein	9.948	7.209	17.157	9.975	8.219	18.194
Hamburg	13.044	9.707	22.751	14.690	10.883	25.573
Niedersachsen	35.004	20.557	55.561	36.731	23.912	60.643
Bremen	4.122	3.127	7.249	5.039	3.922	8.961
Nordrhein - Westfalen	114.937	64.000	178.937	121.046	77.025	198.071
Hessen	37.159	25.606	62.765	37.427	29.063	66.490
Rheinland - Pfalz - Saarland	21.097	12.713	33.810	20.506	13.636	34.142
Baden - Württemberg	69.314	46.592	115.906	72.791	53.471	126.262
Nordbayern	26.411	25.709	52.120	27.570	29.361	56.931
Südbayern	30.175	23.395	53.570	29.305	23.793	53.098
Berlin (West)	12.064	12.648	24.712	11.274	10.966	22.240
Territoire fédéral (Berlin compris)	373.275	251.263	624.538	386.354	284.251	670.605
en %	59,8	40,2	100,0	57,6	42,4	100,0

Offres d'emploi non satisfaites en FRANCE, par groupes de professions,
à la fin des mois de mars, juin et septembre des années 1962 - 1963 - 1964

Groupes de professions	fin mars 1962		fin mars 1963		fin mars 1964		fin juin 1962		fin juin 1963		fin juin 1964		fin sept. 1962		fin sept. 1963		fin sept. 1964	
	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %
Agriculture, forêts, chasse, pêche	2.724	5,6	2.171	3,7	2.718	5,1	2.394	3,8	2.671	4,1	2.708	4,7	2.598	4,6	3.976	6,8	2.107	4,2
Extraction	2.685	5,5	1.829	3,1	1.502	2,8	2.585	4,1	2.383	3,6	1.420	2,5	2.242	4,0	1.866	3,2	2.727	5,5
Bâtiments et travaux publics	8.011	16,4	10.228	17,5	9.596	18,0	15.019	24,1	15.031	23,0	9.162	15,9	9.221	16,6	11.138	19,0	7.549	15,2
Alimentation	746	1,5	949	1,6	845	1,6	1.184	1,9	1.781	2,7	1.324	2,3	939	1,7	1.132	1,9	1.385	2,8
Textiles et habillement	4.110	8,4	7.772	13,3	7.939	14,9	5.146	8,2	7.554	11,6	7.652	13,3	5.494	9,9	8.173	13,9	6.143	12,4
Cuir et peaux	324	0,7	579	1,0	775	1,5	277	0,4	669	1,0	698	1,2	435	0,8	615	1,0	525	1,1
Bois et ameublement	1.268	2,6	2.157	3,7	1.508	2,8	2.009	3,2	1.941	3,0	1.656	2,9	1.715	3,1	1.909	3,3	1.470	3,0
Produits chimiques	647	1,3	917	1,6	1.016	1,9	581	0,9	741	1,1	934	1,6	668	1,2	882	1,5	645	1,3
Métallurgie de base et transformation métaux	11.818	24,2	11.908	20,4	8.838	16,6	12.226	19,6	10.361	15,9	9.905	17,2	13.266	23,8	9.606	16,4	8.288	16,7
Electricité	1.123	2,3	1.387	2,4	1.260	2,4	1.474	2,4	1.195	1,8	1.357	2,3	1.311	2,4	1.285	2,2	1.037	2,1
Verre	54	0,1	234	0,4	162	0,3	97	0,2	186	0,3	175	0,3	133	0,2	151	0,3	211	0,4
Arts graphiques	169	0,3	373	0,6	143	0,3	225	0,4	175	0,3	328	0,6	204	0,4	233	0,4	229	0,5
Employés de bureau et du commerce	3.645	7,5	3.944	6,8	2.993	5,6	3.143	5,0	3.365	5,2	3.147	5,5	2.847	5,1	2.266	3,9	2.366	4,8
Artistes	7	-	4	-	2	-	6	-	2	-	7	-	13	-	9	-	2	-
Transports	339	0,7	627	1,1	715	1,3	612	1,0	783	1,2	904	1,6	580	1,0	583	0,9	553	1,1
Services	4.021	8,2	5.990	10,3	5.185	9,7	4.654	7,5	5.471	8,4	5.320	9,2	5.030	9,0	5.544	9,4	5.524	11,2
Manouvres	6.245	12,8	6.161	10,5	7.205	13,5	9.897	15,8	10.083	15,5	10.168	17,6	7.925	14,2	8.551	14,6	8.107	16,4
Autres groupes de professions	922	1,9	1.194	2,0	876	1,7	930	1,5	832	1,3	781	1,3	1.114	2,0	769	1,3	649	1,3
TOTAL	48.858	100,0	58.424	100,0	53.278	100,0	62.459	100,0	65.224	100,0	57.646	100,0	55.695	100,0	58.643	100,0	49.497	100,0

TABLEAU I - 6

Offres d'emploi non satisfaites au LUXEMBOURG, par groupes de professions,
à la fin des mois de mars, juin et septembre des années
1962 - 1963 et 1964

Groupes de professions	fin mars 1962		fin mars 1963		fin mars 1964		fin juin 1962		fin juin 1963		fin juin 1964		fin septembre 1962		fin septembre 1963		fin septembre 1964	
	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %
Agriculture, forêts, chasse, pêche	190	15,0	71	6,7	64	7,2	89	8,3	45	3,9	92	8,9	53	5,0	65	5,3	10	1,4
Extraction	-	-	-	-	-	-	-	-	2	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments et trav. publics	319	25,2	227	21,5	118	13,2	253	23,7	285	24,6	70	6,8	212	20,0	237	19,1	65	8,9
Alimentation	18	1,4	12	1,1	14	1,6	20	1,9	15	1,3	19	1,8	12	1,1	9	0,7	20	2,7
Textiles et habillement	10	0,8	10	1,0	8	0,9	15	1,4	9	0,8	9	0,9	5	0,5	3	0,2	7	1,0
Cuir et peaux	-	-	2	0,2	2	0,2	2	0,2	2	0,2	2	0,2	1	0,1	1	0,1	-	-
Bois et ameublement	19	1,5	14	1,3	28	3,1	20	1,9	24	2,1	16	1,5	21	2,0	19	1,5	23	3,1
Produits chimiques	-	-	6	0,6	5	0,6	3	0,3	5	0,4	38	3,7	15	1,4	30	2,4	10	1,4
Métallurgie de base et transformation métaux	106	8,4	79	7,5	99	11,1	104	9,7	91	7,8	153	14,8	103	9,7	94	7,6	97	13,3
Electricité	16	1,3	13	1,2	4	0,5	11	1,0	15	1,3	14	1,4	13	1,2	-	-	5	0,7
Pierre, céramique, verre	6	0,5	24	2,3	1	0,1	20	1,9	46	3,9	-	-	23	2,2	78	6,3	-	-
Arts graphiques	3	0,2	6	0,6	2	0,2	1	0,1	-	-	1	0,1	2	0,2	3	0,2	-	-
Papier, carton	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	0,7
Employés de bureau et du commerce	51	4,0	83	7,9	107	12,0	53	4,9	94	8,1	127	12,2	50	4,7	50	4,0	79	10,8
Hôtels et restaurants	87	6,9	70	6,6	100	11,2	67	6,3	68	5,8	82	7,9	45	4,2	34	2,8	26	3,6
Transports	33	2,6	24	2,3	28	3,1	32	3,0	17	1,5	26	2,5	36	3,6	15	1,2	28	3,8
Services	248	19,6	217	20,6	173	19,4	228	21,4	204	17,6	211	20,3	247	23,3	214	17,3	210	28,8
Manœuvres	132	10,4	170	16,1	113	12,7	115	10,8	216	18,6	156	15,0	186	17,5	368	29,8	130	17,8
Autres groupes de professions	28	2,2	26	2,5	26	2,9	34	3,2	22	1,9	21	2,0	35	3,3	19	1,5	15	2,0
TOTAL	1.266	100,0	1.054	100,0	892	100,0	1.067	100,0	1.160	100,0	1.037	100,0	1.061	100,0	1.239	100,0	730	100,0

Offres d'emploi non satisfaites aux PAYS - BAS, par groupes de professions,
à la fin des mois de mars, juin et septembre des années 1962 - 1963 et 1964

Groupes de professions	fin mars 1962		fin mars 1963		fin mars 1964		fin juin 1962		fin juin 1963		fin juin 1964		fin sept. 1962		fin sept. 1963		fin sept. 1964	
	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %	en chiffres	en %
Agriculture, forêts, chasse, pêche	1.710	1,5	1.706	1,6	1.290	1,1	1.724	1,2	1.926	1,4	1.595	1,1	1.504	1,2	1.599	1,2	1.334	1,0
Extraction	920	0,8	905	0,8	1.577	1,3	1.449	1,0	1.389	1,0	1.569	1,0	1.216	0,9	1.438	1,1	1.507	1,1
Bâtiments et travaux publics	10.888	9,4	11.356	10,5	10.829	9,2	17.094	12,1	17.957	12,7	16.352	10,8	15.105	11,9	15.887	12,2	14.087	10,1
Alimentation	4.532	3,9	4.259	3,9	4.324	3,7	5.239	3,7	5.265	3,7	5.369	3,6	5.757	4,5	5.059	3,9	5.199	3,7
Textiles et habillement	14.208	12,2	13.452	12,5	15.298	12,9	14.916	10,5	15.574	11,0	17.030	11,3	14.465	11,4	16.083	12,3	16.917	12,1
Cuir et peaux	2.790	2,4	2.251	2,1	2.556	2,2	2.847	2,0	2.525	1,8	2.716	1,8	2.621	2,1	2.525	1,9	2.754	2,0
Bois et ameublement	3.391	2,9	3.224	3,0	3.786	3,2	4.187	3,0	4.323	3,0	4.701	3,1	4.150	3,3	4.135	3,2	4.614	3,3
Produits chimiques	1.582	1,4	1.452	1,3	1.573	1,3	2.056	1,4	1.713	1,2	1.905	1,3	1.872	1,5	1.810	1,4	1.749	1,3
Métallurgie de base et transformation métaux	34.886	30,1	30.088	27,9	34.318	29,0	43.076	30,4	39.624	27,9	45.595	30,2	39.723	31,3	37.964	29,0	42.987	30,9
Pierre, céramique, verre	2.096	1,8	1.715	1,6	1.842	1,6	2.076	1,5	2.038	1,4	2.176	1,4	2.022	1,6	2.002	1,5	2.128	1,5
Arts graphiques	944	0,8	1.033	1,0	1.184	1,0	1.248	0,9	1.317	0,9	1.470	1,0	1.118	0,9	1.256	1,0	1.429	1,0
Papier, carton	1.053	0,9	935	0,9	942	0,8	1.261	0,9	1.014	0,7	1.063	0,7	1.213	0,9	985	0,7	1.091	0,8
Employés de bureau et du commerce	10.461	9,0	10.278	9,5	12.106	10,2	14.759	10,4	15.552	11,0	18.033	11,9	10.023	7,9	11.486	8,8	14.178	10,2
Artistes	148	0,1	178	0,2	313	0,3	117	0,1	134	0,1	218	0,1	204	0,1	227	0,2	218	0,2
Hôtels et restaurants	2.732	2,4	2.365	2,2	2.795	2,3	3.430	2,4	3.388	2,4	3.539	2,3	1.908	1,5	2.173	1,7	2.385	1,7
Transports	3.000	2,6	2.661	2,5	2.745	2,4	3.461	2,4	3.341	2,4	3.273	2,2	2.904	2,3	3.119	2,4	2.861	2,0
Services	10.315	8,9	10.550	9,8	10.394	8,8	11.078	7,8	11.767	8,3	11.795	7,8	9.907	7,8	10.088	7,7	11.223	8,1
Autres groupes de professions	10.321	8,9	9.409	8,7	10.307	8,7	11.842	8,3	12.887	9,1	12.620	8,4	11.281	8,9	12.827	9,8	12.481	9,0
TOTAL	115.977	100,0	107.817	100,0	118.179	100,0	141.860	100,0	141.734	100,0	151.030	100,0	126.993	100,0	130.663	100,0	139.142	100,0

TABIEAU II - 1

Moyennes mensuelles des demandes d'emploi non satisfaites enregistrées dans chaque Etat membre et leur rapport avec la moyenne mensuelle de celles enregistrées dans la C.E.E.

Etats membres	Moyenne mensuelle 1/10/1962 - 30/9/1963	%	Moyenne mensuelle 1/10/1963 - 30/9/1964	%
Belgique	67.670	3,8	56.188	3,4
R.F. d'Allemagne	301.668	16,9	284.417	17,0
France	153.279	8,6	111.882	6,7
Italie	1.219.768	68,3	1.180.353	70,7
Luxembourg	215	-	45	-
Pays - Bas	42.495	2,4	37.409	2,2
C.E.E.	1.784.953	100,0	1.670.295	100,0

Tableau II-2

Demandes d'emploi non satisfaites (1) en Belgique, par groupes de professions, à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962, 1963 et 1964 (2)

Groupes de professions	Fin mars 1962		Fin mars 1963		Fin juin 1962		Fin juin 1963		Fin juin 1964		Fin sept. 1962		Fin sept. 1963		Fin sept. 1964	
	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts, chasse, pêche	3.791	4,5	2.581	3,6	1.639	2,9	1.604	2,9	1.371	2,8	2.409	3,5	1.467	2,6	1.204	2,3
Extraction	1.149	1,4	772	1,1	350	0,6	524	0,9	729	1,5	906	1,3	453	0,8	748	1,4
Bâtiments et travaux publics	4.500	5,3	3.203	4,5	2.645	4,7	1.978	3,6	2.068	4,3	2.547	3,7	2.105	3,7	2.166	4,2
Alimentation et tabac	2.288	2,7	1.506	2,1	1.566	2,8	1.044	1,9	811	1,7	1.146	1,7	1.005	1,7	855	1,6
Textiles et habillement	7.457	8,8	5.099	7,1	3.869	6,8	4.244	7,6	3.540	7,3	6.102	8,9	4.315	7,5	4.278	8,2
Cuir et peaux	1.314	1,5	992	1,4	857	1,5	875	1,6	711	1,5	1.017	1,5	876	1,5	760	1,5
Bois et ameublement	1.753	2,1	1.454	2,0	1.221	2,1	1.079	1,9	928	1,9	1.390	2,0	1.143	2,0	924	1,8
Produits chimiques et papier	601	0,7	481	0,7	377	0,4	513	0,8	563	1,2	456	0,7	417		636	1,2
Métallurgie de base et transformation métaux	5.135	6,0	5.269	7,3	4.141	7,3	3.963	7,1	3.572	7,4	4.401	6,4	4.270	7,5	3.774	7,2
Pierre, céramique, verre	2.091	2,5	2.042	2,8	1.325	2,3	882	1,6	816	1,7	1.013	1,5	957	1,5	936	1,8
Arts graphiques	389	0,4	306	0,4	253	0,4	223	0,4	175	0,4	296	0,4	284	0,5	192	0,4
Employés de bureau et du commerce	9.099	10,7	8.136	11,3	6.511	11,5	6.954	11,8	5.561	11,5	8.665	12,6	7.827	13,7	7.151	13,7
Artistes	758	0,9	600	0,8	549	1,0	812	1,5	800	1,7	737	1,1	643	1,1	537	1,0
Hôtels et restaurants	4.503	5,3	3.567	5,0	2.481	4,4	1.801	3,2	1.586	3,3	3.537	5,2	2.714	4,7	2.655	5,1
Transports	4.941	5,8	4.234	5,9	2.966	5,2	3.363	6,0	2.103	4,4	3.954	5,8	3.363	5,9	2.311	4,4
Services	2.237	2,6	1.910	2,7	1.475	2,6	1.625	2,9	1.584	3,3	2.082	3,0	1.666	2,9	1.519	2,9
Manœuvres	32.302	37,9	29.119	40,7	24.080	43,4	27.943	43,7	20.569	42,6	27.433	40,0	23.369	40,8	20.734	39,8
Autres groupes de professions (diamant)	731	0,9	496	0,7	482	0,9	357	0,6	722	1,5	499	0,7	329	0,6	761	1,5
TOTAL	85.039	100,0	71.767	100,0	56.829	100,0	55.792	100,0	48.229	100,0	68.590	100,0	57.203	100,0	52.141	100,0

(1) Chômeurs complets indemnisés et inscrits volontairement à l'exclusion des chômeurs occupés par les pouvoirs publics

(2) A partir du 1er mai 1964 la Belgique utilise une nouvelle classification par groupes professionnelles

(3) Dans la branche produits chimiques et papier, à partir du 1er mai 1964 sont compris les ouvriers à la production non classés ailleurs (vannerie et façonnage matières plastiques, caoutchouc et résine, et façonnage papier et finissage papier, photographie, impression et retouche)

TABLEAU II-3

Demandes d'emploi non satisfaites en BELGIQUE à la fin des mois de mars, juin et septembre 1964.

Demandeurs d'emploi	Mars 1964			Juin 1964			Septembre 1964					
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
1. Chômeurs complets indemnisés												
- aptitude normale	6.684	6.270	12.954	24,9	4.418	4.396	8.814	20,1	4.441	4.786	9.227	21,2
- aptitude partielle	17.644	6.327	23.971	46,1	14.534	5.867	20.401	46,6	14.193	5.878	20.071	46,1
- aptitude réduite	13.073	2.037	15.110	29,0	12.752	1.795	14.547	33,3	12.424	1.818	14.242	32,7
TOTAL	37.401	14.634	52.035	100,0	31.704	12.058	43.762	100,0	31.058	12.482	43.540	100,0
en %	71,9	28,1	100,0		72,4	27,6	100,0		71,3	28,7	100,0	
2. Inscrits volontairement	3.179	1.615	4.794		3.080	1.387	4.467		3.738	2.172	5.910	
en %	66,3	33,7	100,0		69,0	31,0	100,0		63,2	36,8	100,0	
TOTAL GENERAL	40.580	16.249	56.829		34.784	13.445	48.229		34.796	14.654	49.450	
en %	71,4	28,6	100,0		72,1	27,9	100,0		70,4	29,6	100,0	

ALLEMAGNE R. F.

TABLEAU II - 1

Situation du chômage en R.F. d'Allemagne, par groupes de professions à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962, 1963 et 1964

Groupes de professions	fin mars 1962		fin mars 1963		fin mars 1964		fin juin 1962		fin juin 1963		fin juin 1964		fin sept 1962		fin sept 1963		fin sept 1964	
	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total
Agriculteurs, éleveurs, horticulteurs	10.969	5,3	10.282	4,8	10.903	4,8	1.402	1,4	1.487	1,3	1.329	1,4	1.165	1,3	1.294	1,2	1.331	1,3
Professions se rapportant à l'agriculture, la chasse et la pêche	16.720	8,1	11.132	5,1	12.945	5,5	372	0,4	353	0,3	387	0,3	235	0,4	304	0,3	359	0,4
Professions se rapportant à l'extraction et au traitement des minerais	4.691	2,3	5.377	2,5	5.137	2,3	612	0,6	1.307	1,2	961	0,9	642	0,7	1.128	1,1	1.070	1,1
Travailleurs de la pierre, céramistes, verreries	7.748	3,8	7.962	3,7	7.626	3,4	840	0,9	1.019	0,9	803	0,7	700	0,8	775	0,7	707	0,7
Professions se rapportant à la construction	25.798	12,6	24.184	11,2	27.798	12,2	3.397	3,5	2.805	2,5	33.435	3,1	2.318	2,5	2.216	2,1	2.765	2,8
Métallurgistes et travailleurs des métaux	8.138	4,0	10.036	4,6	9.348	4,1	6.492	6,6	7.561	6,7	6.903	6,2	6.126	6,7	7.079	6,8	6.065	6,0
Fondeurs, scieurs, mécaniciens et professions analogues	6.699	3,3	8.451	3,9	7.856	3,4	4.738	4,9	5.866	5,2	5.671	5,0	4.476	4,9	5.226	5,0	5.039	5,0
Electriciens	2.198	1,1	3.030	1,4	2.896	1,3	1.711	1,7	2.227	2,0	2.027	1,8	1.480	1,6	2.092	2,0	1.740	1,7
Travailleurs de la chimie	1.237	0,6	1.998	0,7	1.601	0,7	1.003	1,0	1.251	1,1	1.308	1,2	967	1,1	1.198	1,1	1.237	1,2
Travailleurs des matières synthétiques	323	0,2	455	0,2	423	0,2	286	0,3	335	0,3	306	0,3	277	0,3	344	0,3	281	0,3
Travailleurs du bois et professions similaires	3.492	1,7	4.731	2,2	3.886	1,7	1.406	1,4	1.335	1,2	1.455	1,3	1.248	1,3	1.296	1,2	1.170	1,2
Professions se rapportant à la production et à la transformation du papier	899	0,4	1.087	0,5	1.169	0,5	673	0,7	818	0,7	828	0,7	640	0,7	711	0,7	701	0,7
Professions se rapportant à l'impression et à la photographie et professions analogues	915	0,4	1.039	0,5	1.095	0,5	754	0,8	861	0,8	841	0,7	764	0,8	831	0,8	755	0,8
Ouvriers textiles et gantiers	6.456	3,1	7.245	3,3	7.879	3,5	5.637	5,8	6.410	5,7	6.218	5,5	4.710	5,2	5.133	4,9	4.533	4,5
Travailleurs des cuirs et des peaux	1.556	0,8	1.656	0,8	1.647	0,7	1.098	1,1	953	0,9	1.265	1,1	802	0,9	759	0,7	936	0,9
Travailleurs de l'alimentation, des boissons et du tabac	6.454	3,1	7.285	3,4	8.415	3,7	2.963	3,0	4.673	4,2	4.124	3,7	2.416	2,6	3.482	3,3	2.594	2,6
Professions se rapportant au contrôle, à l'expédition et à l'emballage de marchandises	3.674	1,8	4.087	1,9	4.402	1,9	2.711	2,8	3.229	2,9	3.259	2,9	2.555	2,8	3.056	2,9	2.966	3,0
Main-d'œuvre auxiliaire non qualifiée analogues	32.811	16,0	37.049	17,1	42.521	18,7	15.039	15,4	17.445	15,6	19.560	17,4	13.861	15,2	16.054	15,4	17.347	17,3
Ingénieurs et techniciens et professions analogues	1.942	1,0	2.481	1,1	2.530	1,1	2.342	1,8	2.229	2,0	2.229	2,0	1.763	1,9	2.232	2,1	2.183	2,2
Spécialistes techniques	537	0,3	646	0,3	627	0,3	425	0,4	562	0,5	453	0,4	444	0,5	622	0,6	483	0,5
Mécanistes et professions analogues	2.349	1,1	3.066	1,4	3.343	1,5	1.141	1,2	1.474	1,3	1.562	1,4	1.024	1,1	1.320	1,3	1.366	1,4
Professions commerciales	8.458	4,1	8.646	4,0	8.373	3,7	6.415	6,6	7.286	6,5	6.765	6,0	6.153	6,7	7.071	6,8	6.137	6,1
Professions du transport	8.451	4,1	11.683	5,4	11.103	4,9	4.296	4,4	4.763	4,3	4.933	4,4	4.250	4,6	4.731	4,5	4.515	4,5
Professions de l'hôtellerie	3.665	1,8	3.546	1,6	3.225	1,4	1.212	1,2	1.323	1,2	1.316	1,2	1.585	1,7	1.592	1,5	1.375	1,4
Professions ménagères	2.582	1,3	2.609	1,2	2.592	1,1	1.780	1,8	1.978	1,8	1.874	1,7	1.888	2,1	1.983	1,9	1.944	1,9
Professions se rapportant au nettoyage corporels	4.470	2,2	5.001	2,3	5.360	2,4	3.445	3,5	4.081	3,6	4.009	3,6	3.274	3,6	3.832	3,6	3.623	3,6
Professions se rapportant aux soins corporels	768	0,4	872	0,4	979	0,4	590	0,5	696	0,6	796	0,7	515	0,6	686	0,7	801	0,8
Professions se rapportant aux services de surveillance	3.257	1,6	3.432	1,6	3.986	1,7	2.660	2,7	2.886	2,6	3.164	2,8	2.401	2,6	2.876	2,8	2.908	2,9
Professions administratives et de bureau	17.417	8,5	17.262	8,0	17.404	7,7	14.910	15,3	16.048	14,3	15.438	13,8	14.931	16,3	16.243	15,5	15.163	15,1
Professions juridiques, policiers et auxiliaires	254	0,1	247	0,1	255	0,1	256	0,3	235	0,2	245	0,2	231	0,3	233	0,2	238	0,2
Professions se rapportant aux services sociaux	173	0,1	180	0,1	193	0,1	158	0,2	163	0,2	151	0,1	152	0,2	186	0,2	167	0,2
Professions se rapportant aux services sanitaires	1.235	0,6	1.335	0,6	1.292	0,6	1.044	1,1	1.248	1,1	1.194	1,1	1.109	1,2	1.205	1,2	1.142	1,1
Professions de l'éducation et de l'enseignement, autres professions à caractère scientifique et culturel	1.259	0,6	1.203	0,6	1.114	0,5	971	1,0	1.003	0,9	817	0,7	1.042	1,1	1.029	1,0	865	0,9
Artistes	3.098	1,5	2.569	1,2	2.338	1,0	2.126	2,2	1.676	1,5	1.752	1,6	1.932	2,1	1.807	1,7	1.719	1,7
Professions sans profession précise	3.995	1,9	4.959	2,3	5.407	2,4	3.501	3,6	4.177	3,7	4.588	4,1	3.293	3,6	3.921	3,8	4.041	4,0
TOTAL	205.467	100,0	216.323	100,0	227.188	100,0	97.466	100,0	112.083	100,0	112.166	100,0	91.383	100,0	104.507	100,0	100.266	100,0

Tableau II - 5

Demandes d'emploi non satisfaites en France, par groupes de professions,
à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962, 1963 et 1964

Groupes de professions	Fin mars 1962		Fin mars 1963		Fin mars 1964		Fin juin 1962		Fin juin 1963		Fin juin 1964		Fin sept. 1962		Fin sept. 1963		Fin sept. 1964	
	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts, chasse, pêche	6.728	6,1	10.184	5,7	6.518	5,4	4.116	5,0	5.597	4,7	4.111	4,5	5.820	4,4	4.942	4,3	4.136	4,0
Extraction et pierres	1.284	1,1	1.627	0,9	1.041	0,9	724	0,9	988	0,8	623	0,7	913	0,7	834	0,7	669	0,6
Bâtiments et travaux publics	7.253	6,5	9.735	5,5	5.999	4,9	3.407	4,1	4.131	3,4	3.615	3,9	4.899	3,7	3.640	3,2	3.933	3,8
Alimentation	4.207	3,8	5.070	2,8	3.683	3,0	2.438	3,0	3.029	2,5	2.072	2,3	3.128	2,4	2.603	2,3	2.272	2,2
Textile et habillement	8.079	7,3	10.851	6,1	6.347	5,3	7.043	8,5	8.116	6,8	5.343	5,8	9.497	7,2	7.458	6,5	5.933	5,7
Cuir et peaux	1.931	1,7	1.702	1,0	1.118	0,9	1.811	2,2	1.334	1,1	945	1,0	1.817	1,4	1.371	1,2	1.044	1,0
Bois et mobilier	1.200	1,1	2.105	1,2	1.052	0,9	894	1,1	1.198	1,0	861	0,9	1.571	1,2	1.126	1,0	986	1,0
Produits chimiques	878	0,8	1.254	0,7	919	0,8	722	0,9	936	0,8	709	0,8	1.090	0,8	912	0,8	843	0,8
Métallurgie de base et transformation métaux	5.517	5,0	9.933	5,6	7.084	5,9	4.211	5,1	6.590	5,5	5.614	6,1	8.469	6,4	7.003	6,1	7.581	7,3
Electricité	1.106	1,0	2.767	1,6	1.436	1,2	874	1,1	1.602	1,3	1.072	1,2	2.151	1,6	1.626	1,4	1.451	1,4
Verre	55	0,1	129	-	86	0,1	49	0,1	95	0,1	74	0,1	97	0,1	89	0,1	64	0,1
Arts graphiques	678	0,6	1.179	0,7	840	0,7	553	0,7	857	0,7	618	0,7	993	0,7	809	0,7	730	0,7
Employés de bureau et du commerce	15.435	13,9	41.223	23,2	24.394	20,3	13.059	15,8	28.007	23,3	19.234	21,0	35.041	26,6	28.526	25,0	26.436	25,5
Artistes	2.820	2,5	3.171	1,8	2.759	2,3	2.937	3,6	3.053	2,6	2.849	3,1	2.889	2,2	2.794	2,5	2.700	2,6
Transports	2.074	1,9	4.782	2,7	2.314	1,9	1.276	1,5	2.467	2,1	1.527	1,7	3.486	2,6	1.927	1,7	1.728	1,7
Services	17.739	16,0	28.153	15,9	19.747	16,7	13.048	15,8	20.771	17,3	14.765	16,1	19.061	14,5	18.831	16,5	14.963	14,4
Manoœuvres	30.463	27,5	35.389	19,9	29.293	24,4	22.306	27,0	24.983	20,8	22.589	24,7	24.462	18,6	23.818	20,8	22.726	21,9
Autres groupes de professions	3.441	3,1	8.268	4,7	5.680	4,4	3.035	3,7	6.218	5,2	4.972	5,4	6.446	4,9	5.929	5,2	5.492	5,3
TOTAL	110.888	100,0	177.522	100,0	120.210	100,0	82.533	100,0	119.972	100,0	91.593	100,0	131.830	100,0	114.238	100,0	103.687	100,0

Tableau II - 6

Le chômage (1) en Italie
à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962, 1963 et 1964
(données du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale)

Groupes de professions	Fin mars 1962		Fin mars 1963		Fin mars 1964		Fin juin 1962		Fin juin 1963		Fin juin 1964		Fin sept. 1962		Fin sept. 1963		Fin sept. 1964	
	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts, chasse, pêche	282.154	21,4	235.998	20,0	211.167	19,0	208.762	20,1	154.155	16,6	159.571	16,5	229.427	22,1	174.310	18,3	171.038	16,7
Industrie	671.024	50,9	601.365	50,8	571.170	51,5	518.880	50,0	477.637	51,6	512.587	53,0	496.518	47,9	474.803	50,0	543.933	53,1
Transports et communications	19.770	1,5	18.371	1,5	17.120	1,5	15.904	1,6	14.971	1,6	15.264	1,6	15.334	1,5	14.851	1,6	15.981	1,5
Commerce	55.430	4,2	55.344	4,7	53.132	4,8	46.752	4,5	46.167	5,0	47.514	4,9	43.734	4,2	43.877	4,6	47.278	4,6
Crédit, assurance et administration financière	20.821	1,6	19.995	1,7	19.624	1,8	22.474	2,2	22.020	2,4	23.260	2,4	24.190	2,3	24.642	2,6	26.778	2,6
Activités et services divers	103.807	7,9	95.961	8,1	91.596	8,3	78.037	7,5	72.270	7,8	74.407	7,7	76.112	7,3	71.911	7,6	79.075	7,7
Renvoyés des chantiers de travail	22.440	1,7	31.450	2,7	31.266	2,8	26.016	2,5	30.646	3,3	30.056	3,1	28.505	2,8	30.986	3,3	31.377	3,0
Employés et main-d'œuvre générale	141.957	10,8	124.010	10,5	113.624	10,3	120.404	11,6	107.969	11,7	104.691	10,8	123.298	11,9	114.105	12,0	110.856	10,8
TOTAL	1.317.403	100,0	1.182.494	100,0	1.109.199	100,0	1.037.229	100,0	925.835	100,0	967.350	100,0	1.037.118	100,0	949.485	100,0	1.026.338	100,0

(1) Première et deuxième classes des demandeurs d'emploi.

Demands d'emploi non satisfaites au GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG,
par groupes de professions, à la fin des mois de mars, juin et septembre
1962 - 1963 - 1964

Groupes de professions	fin mars 1962		fin mars 1963		fin mars 1964		fin juin 1962		fin juin 1963		fin juin 1964		fin sept. 1962		fin sept. 1963		fin sept. 1964			
	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total		
Agriculture, forêts chasse, pêche	-	-	-	-	3	6,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Extraction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Bâtiments et travaux publics	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Alimentation	-	-	1	1,9	1	2,0	-	-	-	-	2	18,2	-	-	-	-	-	-	-	
Textile et habillement	2	2,1	-	-	-	-	-	-	1	2,3	-	-	-	1	1,7	4	6,3	-	-	
Cuir et peaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Bois et assemblage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Produits chimiques	1	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Métallurgie de base et transformation métaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1,6	-	-	
Electricité - eau et gaz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Pierre, céramique, verre	-	-	1	1,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Arts graphiques	1	1,1	-	-	1	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Papiers et cartons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Employés de bureau et du commerce	19	20,0	9	17,3	3	6,1	6	13,6	6	13,6	2	18,2	4	6,6	11	17,5	8	88,9	-	
Artistes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Hôtels, restaurants	1	1,1	2	3,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transports	4	4,1	-	-	3	6,1	1	2,3	1	2,3	4	36,4	-	-	-	-	-	-	-	
Services	13	13,7	20	38,5	9	18,5	15	34,1	2	4,7	2	18,2	30	50,0	24	38,1	-	-	-	
Manœuvres	41	43,1	13	25,0	22	44,9	-	-	-	-	-	-	24	40,0	14	22,2	-	-	-	
Autres groupes de professions	13	13,7	6	11,5	7	14,3	21	47,7	1	2,3	1	9,0	1	1,7	7	11,1	1	11,1	-	
TOTAL	95	100,0	52	100,0	49	100,0	44	100,0	11	100,0	60	100,0	63	100,0	9	100,0	9	100,0	-	-

Tableau II - 8

Le chômage aux Pays-Bas, par groupes de professions,
à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962, 1963 et 1964

Groupes de professions	Fin mars 1962		Fin mars 1963		Fin juin 1962		Fin juin 1963		Fin juin 1964		Fin sept. 1962		Fin sept. 1963		Fin sept. 1964	
	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts, chasse, pêche	1.849	6,3	3.128	8,6	480	2,3	425	2,0	715	3,9	377	1,4	408	1,7	601	2,5
Extraction	217	0,7	403	1,1	17	0,1	27	0,1	27	0,1	37	0,1	21	0,1	45	0,2
Bâtiments et travaux publics	1.995	6,7	2.761	7,6	507	2,4	511	2,5	786	4,3	856	3,2	641	2,7	1.264	5,3
Alimentation	276	0,9	320	0,9	104	0,5	97	0,5	124	0,7	118	0,4	97	0,4	118	0,5
Textile et habillement	278	0,9	298	0,8	273	1,3	189	0,9	213	1,2	238	0,9	198	0,8	248	1,0
Cuir et peaux	45	0,2	74	0,2	44	0,2	34	0,2	44	0,2	32	0,1	27	0,1	41	0,2
Bois et mobilier	56	0,2	89	0,2	32	0,1	42	0,2	33	0,2	35	0,1	39	0,2	52	0,2
Métallurgie de base et transformation métaux	995	3,4	1.544	4,2	680	3,2	752	3,6	728	3,9	1.073	4,0	1.063	4,4	1.266	5,3
Pierre, céramique, verre	26	0,1	28	0,1	9	0,1	16	0,1	9	0,1	9	0,1	25	0,1	15	0,1
Employés de bureau et du commerce	3.243	11,0	1.364	3,7	2.928	14,0	1.028	5,0	812	4,4	5.391	20,1	1.435	5,9	1.283	5,3
Transports	2.677	9,0	3.663	10,0	1.105	5,3	1.204	5,8	1.093	5,9	2.372	8,9	2.160	9,0	2.366	9,8
Services	359	1,2	3.353	9,2	337	1,6	2.644	12,8	2.069	11,2	822	3,1	4.457	18,5	4.118	17,2
Manoeuvres	14.391	48,6	14.234	38,9	12.749	61,0	12.061	58,2	10.038	54,4	13.085	48,9	11.385	47,2	10.107	42,1
Autres groupes de professions	3.196	10,8	5.289	14,5	1.648	7,9	1.678	8,1	1.761	9,5	2.341	8,7	2.155	8,9	2.482	10,3
TOTAL	29.603	100,0	36.548	100,0	20.913	100,0	20.708	100,0	18.452	100,0	26.786	100,0	24.111	100,0	24.006	100,0

TABLEAU III-1

Moyennes mensuelles des placements effectués dans chaque Etat membre et leur rapport avec la moyenne mensuelle de ceux effectués dans la C.E.E.

Etats Membres	Moyenne mensuelle		%	Moyenne mensuelle		%
	1/10/1962	30/9/1963		1/10/1963	30/9/1964	
Belgique	12.233		1,5	11.337	1,5	
R.F. d' Allemagne	245.689		30,3	244.202	32,1	
France	38.017		4,7	36.897	4,9	
Italie	494.808		61,0	448.182	58,9	
Luxembourg	2.266		0,3	2.204	0,3	
Pays-Bas	17.739		2,2	17.621	2,3	
C.E.E.	810.752		100,0	760.444	100,0	

Tableau III - 2

Les placements en Belgique, par groupes de professions
à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962, 1963 et 1964

Groupes de professions	Fin mars 1962		Fin mars 1963		Fin mars 1964		Fin juin 1962		Fin juin 1963		Fin juin 1964		Fin sept. 1962		Fin sept. 1963		Fin sept. 1964	
	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts chasse, pêche	226	1,8	344	2,4	224	1,7	1.125	8,4	823	7,0	428	4,1	336	2,7	670	5,7	607	5,2
Extraction	235	1,6	157	1,1	505	3,8	132	1,0	124	1,0	86	0,8	109	0,9	46	0,4	87	0,7
Bâtiments et tra- vaux publics	2.333	15,9	2.498	17,6	1.648	12,5	1.291	9,6	1.102	9,3	904	8,5	1.343	10,7	1.151	9,8	991	8,5
Alimentation	319	2,2	483	3,4	106	0,8	642	4,8	967	8,2	785	7,5	517	4,1	803	6,8	630	5,4
Textiles et habillement	1.322	9,0	1.082	7,6	1.010	7,7	965	7,2	744	6,3	557	5,3	1.265	10,0	921	7,8	885	7,6
Cuir et peaux	109	0,7	95	0,7	31	0,2	76	0,6	54	0,5	42	0,4	72	0,6	41	0,4	74	0,6
Bois et ameuble- ment	506	3,5	530	3,7	346	2,6	306	2,3	286	2,4	244	2,3	373	3,0	289	2,5	301	2,6
Produits chimiques et papier	233	1,6	143	1,0	166	1,3	137	1,0	86	0,7	38	0,4	106	0,8	133	1,1	150	1,3
Métallurgie de base et transformation métaux	1.922	13,1	1.530	10,8	1.456	11,1	1.311	9,8	1.023	8,6	1.248	11,9	1.821	14,4	1.691	14,4	1.618	13,9
Pierre, céramique, verre	553	3,8	530	3,7	364	2,8	274	2,0	210	1,8	231	2,2	283	2,2	279	2,4	327	2,8
Arts graphiques	62	0,4	64	0,5	58	0,4	46	0,3	27	0,2	36	0,3	67	0,5	69	0,6	87	0,7
Employés de bureau et commerce	442	3,0	362	2,5	487	3,7	443	3,3	379	3,2	343	3,3	454	3,6	437	3,7	513	4,4
Artistes	5	0,1	6	-	8	0,1	-	-	-	-	-	-	43	0,3	31	0,3	18	0,2
Hôtels et restau- rants	2.169	14,8	2.583	18,2	3.802	28,9	3.115	23,2	3.333	28,1	2.955	28,1	2.422	19,2	2.612	22,2	2.628	22,5
Transports	944	6,4	898	6,3	616	4,7	732	5,4	709	6,0	455	4,3	951	7,5	735	6,3	510	4,4
Services	449	3,1	409	2,9	371	2,8	431	3,2	282	2,4	424	4,0	486	3,9	418	3,6	491	4,2
Manoeuvres	2.778	19,0	2.489	17,5	1.952	14,8	2.384	17,8	1.695	14,3	1.656	15,7	1.960	15,5	1.400	11,9	1.658	14,1
Autres groupes de professions	5	0,1	9	0,1	3	0,1	6	0,1	2	-	92	0,9	10	0,1	11	0,1	109	0,9
TOTAL	14.652	100,0	14.212	100,0	13.153	100,0	13.416	100,0	11.846	100,0	10.524	100,0	12.618	100,0	11.737	100,0	11.685	100,0

ALLEMAGNE R.F.

- 78 -

TABEAU III - 3

Les placements en Allemagne, par groupes de professions, à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962, 1963 et 1964

Groupes de profession	fin mars 1962		fin mars 1963		fin mars 1964		fin juin 1962		fin juin 1963		fin juin 1964		fin sept 1962		fin sept 1963		fin sept 1964	
	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres
Agriculteurs, éleveurs, horticulteurs	6.264	2,3	5.229	1,9	4.635	1,8	14.875	6,5	15.743	6,8	14.778	5,7	19.966	8,1	17.904	7,5	16.092	6,2
Professions se rapportant à la sylviculture, la chasse et la pêche	1.745	0,6	1.153	0,4	587	0,2	192	0,1	164	0,1	335	0,1	126	0,1	62	-	47	-
Professions se rapportant à l'extraction et au traitement des minerais	4.181	1,6	3.677	1,3	3.653	1,5	1.971	0,8	2.136	0,9	2.097	0,8	2.947	1,2	2.047	0,9	1.853	0,7
Travailleurs de la pierre, céramistes, verriers	4.995	1,9	5.028	1,8	4.574	1,8	3.030	1,3	2.696	1,2	3.123	1,2	2.825	1,1	2.689	1,1	3.089	1,2
Professions se rapportant à la construction	25.193	9,4	23.065	8,3	20.693	8,2	15.623	6,8	13.628	5,8	14.409	5,6	13.434	5,5	11.502	4,8	12.158	4,7
Édificateurs et travailleurs des métaux	19.254	7,2	16.639	6,0	20.007	7,9	15.820	6,9	13.477	5,9	19.171	7,4	19.497	7,9	18.004	7,5	23.639	9,1
Fonderies, serruriers, mécaniciens et professions analogues	9.672	3,6	9.114	3,3	9.350	3,7	7.632	3,3	7.116	3,1	7.925	3,1	9.580	4,1	7.961	3,3	9.366	3,6
Électriciens	3.488	1,3	3.926	1,4	3.946	1,6	2.887	1,2	2.930	1,3	3.542	1,4	3.637	1,5	3.305	1,4	3.971	1,5
Travailleurs de la chimie	2.676	1,1	3.128	1,1	3.237	1,3	2.950	1,3	2.437	1,1	3.501	1,3	2.910	1,2	2.707	1,1	3.513	1,4
Travailleurs des matières synthétiques	980	0,4	882	0,3	1.105	0,4	567	0,4	871	0,4	1.101	0,4	1.106	0,5	1.010	0,4	1.301	0,5
Travailleurs du bois et professions attenantes	3.221	1,2	3.465	1,2	2.665	1,1	2.661	1,2	2.069	0,9	2.073	0,8	2.810	1,2	2.180	0,9	2.320	0,9
Professions se rapportant à la production et à la transformation du papier	1.769	0,7	1.810	0,6	1.657	0,7	1.229	0,5	1.266	0,6	1.409	0,5	1.814	0,7	1.801	0,7	1.762	0,7
Professions se rapportant à l'impression et à la photographie et professions analogues	1.247	0,5	1.166	0,4	1.434	0,6	820	0,3	779	0,3	1.135	0,4	1.017	0,4	954	0,4	1.307	0,5
Coueurs textiles et teinturiers	7.586	2,8	7.238	2,6	6.691	2,7	5.725	2,5	4.799	2,1	5.215	2,0	6.052	2,5	6.714	2,8	6.922	2,7
Travailleurs des cuirs et des peaux	1.866	0,7	1.929	0,7	1.574	0,6	1.085	0,5	956	0,4	1.035	0,4	1.794	0,7	1.612	0,7	1.544	0,6
Travailleurs de l'alimentation, des boissons et du tabac	7.374	2,7	7.625	2,7	7.151	2,8	6.456	3,7	5.603	3,7	6.399	3,2	6.817	3,6	9.232	3,8	8.619	3,3
Professions se rapportant au contrôle, à l'expédition et à l'entreposage de marchandises	4.997	1,9	5.944	2,1	5.252	2,1	4.674	2,0	4.150	1,8	4.308	1,9	4.650	1,9	5.002	2,1	4.938	1,9
Man-d'œuvre non qualifiée	41.923	15,7	37.896	13,6	37.654	15,0	32.439	14,1	33.573	14,6	36.459	14,0	37.128	15,1	36.236	15,1	39.148	15,1
Ingénieurs et techniciens et professions analogues	998	0,4	1.100	0,4	1.400	0,6	636	0,4	794	0,3	1.106	0,4	1.122	0,5	1.159	0,5	1.424	0,5
Spécialistes techniques	567	0,2	619	0,2	600	0,2	411	0,2	426	0,2	466	0,2	559	0,2	555	0,2	560	0,2
Mécanistes et professions analogues	1.194	0,4	1.309	0,5	1.369	0,5	962	0,4	890	0,4	975	0,4	1.132	0,5	1.043	0,4	1.066	0,4
Professions commerciales	5.321	2,0	5.570	2,0	5.821	2,3	4.637	2,0	4.240	2,1	5.311	2,0	5.913	2,4	5.178	2,6	6.253	2,4
Professions du transport	62.888	23,5	79.808	28,6	58.955	23,4	56.365	24,5	61.668	26,9	74.693	28,7	51.048	20,7	55.874	23,3	62.305	24,0
Professions de l'hôtellerie	8.182	3,1	6.833	2,4	6.519	2,6	6.516	3,7	6.428	3,7	6.299	3,2	7.282	3,0	7.164	3,0	7.152	2,8
Professions ménagères	6.253	2,3	6.230	2,2	5.551	2,2	5.553	2,4	5.373	2,3	5.459	2,1	5.211	2,1	4.970	2,1	4.759	1,8
Professions se rapportant au nettoyage corporel	11.127	4,2	16.357	5,9	11.993	4,8	10.766	4,7	10.722	4,7	11.103	4,3	11.663	4,7	11.695	4,9	11.134	4,3
Professions se rapportant aux soins corporels	1.009	0,4	1.023	0,4	1.067	0,4	853	0,4	851	0,4	1.006	0,4	944	0,4	979	0,4	956	0,4
Professions se rapportant aux services de surveillance	1.211	0,5	1.256	0,4	1.199	0,5	1.198	0,5	1.385	0,6	1.424	0,6	1.461	0,6	1.213	0,5	1.287	0,5
Professions administratives et de bureau auxiliaires	13.528	5,0	13.918	5,0	14.422	5,7	10.568	4,6	10.854	4,7	12.296	4,7	11.587	4,7	11.783	4,9	13.136	5,1
Professions se rapportant aux services sociaux	47	-	30	-	40	-	39	-	36	-	72	-	33	-	59	-	38	-
Professions se rapportant aux services sanitaires	60	-	79	-	84	-	71	-	77	-	87	-	91	0,1	80	-	103	-
Professions se rapportant aux services éducatifs et de l'enseignement, autres professions à caractère scientifique et culturel	976	0,4	1.059	0,4	1.266	0,5	843	0,4	881	0,4	1.004	0,4	913	0,4	1.000	0,4	1.269	0,5
Artistes	801	0,3	748	0,3	839	0,4	505	0,2	700	0,3	730	0,3	696	0,3	732	0,3	737	0,3
Travailleurs sans profession présoie	4.898	1,8	4.492	1,6	4.695	1,9	5.007	2,2	4.499	2,0	5.494	2,1	4.999	2,0	4.866	2,0	5.846	2,2
TOTAL	267.791	100,0	279.345	100,0	251.697	100,0	230.368	100,0	229.803	100,0	260.000	100,0	246.717	100,0	240.312	100,0	259.811	100,0

Les placements en France, pour groupes de professions,
à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962, 1963 et 1964

Groupes de professions	Fin mars 1962		Fin mars 1963		Fin mars 1964		Fin juin 1962		Fin juin 1963		Fin juin 1964		Fin sept. 1962		Fin sept. 1963		Fin sept. 1964	
	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts, chasse, pêche	1.338	3,9	1.123	3,1	1.229	6,5	2.302	7,9	3.189	7,9	2.683	6,8	1.921	4,5	1.757	4,0	3.182	7,8
Extraction	906	2,7	1.185	3,3	815	2,8	1.003	2,0	791	2,0	1.166	2,9	962	2,3	1.090	2,5	642	1,6
Bâtiments et travaux publics	3.929	11,5	3.833	10,5	3.826	1,1	3.924	9,8	3.919	9,8	3.953	9,9	4.210	9,9	3.701	8,5	3.694	9,1
Alimentation	1.017	3,0	1.120	3,1	957	4,1	1.450	3,0	1.206	3,0	1.302	3,3	1.509	3,6	1.825	4,2	1.283	3,2
Textiles et habillement	2.717	8,0	2.308	6,3	3.456	7,9	2.806	7,9	3.149	7,9	3.042	7,7	3.978	9,4	5.377	12,3	3.957	9,8
Cuir et peaux	256	0,7	344	0,9	318	0,9	302	0,7	287	0,7	213	0,5	348	0,8	280	0,6	243	0,6
Bois et ameublement	451	1,3	519	1,4	447	1,1	395	1,2	464	1,2	432	1,1	687	1,6	607	1,4	537	1,3
Produits chimiques	670	2,0	636	1,8	741	1,6	578	1,6	727	1,8	670	1,7	655	1,5	926	2,1	750	1,8
Métallurgie de base et transformation métaux	3.766	11,1	3.649	10,0	4.137	8,9	3.168	8,6	3.461	8,6	4.313	10,9	4.918	11,6	4.840	11,1	4.721	11,6
Electricité	449	1,3	617	1,7	585	1,6	383	1,1	688	1,7	482	1,2	761	1,8	862	2,0	808	2,0
Pierre, céramique et verre	81	0,2	109	0,3	79	0,2	80	0,2	79	0,2	73	0,2	142	0,3	114	0,3	90	0,2
Arts graphiques	127	0,4	148	0,4	132	0,3	102	0,3	173	0,4	149	0,4	201	0,5	216	0,5	230	0,6
Employés de bureau et du commerce	3.367	0,9	4.035	11,1	3.765	9,8	3.488	9,8	4.507	11,2	4.009	10,1	4.420	10,4	4.352	10,0	4.160	10,2
Artistes	7	-	7	-	9	-	4	-	12	-	7	-	14	-	22	-	14	-
Transports	619	1,8	809	2,2	782	2,1	747	2,1	1.005	2,5	907	2,3	840	2,0	801	1,8	810	2,0
Services	4.449	13,1	4.616	12,7	4.272	13,6	4.819	13,6	4.568	12,4	4.747	11,9	5.297	12,5	4.798	11,0	4.770	11,8
Manoevres	9.430	27,7	9.950	27,3	9.720	26,8	9.492	26,8	10.862	27,0	11.017	27,7	10.999	26,0	11.519	26,4	10.239	25,2
Autres groupes de professions	468	1,4	1.413	3,9	538	1,2	423	1,2	680	1,7	542	1,4	567	1,3	569	1,3	473	1,2
TOTAL	34.047	100,0	36.421	100,0	35.808	100,0	35.466	100,0	40.167	100,0	39.707	100,0	42.429	100,0	43.656	100,0	40.603	100,0

Tableau III-5

Les placements en Italie
à la fin des mois de mars, juin et septembre 1962, 1963 et 1964

Groupes de professions	Fin mars 1962		Fin mars 1963		Fin mars 1964		Fin juin 1962		Fin juin 1963		Fin juin 1964		Fin sept. 1962		Fin sept. 1963		Fin sept. 1964	
	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts, chasse, pêche	160.618	35,2	191.833	35,6	135.794	33,4	235.108	47,2	265.558	49,8	234.153	50,2	252.800	50,1	261.103	50,3	253.090	54,8
Industrie	206.297	45,2	245.262	45,5	186.262	46,3	161.591	32,4	163.642	30,7	144.695	31,0	164.189	32,6	166.576	32,5	143.618	31,1
Transports et communications	6.421	1,4	7.370	1,4	5.931	1,5	6.360	1,2	6.586	1,2	5.749	1,3	5.747	1,1	6.015	1,2	4.527	1,0
Commerce	13.844	3,0	15.266	2,8	15.828	3,9	25.270	5,0	27.327	5,1	27.139	5,8	12.191	2,4	12.895	2,5	11.649	2,5
Crédit, assurance et administration financière	3.883	0,8	3.541	0,6	3.450	0,8	3.955	0,8	3.925	0,7	3.345	0,7	3.703	0,7	3.715	0,7	3.034	0,7
Activités et services divers	24.588	5,4	30.518	5,7	23.630	5,8	24.193	4,8	24.226	4,6	21.089	4,5	22.526	4,5	22.633	4,4	17.423	3,8
Renvoyés des chantiers de travail	5.835	1,3	5.380	1,0	2.599	0,6	6.102	1,2	5.183	1,0	2.816	0,6	4.025	0,8	4.071	0,8	2.535	0,5
Employés et main-d'oeuvre général	35.117	7,7	39.955	7,4	31.485	7,7	34.998	6,9	36.884	6,9	27.247	5,9	39.002	7,8	39.728	7,6	26.036	5,6
TOTAL	456.603	100,0	539.125	100,0	406.979	100,0	497.577	100,0	533.331	100,0	466.233	100,0	504.183	100,0	518.736	100,0	461.912	100,0

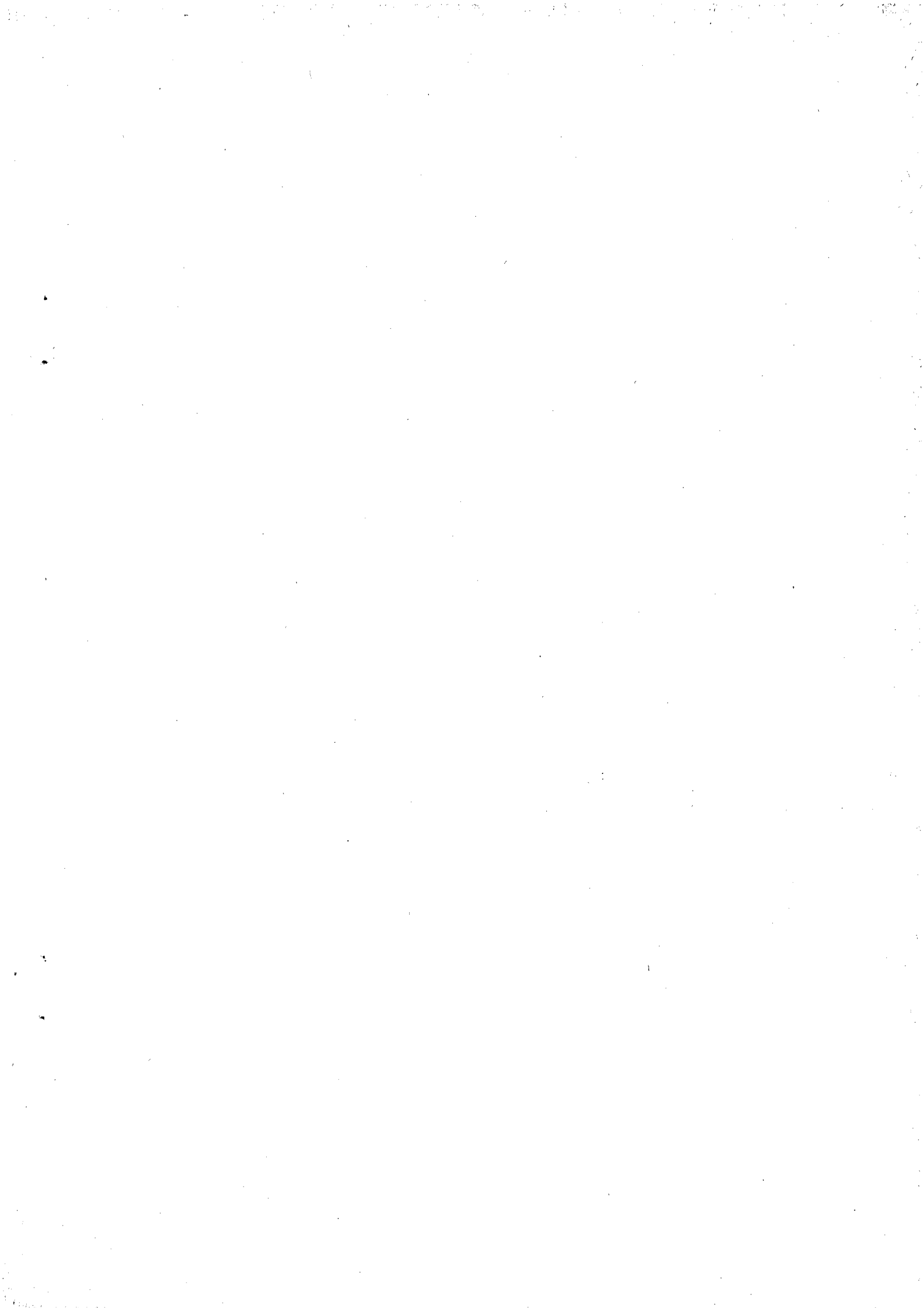
Les placements au GRAND DUCHE DU LUXEMBOURG, par groupes de professions,
à la fin des mois de mars, juin et septembre
1962 - 1963 et 1964

Groupes de professions	fin mars 1962		fin mars 1963		fin juin 1962		fin juin 1963		fin juin 1964		fin septembre 1962		fin septembre 1963		fin septembre 1964	
	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêt, chasse, pêche	78	2,1	65	1,7	102	3,2	58	3,2	82	3,6	58	2,6	82	3,9	126	6,2
Extraction	2	0,1	-	-	1	0,1	-	-	2	0,1	2	0,1	1	-	6	0,3
Bâtiments et travaux publics	837	23,4	1.023	26,9	540	16,8	204	11,4	318	13,9	174	7,8	203	9,6	243	12,0
Alimentation	39	1,0	41	1,1	44	1,4	25	1,4	32	1,4	51	2,3	33	1,6	16	0,8
Textiles et habillement	22	0,6	27	0,7	24	0,7	8	0,4	16	0,7	25	1,1	23	1,1	42	2,1
Cuir et peaux	19	0,5	5	0,1	4	0,1	1	0,1	2	0,1	5	0,2	-	-	3	0,1
Bois et ameublement	9	0,2	45	1,2	7	0,2	30	1,7	11	0,5	32	1,4	18	0,9	16	0,8
Produits chimiques	6	0,1	3	0,1	18	0,6	6	0,3	13	0,6	48	2,2	16	0,8	26	1,3
Métallurgie de base et transformation métaux	223	5,9	153	4,0	324	10,1	193	10,8	345	15,1	316	14,2	273	13,0	243	12,0
Electricité	5	0,1	25	0,7	18	0,6	10	0,6	12	0,5	28	1,3	39	1,9	22	1,1
Pierre, céramique et verre	291	7,7	84	2,2	27	0,8	52	2,9	25	1,1	108	4,8	98	4,6	7	0,3
Arts graphiques	-	-	4	0,1	4	0,1	2	0,1	2	0,1	6	0,3	6	0,3	4	0,2
Papiers et cartons	1	-	8	0,2	5	0,2	18	1,0	8	0,3	9	0,4	13	0,6	19	0,9
Employés de bureau et du commerce	85	2,2	81	2,1	131	4,1	67	3,7	97	4,2	93	4,2	132	6,3	118	5,8
Artistes	51	1,3	51	1,4	59	1,8	62	3,5	52	2,3	64	2,9	61	2,9	46	2,3
Hôtels et restaurants	93	2,6	112	3,0	114	3,5	128	7,2	140	6,1	103	4,8	99	4,7	65	3,2
Transports	110	2,9	106	2,8	87	3,4	76	4,2	103	4,5	83	3,7	60	2,8	85	4,2
Services	270	7,1	337	8,9	240	7,5	186	10,4	170	7,4	312	14,0	253	12,0	188	9,3
Manoevres	1.510	39,8	1.574	41,4	1.339	41,7	631	35,3	782	34,1	654	29,3	634	30,1	613	30,2
Autres groupes de professions	34	2,2	54	1,4	98	3,1	31	1,7	78	3,4	54	2,4	63	3,0	139	6,9
TOTAL	3.790	100,0	3.793	100,0	3.211	100,0	1.789	100,0	2.290	100,0	2.230	100,0	2.107	100,0	2.027	100,0

Tableau III-7

Les placements dans les pays-Bas, par groupes de professions,
à la fin des mois de mars, juin, et septembre 1962, 1963 et 1964

Groupes de professions	Fin mars 1962		Fin mars 1963		Fin mars 1964		Fin juin 1962		Fin juin 1963		Fin juin 1964		Fin sept. 1962		Fin sept. 1963		Fin sept. 1964	
	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total	en chiffres	en % sur le total
Agriculture, forêts, chasse, pêche	1.279	7,0	1.416	7,4	938	6,0	920	6,2	571	5,1	882	6,0	865	4,0	768	3,7	916	3,5
Extraction	153	0,8	177	0,9	152	1,0	99	0,7	54	0,5	72	0,5	114	0,5	76	0,4	74	0,3
Bâtiments et travaux publics	2.281	12,5	3.261	16,9	1.885	12,1	1.055	7,1	594	5,3	1.280	8,7	1.699	7,9	1.577	7,6	2.323	9,0
Alimentation	162	0,9	114	0,6	105	0,7	161	1,1	63	0,6	177	1,2	199	0,9	211	1,0	261	1,0
Textiles et habillement	458	2,5	391	2,0	294	1,9	399	2,7	183	1,6	266	1,8	621	2,9	622	3,0	508	2,0
Cuir et peaux	43	0,2	47	0,3	30	0,2	50	0,3	29	0,2	40	0,3	84	0,4	60	0,3	52	0,2
Bois et ameublement	56	0,3	96	0,5	46	0,3	24	0,2	24	0,2	33	0,2	109	0,5	118	0,6	121	0,5
Produits chimiques	28	0,2	24	0,1	27	0,2	28	0,2	17	0,1	29	0,2	106	0,5	87	0,4	113	0,4
Métallurgie de base et transformation métaux	1.197	6,6	1.331	6,9	946	6,0	1.012	6,8	679	6,0	1.052	7,2	2.916	13,6	2.960	14,2	3.830	14,7
Pièrres, céramiques et verres	33	0,2	60	0,3	58	0,4	20	0,1	8	0,1	34	0,2	36	0,2	45	0,2	74	0,3
Arts graphiques	29	0,2	31	0,2	29	0,2	29	0,2	18	0,2	31	0,2	46	0,2	49	0,2	82	0,3
Papier et cartons	11	0,1	19	0,1	12	0,1	17	0,1	7	0,1	11	0,1	19	0,1	54	0,3	107	0,4
Employés de bureau et du commerce	4.105	22,5	3.993	20,7	4.154	26,6	3.079	20,7	2.402	21,3	3.040	20,7	5.442	25,3	5.699	27,4	7.239	27,8
Transports	4.103	22,5	3.954	20,5	3.819	24,5	4.313	29,0	4.271	38,0	4.529	30,9	4.755	22,1	4.319	20,8	4.934	19,0
Services	810	4,5	706	3,7	491	3,1	569	3,8	359	3,2	476	3,2	1.146	5,3	1.024	4,9	833	3,2
Manoeuvres	1.105	6,1	1.083	5,6	1.804	11,6	942	6,4	596	5,3	1.953	13,3	1.021	4,7	913	4,4	3.671	14,1
Autres professions	2.358	12,9	2.566	13,3	800	5,1	2.143	14,4	1.369	12,2	778	5,3	2.334	10,9	2.204	10,6	860	3,3
TOTAL	18.211	100,0	19.269	100,0	15.590	100,0	14.860	100,0	11.244	100,0	14.683	100,0	21.512	100,0	20.786	100,0	25.998	100,0



P L A C E M E N T S

de travailleurs étrangers ayant reçu un premier permis de travail
aux Etats membres au cours de la période du 1.10.1963 au 30.9.1964
- repartis par pays d'emploi et par pays d'origine des travailleurs -

PAYS D'EMPLOI	Nombre total des placements effectués au cours de la période de référence (1.10. au 30.9)		REPARTITION DE LA COLONNE 1 PAR PAYS D'ORIGINE DES TRAVAILLEURS												dont (colonne 1)			
	1		2		3		4		5		6		7		8		9	
	1962/63	1963/64	1962/63	1963/64	1962/63	1963/64	1962/63	1963/64	1962/63	1963/64	1962/63	1963/64	1962/63	1963/64	1962/63	1963/64	1962/63	1963/64
BELGIQUE (1)	22.702	31.914	4.033	4.145	1.796	2.201	6.654	7.257	4.212	1.959	242	517	2.604	8.063	3.161	7.772	2.672	3.654
R.F. D'ALLEMAGNE (2)	400.505	445.274	152.132	137.118	42.219	41.924	55.110	63.958	56.327	66.313	1.479	3.044	19.985	62.303	73.253	70.614	87.257	93.174
FRANCE (3)	215.905	264.456	23.060	15.872	7.388	6.793	144.254	174.632			24.496	38.875			16.707	27.262		
ITALIE	3.006	3.405			1.854	1.843									1.152 (4)	1.562 (4)		1.678
LUXEMBOURG	8.861	10.370	4.926	3.772	1.521	2.905									2.414 (4)	3.693 (4)		1.682
PAYS-BAS (5)	16.489	26.973	2.274	2.456	2.508	3.457	4.670	7.777	1.113	2.069	208	429	356	3.522	5.360	7.263		1.804
TOTAL GENERAL	667.468	782.392	186.425	163.363	57.286	59.123	210.688	253.624	61.652	70.341	26.425	42.865	22.945	73.888	102.047	118.166	93.289	100.376

(1) BELGIQUE : Travailleurs immigrés

(2) R.F. D'ALLEMAGNE : Travailleurs immigrés et non immigrés

(3) FRANCE : Travailleurs immigrés et non immigrés

(4) ITALIE ET LUXEMBOURG : Il s'agit du chiffre total des travailleurs ressortissants des pays non membres

(5) PAYS-BAS : Travailleurs immigrés

OFFRES D'EMPLOI ENREGISTREES EN COMPENSATION INTERNATIONALE
AU COURS DE LA PERIODE DU 1.10. 1963 AU 30.9. 1964

BELGIQUE

Offres d'emploi communiquées aux Etats membres et non-membres

Groupes de professions	Trimestre	Total des offres d'emploi communiquées au cours de la période de référence (1.10 au 30.9)		Dont offres communiquées aux Etats membres		Etats non-membres		Offres non satisfaites en fin de trimestre (1)
		1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	
Mineurs, carriers, etc.	IV	10	67	10			67	
	I	10	50			10	50	
	II III	85				85		
Professions se rapportant à la construction	IV	35	75	35	25	50	632	
	I	15	632	(490)	25	15	(490)	
	II III	490(2)	25			35		
Travailleurs du bois et assimilés	IV							
	I		30				30	
	II III	22				22		
Travailleurs de la production et de la transformation des métaux	IV	54				54		
	I	100				100		
	II III	21 14				21 14		
Travailleurs du textile et de l'habillement	IV	72	15			72	15	
	I		20				20	
	II III							
Travailleurs de la chimie	I							
	II	60				60		
	III							
Travailleurs de l'hôtellerie	IV							
	I	23				23		
	II III							
Autres groupes de professions	IV							
	I		64				64	
	II III							
Total Général		1.046	978					

Remarques :

- (1) Les offres d'emploi non satisfaites en fin de trimestre n'ont pas été communiquées
- (2) Ces offres ont été communiquées à l'Italie et aux plusieurs Etats non-membres

PLACEMENTS DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS INDICÉS AVEC UN PREMIER PAYS DE TRAVAIL AU COURS DE LA PÉRIODE DE 1962/1963 ET 1963/1964

Répartition par pays d'origine des travailleurs et par branches d'activité (1)

BELGIQUE

Pays d'origine des travailleurs	Nombre total des placements effectués aux périodes de référence (1.10 au 30.9)		Agriculture		Mines et carrières		Alimentation		Chimie		Bois		Papier, livre		Cuirs et peaux		Textile et vêtements		Métaux non ferreux		Métaux		Industries diverses		Construction		Eau, gaz, électricité		Commerce, banque, assurance		Hôtels, restaurants		Soins personnels		Transport et communication		Services d'intégrité générale		Mont (col. 1 & 2) femmes	
	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964		
R.F. d'Allemagne	511	514	2	1	11	12	5	14	13	37	3	9	7	6	2	20	20	8	26	108	170	5	6	52	61	4	1	142	122	14	16	57	50	25	31	29	27	149	193	
France	1.285	1.537	5	8	182	12	61	48	42	81	6	10	8	64	3	12	56	70	31	46	274	387	7	18	109	246	17	7	237	193	45	57	113	117	36	75	53	59	253	372
Italie	4.033	4.145	17	14	706	443	40	102	62	113	31	45	24	36	26	7	361	284	430	456	770	1.210	44	12	1.070	954	8	4	78	97	72	75	270	271	14	43	10	22	540	613
Total pays CEE	5.829	6.346	24	23	899	527	106	164	117	231	40	65	39	107	35	21	437	373	469	481	1.152	1.767	56	42	1.231	1.261	29	12	457	417	131	150	440	438	75	149	92	118	942	1.178
Grèce	4.212	1.959			3.745	1.234	5	47	22	64	1	6	7	21	3	4	75	115	16	50	188	248	3	6	132	69	1	2	26	31	5	3	35	41	6	11	2	5	101	200
Turquie	2.624	8.653			2.553	7.732	11	16	1	39					3	7	3	4	22	4	15	113	3	2	60	9	4	46	1	2	3	1	2	3	1	2	4	4	22	4
Portugal	242	517	1	1	101	304	3	4	12	3				1	3	2	8	5	8	29	48	2	3	17	55	3	17	11	7	2	3	57	64	1	3	2	2	46	67	
Espagne	6.654	7.217	18	23	2.319	1.372	149	295	174	387	47	150	75	130	66	105	392	526	240	267	1.502	1.374	19	45	916	644	11	9	94	167	56	51	1.305	1.374	14	44	17	66	1.311	1.858
Afrique (2)	1.539	6.263	1	1	1.216	3.775	28	140	23	199	12	30	12	74	12	31	12	155	12	164	176	863	10	263	554	1	3	47	134	3	9	15	34	7	9	2	8	13	80	
Autres pays non-membres	1.322	1.492	10	15	70	48	27	44	76	88	7	7	23	17	16	10	49	51	17	44	207	270	5	11	59	155	2	5	536	449	47	40	90	114	36	52	55	72	255	309
Total pays non-membres	14.253	25.586	34	35	19.222	14.397	223	548	307	780	67	195	141	245	95	154	534	677	296	511	1.316	3.044	29	78	1.391	1.737	15	28	718	534	113	107	1.504	1.630	65	208	78	197	1.730	2.476
TOTAL GENERAL (3)	22.702	31.914	58	58	11.211	11.924	329	712	424	1.011	107	260	157	355	134	175	971	1.250	727	992	2.470	4.811	65	120	2.682	2.998	44	40	1.175	1.291	244	257	1.944	2.068	140	357	170	275	2.672	3.684

(1) Mouvements intra-Benelux non compris

(2) Il n'a pas été précisé s'il s'agit de travailleurs d'Afrique du Nord ou d'Afrique Noire.

(3) Le total des travailleurs étrangers déjà fixés dans le pays qui ont reçu un premier permis de travail au cours des périodes de référence a été établi à 32.128 pour 1962/1963 et à 41.827 pour 1963/1964.

OFFRES D'EMPLOI ENREGISTRES EN COMPENSATION INTERNATIONALE
AU COURS DE LA PERIODE DU 1.10. 1963 AU 30.9.1964

Groupes de professions	Trimestre	Offres pour travailleurs permanents et saisonniers communiquées aux Etats membres au cours de la période de référence(1)				Solde des offres communiquées aux Etats non-membres et non satisfaites à la fin des trimestres de la période de référence									
		Offres communiquées (2)		Offres (2) non satisfaites en fin de trimestre		Total		Espagne		Grèce		Turquie		Portugal (3)	
		1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1963	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964
Agriculteurs, etc.	IV	128	12	125	17	348	353	322	186	13	113	13	54		
	I	1.579	419	1.053	232	934	1.356	586	799	326	277	22	280		
	II	223	105	243	36	252	328	124	103	126	90	2	93		42
	III	46	60	104	7	250	242	115	78	132	59	3	80		25
		1.976	596												
Mineurs, carriers, etc.	IV	504	61	2.496	2.383	3.947	9.518	2.696	1.435	513	3.089	738	4.994		
	I	747	2.776	2.917	823	4.216	9.839	2.333	1.394	1.792	2.889	641	5.059		
	II	362	27	2.827	606	5.911	8.411	2.072	938	1.792	2.889	2.047	4.163		421
	III	98	50	2.699	139	8.618	6.459	1.684	755	2.931	1.702	4.003	3.988		14
		1.711	2.914												
Potiers, etc.	IV	306	217	229	298	561	932	316	371	222	504	23	57		
	I	2.262	1.403	1.258	768	659	2.017	345	772	299	991	15	254		
	II	779	314	679	247	821	1.883	369	553	421	880	31	199		251
	III	619	367	629	86	1.329	2.242	471	585	605	846	253	469		342
		3.966	2.301												
Professions se rapportant à la construction	IV	1.292	1.244	1.586	1.958	1.137	4.405	509	1.302	288	1.049	340	2.054		
	I	12.651	14.062	8.477	9.368	3.633	11.694	2.432	3.704	806	3.918	395	4.072		
	II	1.824	959	4.982	2.186	1.971	3.079	865	79	841	1.533	265	1.337		130
	III	871	1.156	3.244	743	3.801	3.174	485	486	1.291	773	2.025	1.534		381
		16.638	17.421												
Travailleurs de la production et de la transformation des métaux, électriciens	IV	1.935	2.217	1.639	2.615	4.906	8.557	1.614	3.206	2.279	3.451	1.013	2.000		
	I	1.406	6.069	908	41	4.312	12.355	1.273	3.998	2.274	5.657	765	2.700		
	II	3.776	2.206	1.934	1.166	5.558	15.541	2.265	4.734	2.175	4.782	1.118	4.976		1.049
	III	3.149	3.657	3.144	1.341	10.425	15.615	3.905	5.241	3.218	4.601	3.302	4.129		1.644
		10.266	14.149												
Travailleurs du textile et de l'habillement	IV	259	121	226	94	1.796	2.798	860	1.265	864	1.317	72	216		
	I	164	135	118	71	1.864	2.653	711	844	1.039	1.521	114	288		
	II	73	138	72	75	1.865	3.235	529	975	1.251	1.537	85	407		316
	III	145	258	122	93	2.504	3.697	1.126	988	1.215	1.560	163	626		583
		641	652												
Travailleurs de l'alimentation, etc.	IV	132	126	109	22	1.390	1.354	814	762	424	495	152	75		
	I	246	168	144	116	3.263	3.626	1.529	1.681	1.710	1.477	24	468		
	II	501	202	276	112	2.066	2.921	806	966	1.109	1.083	151	618		254
	III	956	805	402	103	1.298	2.293	567	917	655	555	76	416		405
		1.835	1.301												
Autres groupes de professions y compris les manoeuvres	IV	2.030	499	1.565	1.221	3.904	7.549	2.000	2.981	1.751	3.469	153	1.106		
	I	12.045	90	5.983	2.384	6.861	8.700	3.910	3.545	2.723	4.141	228	1.014		
	II	3.317	883	3.251	223	6.893	9.727	3.451	3.209	2.889	4.315	553	1.439		764
	III	2.404	1.555	3.304	273	8.647	10.621	3.153	3.225	3.916	4.026	1.578	1.598		1.772
		19.796	3.027												
TOTAL GENERAL		56.829	42.361												

Remarques :

- (1) Les offres d'emploi émises en compensation internationale avec les Etats non-membres n'ont pas été communiquées aux services de la Commission.
 (2) Les offres n'ont pas été ventilées par catégories de travailleurs.
 (3) Portugal: l'activité de la "Deutsche Kommission" a débuté au cours du 2ème trimestre 1964

Tri-mes-tre	ETATS MEMBRES								ETATS NON-MEMBRES										
	Total des offres communiquées et des offres non satisfaites par trimestre								Total des offres non satisfaites en fin de trimestre										
	Offres communiquées				Offres non satisfaites				Total		Espagne		Grèce		Turquie		Portugal (3)		
	1962/1963	dont femmes	1963/1964	dont femmes	1962/1963	dont femmes	1963/1964	dont femmes	1962/1963	1963/1963	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	
IV	6.586	265	4.493	244	7.975	619	8.608	516	17.989	35.551	9.131	11.508	6.354	13.487	2.504	10.556			
I	31.100	519	25.126	607	20.858	516	13.815	402	25.742	52.240	13.119	16.737	10.419	21.368	2.204	14.135			
II	10.855	395	4.834	364	14.264	488	4.639	379	25.347	45.125	10.481	11.557	10.604	17.109	4.252	13.232			
III	8.288	383	7.908	461	13.648	683	2.785	535	36.872	44.343	11.506	12.275	13.963	14.122	11.403	12.840		3.227	
Total	56.829	1.562	42.361	1.676															5.106

Source : Rapports trimestriels et "Amtliche Nachrichten der Bundesanstalt für Arbeitsvermittlung und Arbeitslosenversicherung".

DEMANDES D'EMPLOI ENREGISTRÉES EN VUE D'UNE COMPENSATION COMMUNAUTAIRE ET NON SATISFAITES A LA FIN DES 4 TRIMESTRES DE LA PÉRIODE DU 1.10.1963 AU 30.9.1964

Groupes de professions	Trimestre	Nombre total de demandes		Nombre femmes		Demandes non satisfaites destinées aux Etats membres																			
						Belgique		France		Italie		Luxembourg		Pays-Bas											
						1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964										
						H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F								
Divers (1)	IV	883	1.040	496	521	17	16	30	16	230	417	452	447	12	29	18	47	5	2	6	1	21	34	13	10
	I	999	1.135	595	599	22	6	14	13	343	553	492	517	9	27	13	64	5		3	1	25	9	14	5
	II	961	570	514	301	23	7	18	12	365	474	219	237	6	25	13	47	5		2		26	8	17	4
	III	1.088	626	590	405	35	17	18	9	423	526	167	325	14	37	12	57	6		2	2	20	10	22	12

(1) En fin du 1er trimestre 1964 il y avait sur les 1.135 demandes non satisfaites 400 demandes émanant du groupe des employés (commerce, banque, traducteurs, ingénieurs) et 207 demandes introduites par bonnes à tout faire.

R. F. d'ALLEMAGNE (1)

PLACEMENTS DE TRAVAILLEURS PERMANENTS, SAISONNIERS ET FRONTALIERS AYANT REU UN PREMIER PERMIS DE TRAVAIL AU COURS DE LA PERIODE DU 1.10.1963 AU 30.9.1964

Répartition par pays d'origine des travailleurs et par secteur d'activité

Pays d'origine des travailleurs	Nombre total des placements effectués au cours de la référence (1.10 au 30.9)		dont (colonne 1) frontaliers		Répartition de la colonne 1 par secteur d'activité (2)										Travailleurs recrutés par la Commission allemande (4)										
	1962/1963	1963/1964	Extraction etc.		dont (colonne 4) matériaux de construction		Production et transformation des métaux		autres industries manufacturières		dont (colonne 7) textile et habillement		Construction et travaux publics		Commerce, tourisme, assurance		Services publics et autres services d'intérêt général		Autres placements dont le secteur n'a pas été précisé (3)		1962/1963		1962/1963		
			1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	1962/1963	1963/1964	total	dont saison-1963	total	dont saison-1963	
Belgique	3.647	3.091	16	17	9	6	4	467	478	181	174	26	37	190	131	129	78	391	369	217	265				
France	10.213	10.907	41	52	29	15	848	1.089	773	783	213	182	405	360	456	459	1.535	1.503	362	619					
Italie	152.132	137.112	671	752	2.214	1.861	8.606	6.829	6.640	5.799	30.912	33.773	39.563	28.502	5.353	6.935	10.912	10.068	3.777	5.344					
Luxembourg	232	221	13	7	3	4	42	54	22	15	3	4	30	14	26	21	47	51	41	42					
Pays-Bas	28.727	27.705	20.964	19.669	222	207	80	1.068	1.135	693	646	171	173	2.418	2.007	567	512	1.681	1.474	1.728					
Total CEE	194.351	179.042	28.446	28.050	6.727	6.127	36.469	41.292	30.120	9.764	9.331	56.294	50.708	3.384	2.863	14.566	13.689	5.871	8.018						
Grèce	56.327	66.313	38	99	788	688	5.684	4.428	1.840	2.513	16.050	23.451	25.912	26.665	5.811	6.519	4.242	6.016	380	360	1.374	1.374			
Portugal (4)	1.479	3.044	1	1	43	19	20	67	10	54	497	1.315	384	794	60	145	204	364	71	78	250	296	69	108	
Espagne	55.110	63.958	21	99	1.376	1.347	4.681	4.010	1.781	2.218	13.807	22.035	23.279	20.227	3.952	4.227	6.792	10.337	431	359	3.013	2.906	1.710	2.638	
Turquie	19.985	62.303	34	23	272	723	3.332	11.387	455	2.734	6.932	20.711	5.335	13.578	1.270	2.561	2.766	13.842	221	165	526	543	567	1.331	
Autres pays non-membres Espagnols etc.	73.253	70.614	4.763	5.261	1.163	1.427	2.270	2.145	507	393	13.943	13.274	9.660	8.523	2.422	1.775	14.053	11.013	4.270	3.958	16.270	15.820	6.841	9.193	
Total pays non-membres	206.154	266.232	4.857	5.463	3.642	4.144	15.987	12.037	4.993	7.912	51.299	60.786	64.530	69.807	13.415	15.227	28.057	41.572	5.373	4.920	21.433	21.297	11.016	16.186	
Total général	400.505	445.274	33.303	33.533	6.144	6.272	24.746	29.034	11.320	13.772	84.536	117.255	105.782	59.927	23.179	24.558	84.351	92.280	8.757	7.783	35.999	34.986	16.887	24.204	
dont femmes	87.257	93.174	7.520	7.515																					

(1) Les chiffres concernant les placements effectués à Berlin-Ouest sont pris en considération à partir du 1er janvier 1964.

(2) Les chiffres dans les colonnes 3 à 12 ne comprennent pas les travailleurs frontaliers.

(3) Il s'agit de travailleurs non immigrés.

(4) Au Portugal l'activité de la Deutsche Kommission a débuté au cours du 2ème trimestre 1964

OFFRES D'EMPLOI ENREGISTREES EN COMPENSATION INTERNATIONALE
AU COURS DE LA PERIODE DU 1.10.1963 AU 30.9.1964

ACTIVITES	OFFRES D'EMPLOI ANONYMES ET NOMINATIVES DESTINEES AUX TRAVAILLEURS PERMANENTS DES ETATS MEMBRES ET NON-MEMBRES (1)					
	Trimestre	Total général des offres émises au cours de la période de préférence (1.10. au 30.9)		dont offres communiquées aux Etats membres		Offres d'emploi non satisfaites en fin de trimestre (2)
		1962/63	1963/64	1962/63	1963/64	
Agriculture, forestage	IV.	1.234	1.205	317	382	
	I.	3.910	4.954	576	444	
	II.	2.038	3.436	393	374	
	III.	1.788	6.635	200	127	
Mines, carrières	IV.	1.491	2.472	48	21	
	I.	1.255	1.606	38	29	
	II.	1.525	2.452	335	14	
	III.	1.678	9.265	25	3	
Production des métaux	IV.	477	256	33	57	
	I.	372	1.835	25	17	
	II.	1.379	564	30	48	
	III.	1.636	3.826	55	135	
Transformation des métaux	IV.	2.482	2.453	1.261	652	
	I.	2.018	1.382	1.287	289	
	II.	1.991	1.594	1.265	296	
	III.	2.871	6.085	1.798	46	
Matériaux de construction	IV.	241	340	40	11	
	I.	459	618	51	50	
	II.	451	689	22	19	
	III.	373	1.643	20	39	
Bâtiment et travaux publics	IV.	5.656	6.644	796	783	
	I.	8.971	12.387	2.313	1.833	
	II.	6.340	7.759	1.196	527	
	III.	5.906	26.795	925	545	
Autres activités	IV.	1.574	1.760	825	538	
	I.	1.658	1.716	589	746	
	II.	1.270	2.076	538	440	
	III.	1.744	5.628	782	422	

REMARQUES

(1) Les offres d'emploi destinées aux travailleurs saisonniers n'ont pas été communiquées

(2) Les offres d'emploi non satisfaites n'ont pas été communiquées

SOURCE : Statistiques du Travail et de la Sécurité Sociale; rapports trimestriels

TOTAL DES OFFRES COMMUNIQUEES

Trimestre	TOTAL		dont communiquées aux Etats membres	
	1962/63	1963/64	1962/63	1963/64
IV.	13.135	15.130	3.320	2.444
I.	18.643	24.498	4.879	3.408
II.	14.994	18.570	3.779	1.718
III.	14.996	59.877	3.805	1.311
TOTAL	61.768	118.075	15.783	8.881

DEMANDES D'EMPLOI : non communiquées

PLACEMENTS DE TRAVAILLEURS PERMANENTS ET SAISONNIERS AYANT RECU UN
PREMIER PERMIS DE TRAVAIL AU COURS DE LA PERIODE DU 1.10.1963 AU 30.9.1964

- REPARTITION PAR ACTIVITES ET CATEGORIES DE TRAVAILLEURS -

ACTIVITES	1.10.1962 AU 30.9.1963				1.10.1963 AU 30.9.1964			
	TRAVAILLEURS PERMANENTS		TRAVAILLEURS SAISONNIERS		TRAVAILLEURS PERMANENTS		TRAVAILLEURS SAISONNIERS	
	1	2	3	4	5	6	7	8
Agriculture, forestage	10.497	94.815	105.312	12.621	119.724	132.373		
Mines et carrières	6.422	224	6.646	6.340	310	6.650		
Production des métaux	5.334	15	5.334	4.102	1	4.103		
Transformation des métaux	16.562	15	16.577	16.705	5	16.710		
Matériaux de construction	2.579	123	2.702	3.828	143	3.971		
Bâtiment et travaux publics	43.349	759	44.108	58.389	507	58.896		
Autres activités	31.276	3.950	35.226	38.007	3.744	41.751		
TOTAL GENERAL	116.019	99.886	215.905	139.992	124.464	264.456		

REPARTITION DES PLACEMENTS INDICES CI-DESSUS PAR PAYS D'ORIGINE DES TRAVAILLEURS ET PAR
TRAVAILLEURS INTRODUITS ET TRAVAILLEURS DONT LA SITUATION A ETE REGULARISEE

PAYS D'ORIGINE	1.10.1962 AU 30.9.1963				1.10.1963 AU 30.9.1964			
	TRAVAILLEURS PERMANENTS.....		TRAVAILLEURS SAISONNIERS		TRAVAILLEURS PERMANENTS.....		TRAVAILLEURS SAISONNIERS	
	1	2	3	4	5	6	7	8
BELGIQUE	150	335	4.618	5.103	139	492	3.722	4.313
R.F. D'ALLEMAGNE	205	1.711	9	1.925	190	1.876	16	2.082
ITALIE	4.818	10.075	8.167	23.060	2.313	8.409	6.172	16.894
LUXEMBOURG	46	(1)		46	34	(1)		34
PAYS-BAS	76	216	21	313	74	277	13	364
TOTAL PAYS MEMBRES	5.295	12.337	12.815	30.447	2.750	11.014	9.923	23.687
ESPAGNE	21.903	37.490	84.861	144.254	17.696	47.608	109.328	174.632
PORTUGAL	8.838	13.492	2.166	24.496	13.462	21.675	3.738	38.875
AUTRES PAYS (1)	7.169	9.541	44	16.708	9.378	16.409	1.475	27.262
TOTAL PAYS NON MEMBRES	37.864	60.523	87.071	185.458	40.536	85.692	114.541	240.769
TOTAL GENERAL	43.159	72.860	99.886	215.905	43.286	96.706	124.464	264.456

(1) Les travailleurs luxembourgeois dont la situation éventuellement a été régularisée figurent dans le chiffre relatif aux "Autres pays".

SOURCE : Rapports trimestriels et Statistiques du Travail et de la Sécurité Sociale.

ITALIE

OFFRES D'EMPLOI (1) ENREGISTREES EN COMPENSATION INTERNATIONALE
AU COURS DE LA PERIODE DU 1.10.1963 au 30.9. 1964

Groupes de professions	Trimestre	1962/63 (3)	1963 / 64		Total général
			Pays membres	Pays non-membres	
Agriculteurs, etc.	IV		2		2
	I	4	6	2	8
	II		8	8	16
	III	2		4	4
Professions se rapportant à la construction	IV		3		3
	I	1	3		3
	II	1	5	4	9
	III	3	7	2	9
Travailleurs de la production et de la transformation des métaux, électriciens	IV	10	3		3
	I	4	61	12	73
	II	11	155	27	182
	III	9	58	36	94
Travailleurs du textile et de l'habillement	IV	1	4		4
	I	1	10	4	14
	II		9	2	11
	III	4			
Autres groupes de professions (2)	IV	55	84		84
	I	68	190	157	347
	II	78	508	401	909
	III	68	362	520	882
		320	1478	1179	2657

Remarques :

- (1) Il ne s'agit que des offres nominatives. Pour le 4ème trimestre 1962 et toute l'année 1963 seulement les offres destinées aux Etats membres sont disponibles
- (2) Ce groupe comprend notamment les professions des employés, des techniciens et du personnel de l'hôtellerie.
- (3) Offres d'emploi destinées aux Etats membres.

Demandes d'emploi non satisfaites enregistrées en vue d'une compensation communautaire et non satisfaites à la fin des 4 trimestres de la période du 1.10.1963 au 30.9. 1964

Groupes de professions	Trimestre	Nombre total de demandes		dont femmes	
		1962/63	1963/64	1962/63	1963/64
Agriculteurs, etc.	IV	393	101		1
	I	433	175	24	3
	II	145	94		
	III	130	210	2	9
Mineurs, etc.	IV	105	52		
	I	117	55		
	II	75	43		
	III	48	42		
Professions se rapportant à la construction	IV	2.137	1.314		
	I	2.282	1.454		
	II	1.843	725		
	III	1.191	766		
Travailleurs du bois, etc.	IV	171	437		
	I	187	425		
	II	177	243		
	III	432	266		
Peintres et colleurs de papiers peints	IV	95	173		
	I	116	119		
	II	110	47		
	III	107	43		
Professions se rapportant à la production et à la transformation des métaux	IV	491	435		
	I	522	436		
	II	466	380		
	III	456	628		1
Electriciens, etc.	IV	87	68		
	I	87	68		
	II	83	34		
	III	79	27		
Travailleurs du textile et de l'habillement	IV	84	60	4	5
	I	78	54	2	2
	II	61	23	1	
	III	53	34		6
Coupeurs de cuir, etc.	IV	66	50		
	I	66	53		
	II	57	23		
	III	55	24		
Potiers, etc.	IV	73	61	1	
	I	72	59		
	II	60	42		
	III	60	46		
Meuniers, boulangers, etc.	IV	76	46	3	
	I	93	47	1	1
	II	62	33		
	III	104	298		2
Cuisiniers, femmes de chambres, garçons de café, etc.	IV	71	42	6	
	I	80	41	4	
	II	48	18		2
	III	46	23		
Travailleurs de transports et des communications	IV	134	80		
	I	124	84		
	II	112	43		
	III	97	40		
Manoeuvres ordinaires	IV	3.202	2.193	48	42
	I	3.140	2.690	63	51
	II	2.476	1.461	48	39
	III	2.138	1.613	46	45
Autres groupes de professions	IV	77	52	7	2
	I	86	49	5	2
	II	73	39	6	1
	III	56	34	7	

Total de demandes par trimestre (1)					Evaluation des disponibilités en main-d'oeuvre effectuée par le Ministero del Lavoro e della Previdenza Sociale	
Trimestre	1962/63	dont femmes	1963/64	dont femmes	1963	1964
IV	7.262	69	5.164	50	-	-
I	7.488	96	5.809	59	-	7.000
II	5.854	56	3.248	42	-	13.000
III	5.052	55	4.094	63	15.000	13.000

(1) 80 à 90 % de ces travailleurs ont désirés travailler en R.F. d'Allemagne

PLACEMENTS DE TRAVAILLEURS PERMANENTS ET SAISONNIERS AYANT RECU UN PREMIER PERMIS DE TRAVAIL
 AU COURS DE LA PERIODE DU 1.10.1963 AU 30.9. 1964 (1)

Répartition par pays d'origine des travailleurs et par groupes de professions

Pays d'origine des travailleurs	Nombre total de placements effectués aux périodes de référence (1.10 au 30.9)		Répartition de la colonne 1 par groupes de professions										
	1		2		3		4		5		6		
	1962/ 1963	1963 1964	1962/ 1963	1963/ 1964	1962/ 1963	1963/ 1964	1962/ 1963	1963/ 1964	1962/ 1963	1963/ 1964	1962/ 1963	1963/ 1964	
Belgique	66	58		1	1	2	8	9		1	3	56	43
R.F. d'Allemagne	1.131	924	9	9	8	72	96		12	8	1.029	803	
France	442	593	1	7	15	41	208		10	15	380	348	
Luxembourg	9	6									9	6	
Pays-Bas	206	262	10	8		3	15				193	239	
Total pays-membres	1.854	1.843	20	25	25	124	328		20	23	1.667	1.439	
Total pays non-membres	1.152	1.562	6	17	18	45	77		5	10	1.079	1.440	
TOTAL GENERAL	3.006	3.405	26	42	43	169	405		28	36	2.746	2.879	
dont femmes	1.678	1.744											

(1) Tout les placements ont été effectués sur base d'une offre nominative

(2) Il s'agit en majeure partie d'employés, de techniciens et de personnel de l'hôtellerie

LUXEMBOURG

OFFRES D'EMPLOI ENREGISTREES EN COMPENSATION INTERNATIONALE
AU COURS DE LA PERIODE DU 1.10.1963 AU 30.9.1964

Offres d'emploi communiquées aux Etats membres et non-membres

Branches d'activités	Trimestre	Total des offres communiquées		Offres non satisfaites en fin de trimestre	
		1962/1963	1963/64 (1)	1962/63 (2)	1963/1964
Agriculture	IV	67	20		4
	I	53		41	64
	II	65	61 (3)	22	36
	III	40	36 (4)	28	4
Mines de fer, terres et pierres	IV	2			
	I	20		2	1
	II	15	9		
	III	7	6		
Alimentation	IV	18	13		3
	I	10		4	10
	II	11	4	5	
	III	5		1	11
Textile et vêtements	IV	17	10		8
	I	18			4
	II	7	3	6	
	III	10	6	6	2
Autres Industries manufacturières et artisanat en général	IV	37	157		50
	I	103		14	124
	II	216	109	99	
	III	341	104	213	47
Construction	IV	303	520		143
	I	1.442		147	173
	II	2.614	992	385	
	III	945	295	412	50
Transports	IV	3	20		4
	I	14		3	6
	II	46	14	6	
	III	19	5		13
Industrie Hôtelière	IV	39	43		19
	I	68		32	80
	II	65	78 (5)	29	33
	III	34	19	5	10
Bureau et Commerce	IV	8	77		40
	I	20		3	58
	II	31		29	
	III	40	168	15	16
Services en général	IV	207	204		127
	I	211		74	153
	II	291	100	179	40
	III	175	38	94	156

TOTAL DES OFFRES COMMUNIQUEES ET DES OFFRES NON SATISFAITES PAR TRIMESTRE

Trimestre	Offres communiquées				Offres non satisfaites			
	1962/63	dont femmes	1963/64	dont femmes	1962/63	dont femmes	1963/64	dont femmes
IV	701	250	1.064	269			398	180
I	1.959	275	2.320 (6)	141 (6)	318	109	675	275
II	3.361	395	1.310	175	762	231	109	73
III	1.616	225	475	58	774	114	309	175

Remarques :

- (1) Non communiquées pour le 1er trimestre 1964
- (2) Non communiquées pour le 4ème trimestre 1962
- (3) dont 60 offres communiquées aux pays tiers
- (4) " 34 " " " " " " " " " " " "
- (5) " 18 " pour travailleurs saisonniers
- (6) chiffre établi sur base des placements effectués au cours du même trimestre moins les offres non satisfaites voir aussi remarque No. (1)

Demands d'emploi : néant

PLACEMENTS DE TRAVAILLEURS PERMANENTS, SAISONNIERS ET FRONTALIERS
 AYANT FAIT L'OBJET D'UN PREMIER PLACEMENT
 AU COURS DE LA PERIODE DU 1.10.1963 au 30.9.1964

LUXEMBOURG

Répartition par pays d'origine des travailleurs et par groupes de professions

Pays d'origine des travailleurs	Nombre total des placements effectués aux périodes de référence (1.10 au 30.9)										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	Agriculteurs etc.	Mineurs, carriers etc.	Travailleurs de l'alimentation etc.	Travailleurs du vêtement	Travailleurs d'autres industries manu-facturières	Travailleurs de la construction etc.	Travailleurs des transports	Travailleurs de l'hôtellerie	Employés de bureau et du commerce	Travailleurs du service en général	
R.F. d'Allemagne	91	3	58	2	163	134	41	60	75	359	284
France	1	35	29	2	68	43	34	77	57	224	282
Italie	28	39	13	17	388	3.781	93	113	51	403	310
Total Pays-membres	120	42	100	21	619	3.958	168	250	183	986	876
Autres pays	70	20	28	6	300	1.550	18	115	75	240	469
Total général dont femmes	190	62	120	27	919	5.508	186	365	258	1.226	1.345

(1) Dans ce chiffre environ 500 travailleurs belges et néerlandais sont compris. Quant à la ventilation du chiffre de 2.414 par branches d'activités, il s'agit d'une estimation.

(2) Dans ce chiffre environ 100 travailleurs belges et néerlandais sont compris.

OFFRES D'EMPLOI ENREGISTREES EN COMPENSATION INTERNATIONALE
AU COURS DE LA PERIODE DU 1.10.1963 AU 30.9.1964

GROUPE DE PROFESSIONS	Trimestre	Offres pour travailleurs permanents communiquées aux Etats membres et Etats non membres au cours de la période de référence (1)				Offres non satisfaites à la fin des trimestres de la période de référence			
		ETATS MEMBRES (2)		ETATS NON MEMBRES (1)		ETATS MEMBRES		ETATS NON MEMBRES	
		1962/63 (2)	1963/64	1962/63	1963/64	1962/63	1963/64	1962/63	1963/64
Agriculteurs, etc.	IV.								
	I.				2				2
	II.								
	III.								
Mineurs, carriers, etc.	IV.					1037	826		
	I.					913	823		
	II.					903	821		
	III.					830	817		
Professions se rapportant à la construction	IV.					1	10		
	I.					1			480
	II.		22						212
	III.		13		367	10			257
Travailleurs du bois et travailleurs assimilés	IV.				8				70
	I.				334	15			132
	II.				119	15			40
	III.								
Professions de la production et de la transformation de métaux, électriciens	IV.					189	124		
	I.		77		414	122	133		490
	II.		70		1154	120	105		1349
	III.		10		570	189	57		838
Travailleurs du textile et de l'habillement	IV.					102	91		
	I.		29		47	52	81		264
	II.				604	262	25		552
	III.		118		192	128	45		600
Coupeurs de cuir, monteurs en chaussures etc.	IV.					12	23		
	I.		15		72	5	1		206
	II.		18		60	47	10		97
	III.		37		43	42	20		248
Meuniers, boulangiers, brasseurs, etc.	IV.								
	I.				40				83
	II.				189				174
	III.				149				224
Autres groupes de professions	IV.					9	1		
	I.		13		29	5	14		55
	II.		10			38	13		48
	III.		15		88	24	7		97

Remarques :

- (1) Les offres adressées aux Etats non membres ont été communiquées seulement à partir du 1er trimestre 1964
- (2) Pour le 4ème trimestre 1962 et toute l'année 1963 seulement les offres non satisfaites ont été communiquées

TOTAL DES OFFRES COMMUNIQUEES ET DES OFFRES NON SATISFAITES PAR TRIMESTRE

Trimestre	ETATS MEMBRES								ETATS NON MEMBRES							
	offres communiquées				offres non satisfaites				offres communiquées				offres non satisfaites			
	1962/63	dont femmes	1963/64	dont femmes	1962/63	dont femmes	1963/64	dont femmes	1962/63	dont femmes	1963/64	dont femmes	1962/63	dont femmes	1963/64	dont femmes
IV.					1350		1075									
I.			134		1098		1052			610					2648	
II.			120		1385		974			2553	90				2492	90
III.			193	20	1238		946	20		1530	10				2306	62

PREMIERS PERMIS DE TRAVAIL ACCORDES AUX TRAVAILLEURS ETRANGERS PERMANENTS
FRONTALIERS ET SAISONNIERS IMIGRES AU COURS DE LA PERIODE DU 1.10.1963 AU 30.9.1964
- VENTILATION PAR PAYS D'ORIGINE ET PAR GROUPES DE PROFESSION -

P A Y S - B A S

PAYS D'ORIGINE	TRIMESTRE	1963/64										TOTAL (1)					
		1963/64	1963/64	1963/64	1963/64	1963/64	1963/64	1963/64	1963/64	1963/64	1963/64	1962/63	1963/64				
R.F. d'ALLEMAGNE	IV.	1	6	6	66	97	67	44	7	10	6	26	1	13	188	576	689
	I.	18	50	8	76	149	93	44	4	2	19	81	7	11	247	374	553
	II.	6	22	13	49	59	49	40	5	9	10	52	4	15	293	602	864
	III.															723	689
FRANCE	IV.	4	1		19	1	12								23	42	42
	I.	7	4		28	86	18	1				6	1	21	83	36	62
	II.	9	5		3	37	2					4		1	76	55	374
	III.															68	184
ITALIE	IV.	1	13		56	16	16	127	1	39	16	11		2	205	352	230
	I.	1	28		35	30	16	122	27	37	39	51		3	591	591	586
	II.		24		55	70	21	183	70	70	20	24		4	662	662	798
	III.														288	669	842
C.E.E.	IV.	6	20		141	126	95	171	49	49	23	37		1	416	970	961
	I.	26	82		139	265	127	33	63	39	58	138		9	568	1001	1201
	II.	35	51		107	166	72	224	39	80	30	80		7	657	1492	2036
	III.														2274	2456	1712
ESPAGNE	IV.	2	35		184	97	15	451	21	21	10	28		1	747	1055	2118
	I.	1	149		163	20	20	263	100	233	22	27		2	766	1169	1835
	II.		52		157	72	32	418	92	31	71	46		2	761	1345	1918
	III.														1101	1101	1908
GRECE	IV.		3		86	73	22	17	42	31	4	4			309	105	599
	I.		36		27	13	8	4	60	14	4	4			530	292	580
	II.		5		19	35	14	82	17	42	1	6			232	425	425
	III.														216	416	452
PORTUGAL	IV.	3	1		3	15	1	1			2	8		2	99	1113	2069
	I.		1		3	5	2	2							84	57	98
	II.		1		4	9	1								43	83	135
	III.														58	114	182
TURQUIE	IV.		26		88	103	10	26	170	66	66			1	224	208	407
	I.		7		60	18	2	53	20	52	15			3	420	83	407
	II.		8		51	55	6	140	68	105	10	2			785	43	937
	III.														166	676	676
AUTRES PAYS	IV.	14	188		44	63	30	26	18	76	90			18	656	1900	2202
	I.	56	578		62	97	31	63	5	17	24	117		4	992	1327	1984
	II.	45	280		90	105	49	18	15	22	167			21	993	1178	1842
	III.														1484	1484	1892
TOTAL PAYS NON MEMBRES	IV.	19	253		405	351	78	521	330	185	130		1	100	1935	5360	7263
	I.	57	740		315	224	63	385	318	107	176		6	33	2151	3200	5424
	II.	46	341		321	276	102	658	192	190	249		12	28	2813	4943	6943
	III.														3211	3211	3879
TOTAL GENERAL	IV.	25	273		546	477	173	692	393	208	167		2	115	2351	6170	8385
	I.	83	822		454	489	190	552	351	133	314		15	68	2719	5254	7355
	II.	61	392		428	442	174	882	231	135	329		19	48	3470	4943	6979
	III.								251	270					4703	5360	7294
														16489	11707	21060	

(1) Les données pour la période de 1962/63 n'ont pas été ventilées par groupes de professions.

RETROSPECTIVE SUR L'EVOLUTION DES MIGRATIONS DANS
LES PAYS DE LA C.E.E. DE 1958 à 1964

- 100 -
PLACEMENTS

des travailleurs étrangers ayant reçu un premier permis de travail dans les pays membres
Travailleurs permanents, immigrés et non immigrés, travailleurs saisonniers et frontaliers (a)

Année	Nombre total des travailleurs étrangers placés dans la Communauté ressortissants de	Ventilation du total des placements de travailleurs étrangers par pays d'accueil et par pays d'origine des travailleurs					
		BELOUIQUE (b)	ALLEMAGNE (c)	FRANCE	ITALIE	LUXEMBOURG (d)	PAYS-BAS (e)
1958	OEE 156.649	8.781 dont 5.889 Italiens	29.482 dont 19.460 Italiens 8.296 Néerlandais eto.	97.895 dont 88.146 Italiens 8.449 Belges eto.	454	12.512 dont 8.736 Italiens 128 Néerlandais eto.	7.525 dont 896 Italiens 1.974 Allemands 4.510 Belges eto.
	Pays non-membres 84.730	8.157	25.095 dont 1.170 Espagnols 1.510 Grecs 8.122 Autrichiens eto.	48.443 dont 41.102 Espagnols 5.054 Portugais eto.	536	432	2.067
	Total 241.379	16.938	54.577 dont permanents 41.394 saisonniers 7.622 frontaliers 5.561	146.338 dont permanents 82.808 saisonniers 63.530	990	12.944	9.592
1959	OEE 137.881	4.595 dont 2.764 Italiens	53.676 dont 42.455 Italiens 7.901 Néerlandais eto.	64.534 dont 56.414 Italiens 6.961 Belges eto.	668	12.014 dont 8.194 Italiens 221 Néerlandais eto.	2.394 dont 315 Italiens 1.905 Allemands eto.
	Pays non-membres 80.340	2.422	31.635 dont 1.935 Espagnols 2.479 Grecs 10.730 Autrichiens eto.	43.442 dont 36.560 Espagnols 3.465 Portugais eto.	434	338	2.069
	Total 218.221	7.017	85.311 dont permanents 62.531 saisonniers 16.858 frontaliers 5.922	107.976 dont permanents 44.179 saisonniers 63.797	1.102	12.352	4.463
1960	OEE 249.337	5.792 dont 3.895 Italiens	166.614 dont 141.263 Italiens 16.529 Néerlandais eto.	60.683 dont 52.490 Italiens 6.971 Belges eto.	699	11.809 dont 8.111 Italiens eto.	3.740 dont 1.400 Italiens 2.127 Allemands eto.
	Pays non-membres 198.115	3.152	92.870 dont 26.745 Espagnols 23.364 Grecs 17.419 Autrichiens eto.	98.016 dont 90.558 Espagnols 4.951 Portugais eto.	434	500	3.143
	Total 447.452	8.944	259.484 dont permanents 198.956 saisonniers 42.976 frontaliers 17.552	158.699 dont permanents 48.901 saisonniers 109.798	1.133	12.309	6.883
1961	OEE 292.494	8.133 dont 6.030 Italiens	208.784 dont 165.793 Italiens 28.510 Néerlandais eto.	55.173 dont 47.119 Italiens 6.501 Belges eto.	811	12.823 dont 9.823 Italiens eto.	6.770 dont 4.484 Italiens 1.983 Allemands eto.
	Pays non-membres 282.501	4.217	151.707 dont 51.183 Espagnols 36.606 Grecs 7.116 Turcs 19.273 Autrichiens eto.	120.669 dont 105.991 Espagnols 8.044 Portugais eto.	522	629	4.757
	Total 574.995	12.350	360.491 dont permanents 264.656 saisonniers 59.938 frontaliers 35.897	175.842 dont permanents 78.879 saisonniers 96.963	1.333	13.452	11.527
1962	OEE 281.549	10.749 dont 8.282 Italiens eto.	213.164 dont 168.171 Italiens 30.606 Néerlandais eto.	43.192 dont 36.151 Italiens 5.151 Belges eto.	1.421	7.197 dont 5.427 Italiens eto.	5.314 dont 3.162 Italiens 1.826 Allemands eto.
	Pays non-membres 382.725	11.791 dont 5.063 Espagnols 3.920 Grecs 63 Turcs eto.	196.012 dont 56.425 Espagnols 48.751 Grecs 15.571 Turcs 17.728 Autrichiens eto.	165.049 dont 137.893 Espagnols 14.383 Portugais eto.	1.463	872	8.117 dont 3.695 Espagnols 624 Grecs eto.
	Total 664.274	22.540 dont permanents 22.052 frontaliers 488	409.176 dont permanents 326.775 saisonniers 45.868 frontaliers 35.533	208.241 dont permanents 113.019 saisonniers 95.222	2.884	8.069 dont saisonniers 78	13.431 dont permanents 12.631 saisonniers 600
1963	OEE 231.701	10.361 dont 6.869 Italiens eto.	180.585 dont 142.246 Italiens 28.842 Néerlandais eto.	27.587 dont 21.013 Italiens eto.	1.893	6.511 dont 4.878 Italiens eto.	4.764 dont 2.566 Italiens 2.005 Allemands eto.
	Pays non-membres 441.438	22.977 dont 7.866 Espagnols 4.027 Grecs 5.103 Turcs eto.	212.910 dont 53.518 Espagnols 60.048 Grecs 28.351 Turcs 17.944 Autrichiens eto.	189.210 dont 144.887 Espagnols 27.050 Portugais eto.	1.305	2.688	12.348 dont 5.457 Espagnols 1.465 Grecs 678 Turcs eto.
	Total 673.139	33.338 dont permanents 32.608 frontaliers 730	393.495 dont permanents 333.610 saisonniers 26.584 frontaliers 33.301	216.797 dont permanents 115.523 saisonniers 101.274	3.198	9.199 dont permanents 8.433 saisonniers 86 frontaliers 680	17.112 dont permanents 16.262 saisonniers 850
1964	OEE 240.390	12.005 dont 8.413 Italiens eto.	189.435 dont 147.641 Italiens 26.867 Néerlandais eto.	23.418 dont 17.066 Italiens eto.	1.803	7.172 dont 3.939 Italiens eto.	6.557 dont 3.078 Italiens 2.766 Allemands eto.
	Pays non-membres 587.256	28.675 dont 7.865 Espagnols 7.002 Grecs 1.907 Turcs eto.	278.457 dont 68.797 Espagnols 60.316 Grecs 64.437 Turcs 4.023 Portugais 19.725 Autrichiens eto.	251.587 dont 173.296 Espagnols 47.480 Portugais eto.	1.748	3.439	23.350 dont 9.017 Espagnols 1.878 Grecs 4.513 Turcs eto.
	Total 827.646	40.680 dont permanents 39.969 frontaliers 711	467.892 dont permanents 421.315 saisonniers 12.894 frontaliers 33.683	275.005 dont permanents 153.731 saisonniers 121.274	3.551	10.611 dont permanents 9.214 saisonniers 154 frontaliers 1.243	29.907 dont permanents 27.977 saisonniers 643 frontaliers 1.287

(a) Travailleurs frontaliers, placés en France et en Italie non compris. Les données concernant les travailleurs frontaliers placés aux Pays-Bas ont été communiquées à partir de 1964, celles concernant les frontaliers placés au Luxembourg ne peuvent être précisées qu'à partir de 1963.

(b) Belgique : Benelux non compris

(c) Allemagne : Les chiffres des années 1958 à 1961 ne concernent que les travailleurs immigrés.

(d) Luxembourg : A partir de 1960 Benelux non compris.

(e) Pays-Bas : A partir de 1959 Benelux non compris.

Rétrospective sur l'évolution des migrations dans les pays de la C.E.E. de 1958 à 1964.

L'évolution du nombre des premiers permis de travail accordés aux travailleurs non nationaux par les Etats membres au cours de la période de 1958 à 1964, a été marquée par une augmentation constante, si l'on exclut l'année 1959 qui a fait enregistrer une légère diminution par rapport à l'année 1958. C'est ainsi que le nombre de ces premiers permis de travail est passé de 241.379 en 1958 à 827.646 en 1964. Au fur et à mesure que le développement économique des Etats membres (à l'exception de l'Italie) permettait l'absorption des disponibilités internes de main-d'oeuvre, le recours à la main-d'oeuvre non nationale devenait de plus en plus fréquent.

Mais à l'intérieur de ce phénomène d'augmentation en général, des premiers permis de travail accordés aux travailleurs non nationaux, on peut constater deux tendances. D'une part, les premiers permis de travail délivrés aux travailleurs de la C.E.E. ont subi une évolution discontinue, tendant à l'augmentation jusqu'en 1961 et à la diminution jusqu'en 1964; d'autre part, le nombre des premiers permis de travail accordés dans la C.E.E. aux travailleurs des pays non membres a nettement et progressivement augmenté à partir de 1960.

Afin de dégager dans la mesure du possible, les causes qui ont déterminé ces deux tendances au sein du phénomène général de l'accroissement global du chiffre des premiers permis de travail délivrés dans la C.E.E., il paraît opportun d'examiner de plus près et séparément ces différentes évolutions.

Evolution des premiers permis de travail accordés aux travailleurs de la C.E.E.

On signalera, tout d'abord, **leur** augmentation au cours des années 1958 et 1959 d'une part et des années 1960 et 1961 d'autre part.

.../...

Les chiffres de ces quatre années avaient été respectivement de 156.649, 137.881, 249.337 et 292.494. Ce dernier chiffre représente le point culminant de la courbe des premiers permis de travail délivrés dans la Communauté aux travailleurs des Etats membres. Cette évolution paraît due à la présence simultanée au sein de la Communauté de sensibles excédents en Italie et de besoins accrus en main-d'oeuvre dans les autres Etats membres, sous la poussée de l'expansion économique. Pendant cette période, en effet, le chômage était encore très étendu en Italie : il était, selon les données du Ministère du Travail de 1.759.000 en 1958, 1.689.000 en 1959, 1.546.000 en 1960, 1.407.000 en 1961 et selon les données de l'ISTAT, 1.117.000 en 1959, 836.000 en 1960, 710.000 en 1961. Mais, pendant ces années déjà, en raison de l'amélioration continue de la situation économique italienne et par suite également de l'émigration, le chômage accusait une nette tendance à la diminution accompagnée d'une réduction des disponibilités à l'émigration. En effet, à partir de 1962, le chiffre des premiers permis de travail accordés dans la Communauté aux travailleurs des pays membres (qui reflète surtout l'évolution de l'émigration italienne) a diminué progressivement (281.549 en 1962, 234.701 en 1963). Pendant ces deux années, le chiffre des chômeurs italiens avait été en moyenne respectivement de 1.162.000 et 1.069.000 selon les données du Ministère du Travail et 611.000 et 503.000 selon les données de l'ISTAT.

Contrairement à cette tendance à la diminution des premiers permis de travail pour les travailleurs des Etats membres, au cours de l'année 1964 une légère augmentation s'est fait jour, en même temps que les répercussions d'une situation plus difficile de la conjoncture en Italie se faisaient sentir sur le marché du travail et sur les tendances à l'émigration. C'est ainsi, qu'en 1964, le nombre des premiers permis de travail délivrés aux travailleurs de la Communauté a atteint 240.0390 unités contre 224.701 en 1963.

.../...

Evolution des premiers permis de travail accordés au sein de la Communauté aux travailleurs des pays non membres.

Le rapide accroissement du nombre des permis de travail accordés aux travailleurs des pays non membres pourrait bien être considéré comme un point saillant dans l'histoire de l'immigration au cours des six dernières années (1959 - 1964). Il suffirait de citer les chiffres :

1959	80.340
1960	198.115
1961	282.501
1962	332.725
1963	441.438
1964	587.256

C'est un phénomène récent, mais qui a déjà acquis une ampleur non négligeable et joue un rôle important sur l'évolution du marché communautaire du travail.

En ce qui concerne la nationalité des travailleurs provenant des Etats non membres, on remarquera que les Espagnols, les Portugais, les Grecs et les Turcs constituent les groupes les plus importants.

Une comparaison détaillée de ces mouvements migratoires de 1958 à 1964 ne peut s'effectuer que pour l'Allemagne et la France, ces deux pays étant les seuls pour lesquels les services de la Commission disposent de séries statistiques à peu près complètes.

Par ailleurs, l'immigration globale de main-d'oeuvre non communautaire dans les autres Etats membres n'avait pas été importante jusqu'en 1961 et c'est sans doute la raison pour laquelle on ne dispose pas de données plus détaillées concernant par exemple, la main-d'oeuvre turque.

Les travailleurs espagnols ont toujours été nombreux dès 1958, notamment en France où ils ont constitué une très grande partie de la main-d'oeuvre non communautaire. L'immigration des travailleurs espagnols en France et en Allemagne a été la suivante de 1958 à 1964 :

.../...

Années	en FRANCE		en ALLEMAGNE	
	Espagnols	Total main-d'oeuvre non communautaire	Espagnols	Total main-d'oeuvre non communautaire
1958	41.102	48.443	1.170	25.095
1959	36.560	43.442	1.935	31.635
1960	90.558	98.016	26.745	92.870
1961	105.991	120.669	51.183	151.707
1962	137.893	165.049	56.425	196.012
1963	144.887	189.210	53.518	212.910
1964	173.296	251.587	68.797	278.457

Par contre, les premiers permis de travail accordés aux travailleurs turcs n'ont acquis une certaine ampleur qu'à partir de 1961. Depuis cette année, leur nombre s'est accru sensiblement apportant ainsi un important élément nouveau à la physionomie des courants migratoires provenant des pays non membres. C'est ainsi que ce nombre a évolué comme suit en République fédérale d'Allemagne : 7.116 en 1961, 15.571 en 1962, 28.351 en 1963, 64.437 en 1964.

La Belgique a accusé une évolution à peu près similaire mais seulement à partir de 1963. En effet, les premiers permis de travail accordés en Belgique aux travailleurs turcs sont passés de 63 en 1962 à 5.103 en 1963 et à 7.002 en 1964.

L'apport de main-d'oeuvre grecque a été important surtout en République fédérale d'Allemagne. Le nombre des travailleurs grecs qui ont reçu un premier permis de travail en Allemagne est passé de 1.510 en 1958 à 68.316 en 1964.

Le même phénomène s'est manifesté pour les travailleurs portugais en France : les premiers permis de travail accordés en France à ces travailleurs en 1964, s'élevaient au nombre de 47.480 alors qu'en 1958, ils avaient été seulement de 5.054.

.../...

En résumé, on notera trois grands courants migratoires des pays tiers vers la Communauté; le premier provenant d'Espagne surtout vers la France et l'Allemagne, le deuxième provenant du Portugal et se dirigeant essentiellement vers la France; le troisième provenant de la Grèce et (à partir de 1961) de la Turquie surtout vers la République fédérale d'Allemagne. Mais, il est opportun de remarquer que même les autres Etats membres à l'exclusion de l'Italie, ont été touchés par des ramifications de ces courants migratoires et notamment la Belgique et les Pays-Bas. Quant au Luxembourg, il a surtout fait recours à la main-d'oeuvre communautaire.

CONCLUSIONS

Bien qu'il soit difficile de contrôler le degré d'incidence de certains facteurs sur l'évolution de l'émigration, on peut tout de même penser que le fléchissement des courants migratoires italiens a été dû notamment à la hausse des salaires en Italie, à l'industrialisation de certaines zones qui constituent de nouveaux pôles d'attraction de la main-d'oeuvre et à la forte résorption du sous-emploi.

1. La hausse des salaires a été en Italie plus forte que dans les autres Etats membres. De 1958 à 1964, selon les renseignements actuellement disponibles, la hausse des salaires a été en Italie de 80 %, aux Pays-Bas de 75 %, en Allemagne de 67 %, en France de 60 %, en Belgique de 35 %. Ce phénomène de rapide accroissement des salaires, dans un contexte d'amélioration de la situation économique jusqu'en 1962 a, par conséquent, freiné les mouvements migratoires, étant donné que le haut niveau des salaires

.../...

des pays déficitaires en main-d'oeuvre perdait, dans une certaine mesure, de son attrait pour les travailleurs italiens.

2. L'industrialisation en Italie, soit avec le concours financier de l'Etat, soit grâce aux investissements de capitaux étrangers et voire même italiens, de certaines zones auparavant sous-développées, a contribué à la naissance de nouveaux pôles d'attraction pour la main-d'oeuvre italienne en quête d'un emploi ou d'un plus haut niveau de vie. Il n'est pas douteux que cet accroissement des possibilités d'emploi a eu pour effet de limiter les déplacements des travailleurs italiens vers d'autres pays.
3. Bien que l'ampleur du phénomène du sous-emploi soit difficilement contrôlable, on peut dire que l'expansion économique a permis de résorber une grande partie du sous-emploi et notamment du sous-emploi agricole. En effet, le passage de la main-d'oeuvre de l'agriculture à l'industrie a constitué une des caractéristiques les plus saillantes de l'évolution du marché du travail italien, ce qui a pu contribuer, dans une mesure non négligeable à la réduction des courants migratoires italiens au cours des années 1962 et 1963.